

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Rapport des consultations publiques tenues les 19 avril 2016 et 26 avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS.....	1
CONTEXTE ET ENJEUX	2
PORTRAIT DE LA MRC	6
Description géographique.....	6
Description démographique	8
Description socio-économique	10
Structure économique	13
RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....	16
Ententes inter-mrc.....	16
Ententes intermunicipales	16
Distribution des responsabilités	17
Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles	19
RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR ET DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE ET DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS	21
Recensement des installations, organismes et entreprises en GMR présents sur le territoire.....	21
Recycleurs et récupérateurs œuvrant en GMR sur le territoire d’application, mais situés à l’extérieur du territoire.....	27
Gestion actuelle des matières résiduelles	27
Programme d’information, de sensibilisation et d’éducation (ISÉ)	27
Collecte (déchets/matières recyclables/matières organiques)	28
Collecte d’encombrants.....	29
Collecte des plastiques agricoles	29
Points de dépôt de RDD.....	32
Gestion des boues.....	33
Boues municipales des usines de traitement des eaux usées	33
Boues de fosses septiques	34
Boues des installations municipales	34
Gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces, institutions (ICI).....	39
Gestion des matières résiduelles issues du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD).....	39
INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION	40
Secteur résidentiel	40
Matières résiduelles organiques (MRO)	43
Boues	43
Résidus domestiques dangereux (RDD).....	45
Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	47
Résidus d’activités municipales	50

Résidus ultimes	50
Bilan sommaire du secteur résidentiel	52
Secteur des industries, commerces et institution (ICI)	53
Matières recyclables	54
Matières organiques	54
Boues industrielles.....	56
Bilan sommaire du secteur des industries, commerces et institutions	57
Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	58
Agrégats	58
Non-agrégats	58
Bilan sommaire du secteur de la construction, rénovation et démolition	59
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	60
Identification des problématiques et des enjeux	60
Droit de regard.....	60
OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	62
Objectifs nationaux	62
Objectifs nationaux et orientations du PGMR	62
PLAN D'ACTION 2016-2020	64
COÛTS ET ÉCHÉANCIERS.....	71
SURVEILLANCE ET SUIVI	73
CONCLUSION	73
RÉFÉRENCES.....	75
ANNEXES 1.....	76
ANNEXES 2.....	114
ANNEXES 3	115

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation de la population des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.....	8
Tableau 2 : Information sur la population des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François	10
Tableau 3 : Secteurs d'activités et proportions d'emploi – perspective par MRC estrienne	11
Tableau 4 : Catégories d'habitation dans la MRC du Haut-Saint-François	12
Tableau 5 : Pourcentage des ménages selon la tranche de revenu en 2016	12
Tableau 6 : Données sur l'agriculture et l'alimentation	14
Tableau 7 : Compétences en vigueur sur le territoire	16
Tableau 8 : Distribution des compétences en GMR	17
Tableau 9 : Responsables de la collecte et du transport des MR.....	18
Tableau 10 : Recensement des règlements municipaux concernant les MR	19
Tableau 11 : Résumé des activités en GMR sur le territoire (2014)	26
Tableau 12 : Entreprises et organismes oeuvrant en GMR et situés à l'extérieur du territoire de la MRC	27
Tableau 13 : Service de collecte des matières résiduelles de porte-à-porte (année)	30
Tableau 14 : Autres collectes et services de récupération offerts aux citoyens	31
Tableau 15 : Lieux de dépôts des RDD offerts dans les municipalités.....	33
Tableau 16 : Inventaire des fosses par municipalité/ville	34
Tableau 17 : Gestion des boues de fosses septiques	34
Tableau 18 : Fosses septiques - mesures et vidanges (2011-2014) des fosses ayant un champ d'épuration	35
tableau 19 : Gestion des boues municipales	36
Tableau 20 : Nombre d'ICI desservis par la collecte municipale	37
Tableau 21 : Inventaire synthèse des matières résiduelles enfouies – années 2011 à 2014 (en tonne)	39
Tableau 22 : Quantité de matières recyclables récupérées via la collecte sélective en 2014.....	40
Tableau 23 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2014	41
Tableau 24 : Taux de mise en valeur des matières résiduelles organiques dans le secteur résidentiel en 2014....	42
Tableau 25 : Nombre de vidanges et quantité de boues pompées dans la MRC via les fosses septiques en 2014	43
Tableau 26 : Quantité de boues municipales vidangées en 2014	43
Tableau 27 : Quantité de RDD récupérée dans les différents points dépôts de la MRC en 2014	45
Tableau 28 : Taux de mise en valeur des RDD dans le secteur résidentiel dans la MRC en 2014	46
Tableau 29 : Quantité de pneus récupérée dans la MRC en 2014	46
Tableau 30 : Taux de mise en valeur des textiles dans la MRC en 2014	47
Tableau 31 : Taux de mise en valeur des contenants consignés dans la MRC en 2013	47

Tableau 32 : Approximation du tonnage des collectes des encombrants par municipalité de 2012 à 2014.....	48
Tableau 33 : Taux de mise en valeur des encombrants dans la MRC en 2014.....	49
Tableau 34 : Quantité de matières résiduelles éliminée par habitant dans la MRC en 2014	50
Tableau 35 : Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel mises en valeur en 2014.....	52
Tableau 36 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2014	53
Tableau 37 : Taux de mise en valeur des matières organiques dans le secteur des ICI en 2014	54
Tableau 38 : Quantité de matière organique générée dans le secteur des ICI (sauf transformation) en 2014	55
Tableau 39 : Taux de mise en valeur des boues industrielles en 2012.....	56
Tableau 40 : Bilan sommaire du secteur des industries, commerces et institutions	56
Tableau 41 : Taux de mise en valeur des agrégats dans le secteur de la CRD en 2014.....	57
Tableau 42 : Taux de mise en valeur des non-agrégats dans le secteur de la CRD en 2014	58
Tableau 43 : Bilan des matières résiduelles du secteur de la CRD mises en valeur en 2014	58
Tableau 44 : Comparaison des résultats de la MRC avec les objectifs nationaux et les objectifs de la MRC.....	62
Tableau 45 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois	63
Tableau 46 : Mesures prévues dans le cadre du PGMR de la MRC du Haut-Saint-François	65
Tableau 47 : Résumé des coûts annuels par type de matières	70
Tableau 48 : Redistribution mise en réserve de la redevance à l'élimination, 2016.....	71
Tableau 49 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective, 2015	72

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation des Municipalités/Villes dans la région MRC.....	7
Figure 2 : Perspectives démographiques	9
Figure 3 : Cartes des installations existantes sur le territoire de planification.....	24
Figure 4 : Quantités de matières recyclables récupérées via la collecte sélective de 2003 à 2014	41
Figure 5 : Quantité de matières résiduelles éliminée via les collectes municipales de 2003 à 2014	51

ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ARPE	Association de récupération des produits électroniques
CEVMR	Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles
CRD	Construction, rénovation et démolition
FS	Fosses septiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LD	Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
LES	Lieux d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LEDCE	Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRO	Matières résiduelles organiques
OSBL	Organisme sans but lucratif
P/C	Papier, carton
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PVM	Plastique, verre, métal
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMH	Tonnes de matières humides

CONTEXTE ET ENJEUX

Contexte de révision du PGMR

L'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) s'inscrit dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Cette loi indique que les MRC ont l'obligation de réaliser un PGMR. La MRC a donc commencé la révision de son PGMR dès le début 2015. Comme la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et le plan d'action 2011-2015 ont été adoptés par le gouvernement en mars 2011, la MRC a donc, sur les objectifs et orientations contenus dans ces documents, amorcé le processus. Un premier projet a été adopté le 21 octobre 2015. Deux assemblées de consultation publique sur le projet de plan seront ensuite tenues au cours de l'automne 2015. Au cours des assemblées publiques, la commission nommée par le conseil s'est assurée de transmettre les explications nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles. Elle a également entendu les personnes, les groupes et les organismes qui désiraient s'exprimer sur le projet et recueilli les mémoires déposés. Les résultats de l'analyse des recommandations et commentaires recueillis ont été intégrés dans le rapport de la commission qui a été déposé au conseil de la MRC et rendu public sur le site Internet de la MRC.

Le projet de plan de gestion sera adopté au cours du printemps 2016 a été modifié afin de tenir compte des recommandations de la commission. Un second projet sera ainsi adopté à l'automne 2016 par le conseil de la MRC. Il sera transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse ainsi qu'aux MRC adjacentes au territoire de la MRC Le Haut-Saint-François. Le contenu final du PGMR prend en considération l'avis du ministre sur le projet de PGMR. En respect de *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC adoptera un règlement édictant le PGMR à l'automne 2016. Le plan entrera en vigueur 120 jours après sa réception au cabinet du Ministre, sous réserve de l'approbation ministérielle.

En 2002, la MRC Le Haut-Saint-François adoptait son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il s'agit d'un outil que les MRC devaient développer afin d'atteindre les objectifs et de répondre aux orientations de la première *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Les PGMR servent à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Le gouvernement a adopté, en mars 2011, la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ainsi qu'un plan d'action 2011-2015 qui fixent des objectifs intermédiaires à atteindre. Les enjeux de la politique sont de :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La politique se concentre, entre autres, sur la réduction de la quantité de déchets enfouis, dont l'objectif fondamental est d'éliminer une seule matière, à savoir le résidu ultime. D'ici la fin de 2015, les objectifs intermédiaires fixés par la politique sont de :

- Ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;

- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

La politique québécoise vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source puis, dans l'ordre, au réemploi, au recyclage (incluant par traitement biologique ou épandage sur le sol), à la valorisation et finalement à l'élimination. Plusieurs éléments et programmes sont annoncés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs, soit :

- Bannir l'élimination du papier et du carton au plus tard en 2013;
- Bannir l'élimination du bois au plus tard en 2014;
- Bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;
- Mettre en place un programme de financement d'infrastructures pour la biométhanisation et le compostage des matières putrescibles;
- Étendre le règlement sur la responsabilité élargie des producteurs.

Cette politique précise également que les PGMR devront couvrir l'ensemble des générateurs (secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, de la rénovation, construction et démolition) et qu'ils devront mener à la réalisation des objectifs intermédiaires identifiés par le gouvernement.

Le conseil de la MRC a mandaté le comité environnement pour réviser le PGMR. Ce dernier a pris la décision de demeurer maître d'œuvre du processus et d'attribuer, au besoin, des mandats spécifiques à des consultants pour l'aider dans l'élaboration du PGMR. De cette façon, la MRC vise à s'assurer que le PGMR prendra en considération les réalités et les contraintes inhérentes à son territoire.

En plus de s'engager dans les orientations prévues par la nouvelle politique, la MRC cherche à améliorer la saine gestion des matières résiduelles produites sur son territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la politique québécoise et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion adapté à la région, concret et réaliste. Le contenu du PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il a été réalisé avec le souci d'identifier des solutions avantageuses, tant du point de vue de l'environnement, que des aspects sociaux et économiques, en respect du principe du développement durable. On retrouve donc à l'intérieur du document :

- Une description du territoire de planification;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;
- Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières

résiduelles;

- Un inventaire des matières résiduelles produites pour l'année 2014;
- Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
- Un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés;
- Un programme de suivi et de surveillance du PGMR.

Les membres du conseil et le personnel de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles, notamment le personnel des municipalités, les membres de la commission de consultation et les personnes ayant répondu aux différents questionnaires.

Recommandations – Comité environnement

Robert G. Roy	Maire d'East Angus, préfet suppléant et président du comité
Nicole Robert	Préfet de la MRC Le Haut-Saint-François
Walter Dougherty	Maire de la municipalité de Bury
Nathalie Bresse	Maire de la municipalité d'Ascot Corner
Claude Sévigny	Conseiller de la municipalité de Chartierville
Yann Vallières	Maire de la municipalité de St-Isidore-de-Clifton
Marianne Paré	Conseillère de la municipalité de Dudswell
Pierre Lacaille	Conseiller de la municipalité de Dudswell

Préparation (conception, recherche, compilation, rédaction et correction)

René Vachon	Technicien en environnement
Lyne Gilbert	Secrétaire de direction
Sonia Breault	Secrétaire administrative
Martin Maltais	Secrétaire-trésorier adjoint, responsable de l'environnement

Commission de consultation

Robert Roy	Ville d'East Angus
Mariane Paré	Municipalité de Dudswell
Claude Sévigny	Municipalité de Chartierville
Lyne Martel-Bégin	UPA Estrie (Haut-Saint-François)

Conseil de la MRC

M ^{me}	Nicole Robert, préfet	Haut-Saint-François
M ^{me}	Nathalie Bresse	Ascot Corner
M.	Walter Dougherty	Bury
M.	Noël Landry	Cookshire-Eaton
M.	Denis Dion	Chartierville
M.	Jean-Pierre Briand	Dudswell
M.	Robert Roy, préfet suppléant	East Angus
M.	Bertrand Prévost	Hampden
M.	Bruno Gobeil	La Patrie
M.	Marcel Langlois	Lingwick
M.	Lionel Roy	Newport

M Yann Vallières
M^{me} Chantal Ouellet
M. Richard Tanguay
M. Kenneth Coates

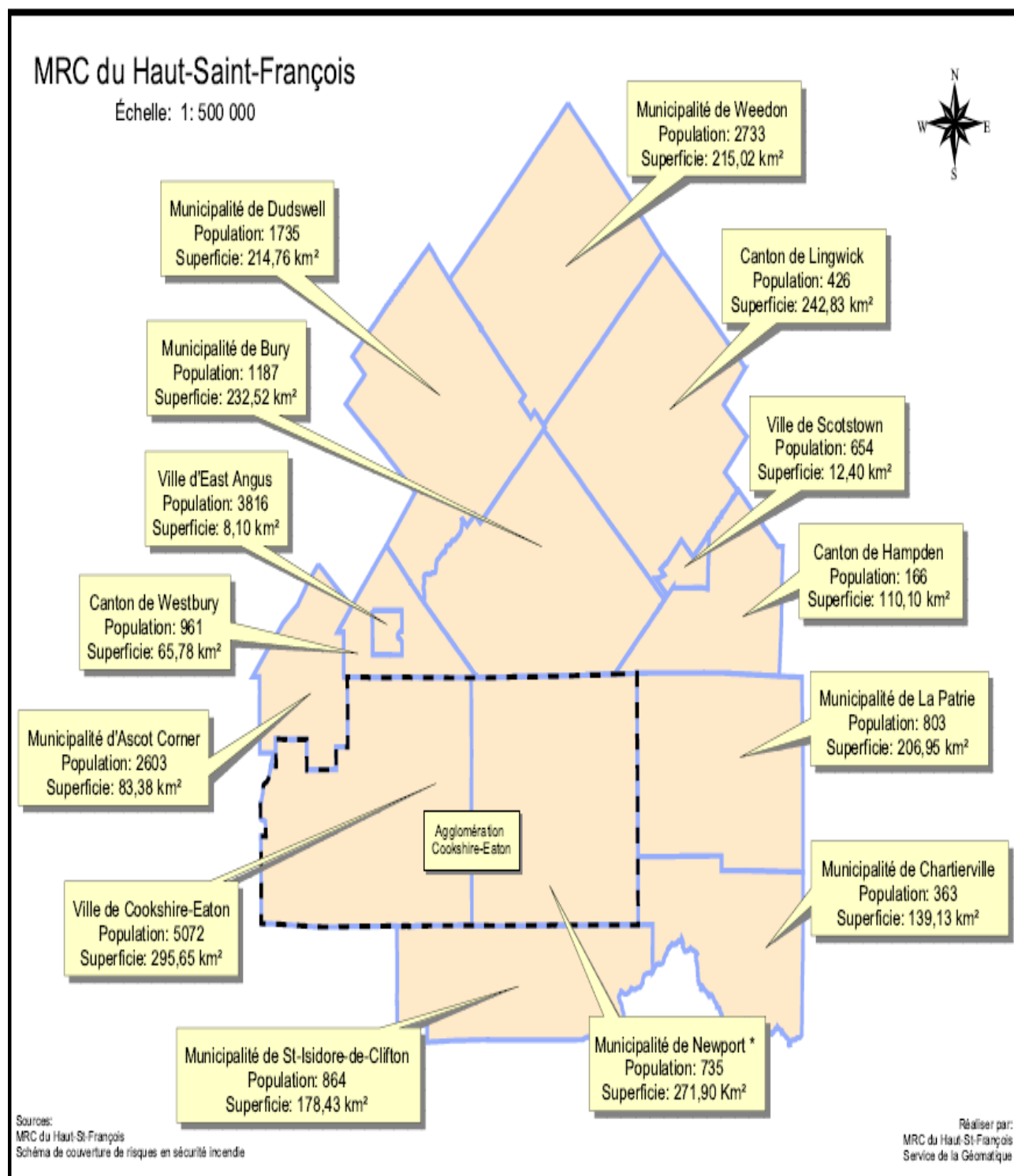
Saint-Isidore-de-Clifton
Scotstown
Weedon
Westbury

PORTRAIT DE LA MRC

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

La MRC Le Haut-Saint-François regroupe 14 municipalités. Elle est située au cœur de l'Estrie et couvre une superficie de 2302 km² (Figure 1). Son territoire est adjacent à cinq MRC estriennes (Des Sources, Coaticook, Sherbrooke, Le Val-Saint-François et le Granit). Au sud, la MRC longe la frontière américaine. Le territoire de planification du PGMR correspond aux limites de la MRC. Ainsi, l'ensemble des municipalités locales est visé par le plan.

En termes de superficie, la Ville de Cookshire-Eaton, le Canton de Newport, la municipalité de Bury et celle de La Patrie sont les plus étendus. L'agglomération la plus peuplée est Cookshire-Eaton avec une population permanente de 5335 personnes en 2014. L'annexe 1 présente, sous forme de fiche, une description du territoire de chacune des municipalités ainsi qu'une synthèse des données de la MRC. En fonction de la population et de la densité, l'ensemble des municipalités de la MRC est considéré comme étant à caractère rural. On retrouve toutefois à l'intérieur de certaines municipalités des secteurs urbanisés, comme les villes d'East Angus et Cookshire-Eaton, ou encore, des noyaux villageois.



* Note: La Municipalité de Newport fait partie de l'agglomération de Cookshire-Eaton.

Figure 1 : Localisation des Municipalités/Villes dans la région MRC

DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE

Bien que croissante au cours des dernières années, la population du territoire de la MRC Le Haut-Saint-François ne progresse que dans certaines municipalités. En effet, plusieurs localités voient leur population décroître en plus du fait qu'elle se fait vieillissante. De plus, l'exode des jeunes est un aspect important auquel le territoire doit faire face, car beaucoup quittent pour les études ou le travail.

Tableau 1 : Variation de la population des municipalités de la MRC Le Haut-Saint-François

Municipalités	2006	2009	2011	2014	Variation 2011/2014 %	Sup km ²	Densité km ² (2014)
Ascot Corner	2476	2620	2761	3150	14.1%	83	37.95
Bury	1219	1255	1190	1241	4.3%	233	5.33
Chartierville	349	388	367	304	(17.2%)	139	2.19
Cooskhire-Eaton	5147	5253	5354	5335	(0.4%)	296	18.02
Dudswell	1707	1756	1720	1770	2.9%	215	8.23
East Angus	3681	3435	3499	3852	10.1%	8	481.5
Hampden	163	217	199	199	---	110	1.81
La Patrie	804	781	792	730	(7.8%)	207	3.53
Lingwick	427	468	464	410	(11.6%)	243	1.69
Newport	739	849	810	744	(8.1%)	272	2.74
St-Isidore-de-Clifton	839	803	779	714	(8.3%)	178	4.01
Scotstown	634	591	559	532	(4.8%)	12	44.33
Weedon	2700	2804	2755	2689	(2.4%)	215	12.5
Westbury	968	961	974	1027	5.4%	66	15.56
Total	20885	22181	22223	22697	2.1%	2277	9.97

Sources : Gazette officielle du Québec, décrets ministériels annuels & service de la géomatique MRC HSF

L'évolution des groupes d'âge nous indique un vieillissement de la population dans la MRC Le Haut-Saint-François. Ce phénomène n'est toutefois pas spécifique à la MRC, puisqu'il s'étend aussi à l'échelle du Québec. En effet, selon l'Agence de la Santé et des Services sociaux, la population âgée de 65 ans et plus était de près de 16.5% en 2011 en comparaison de 15.7% pour la province.

Selon les projections, la population de personnes âgées de 65 ans et plus à la MRC Le Haut-Saint-François devrait passer à plus de 21% en 2021. La province devrait se situer à environ 20.7% selon ces mêmes projections. Le territoire devrait donc connaître une progression similaire, à la province, de sa population âgée de 65 ans et plus.

Les perspectives démographiques de la MRC du Haut-Saint-François laissent deviner une hausse de 12,1 % de la population entre 2016 et 2031 (figure 2). En comparant ces perspectives avec les données réelles sur la population cela démontre que les projections sont surestimées. L'augmentation de la population de 2016 à 2020, est considérée négligeable et ne sera pas tenu en compte dans le plan d'action du PGMR.

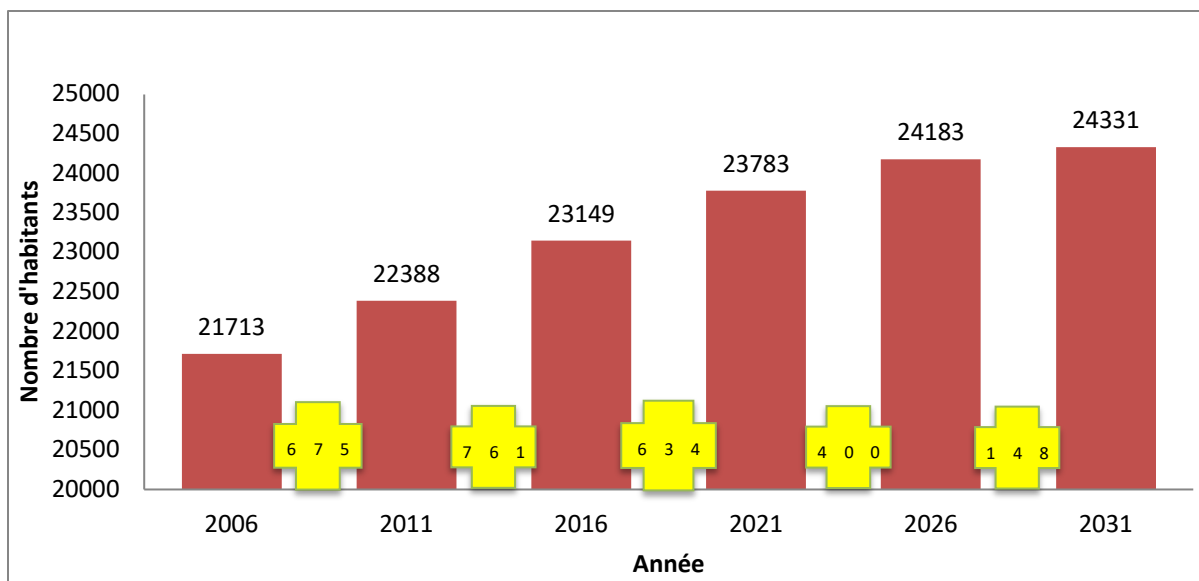


Figure 2 : Perspectives démographiques

En matière de scolarisation, la MRC Le Haut-Saint-François se situe toujours en deçà de la situation estrienne et provinciale, en effet, pour la population âgée de 25 à 64 ans, masculine et féminine, les pourcentages sont respectivement de 8.4% et de 14.9% à l'égard d'un niveau de scolarisation minimalement universitaire. Aux niveaux estrien et provincial, ces pourcentages sont de 20.5%, 25.7% et de 26.3%, 30.5%.

Le Tableau 2 dresse un portrait sur la population en 2014. Afin d'obtenir des données plus précises nous avons comptabilisé la population totale pour chaque municipalité / ville. Ce sont ces données qui seront utilisées dans les tableaux suivants.

Tableau 2 : Information sur la population des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François

municipalité / ville	Nb de résidences saison. ⁽¹⁾	Population permanente 2014 ⁽²⁾	Population saisonnière ⁽³⁾	Pop. totale	Sup km ²	Densité km ² (permanente)	Densité km ² (Totale) ⁽⁴⁾
Ascot Corner	11	3 150	13	3 163	83	37.95	38.11
Bury	74	1 241	89	1 330	233	5.33	5.71
Chartierville	35	304	42	346	139	2.19	2.49
Cooskhire-Eaton	33	5 335	40	5 375	296	18.02	18.15
Dudswell	260	1 770	312	2 082	215	8.23	9.68
East Angus	1	3 852	1	3 853	8	481.5	481.65
Hampden	5	199	6	205	110	1.81	1386
La Patrie	36	730	43	773	207	3.53	3.74
Lingwick	18	410	22	432	243	1.69	1.78
Newport	51	744	61	805	272	2.74	2.96
St-Isidore-de-Clifton	17	714	20	734	178	4.01	4.13
Scotstown	1	532	1	533	12	44.33	44.43
Weedon	323	2 689	388	3 077	215	12.5	14.31
Westbury	10	1 027	12	1 069	66	15.56	15.74
MRC HSF	875	22 697	1050	23 747	2 277	9.97	10.43

Sources : ⁽¹⁾ Méthot Sylvain Sommaire du rôle d'évaluation foncière

⁽²⁾ G.O. 2

⁽³⁾ Population estimée en multipliant par 1,2 le nombre de propriétés de villégiature. Le facteur 1,2 est obtenu en multipliant par 1/2 (représentant six mois par année) le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 pour le territoire de la MRC selon Statistiques Canada (2,4 pers./ménage).

⁽⁴⁾ Densité calculée à partir de la population totale.

DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des activités économiques permet d'établir sur le territoire, le type de commerces et industries et de catégoriser les risques d'incendie. Le territoire rural de la MRC Le Haut-Saint-François offre une économie diversifiée. On y trouve de grandes superficies occupées par la forêt et l'agriculture. L'acériculture est une activité très dynamique sur le territoire. Le couvert forestier représente 80 % de la superficie totale du territoire. La forêt est aussi un milieu de vie où se pratiquent différentes activités. Plusieurs organismes offrent des activités récréatives se pratiquant en milieu forestier.

Le territoire présente une empreinte manufacturière en diminution appréciable depuis quelque 10 ans. De plus, on rencontre des noyaux villageois qui, pour certains, sont des centres de service importants dans leur communauté. Leur territoire est desservi par tous les services et commerces de proximité répondant aux besoins de la population. Un vaste réseau routier permet d’avoir accès aux ressources du territoire assurant les échanges et les liens entre les lieux d’activités.

Tableau 3 : Secteurs d’activités et proportion d’emploi – perspective par MRC estrienne



LE MARCHÉ DU TRAVAIL (suite)



Tableau 22 : La part des emplois par secteurs d’activité

INDUSTRIE	Ville de Sherbrooke	MRC Coaticook	MRC Le Granit	MRC Le Haut-Saint-François	MRC Memphrémagog	MRC Les Sources	MRC Le Val-Saint-François	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie	Québec
TOUS LES SECTEURS	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	0,9	13,2	10,5	8,4	2,5	11,0	7,1	7,5	4,2	2,5
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0,1	0,5	0,7	0,5	0,5	4,7	0,2	0,8	0,5	0,4
TOTAL SECTEUR PRIMAIRE	1,0	13,7	11,2	8,9	3,0	15,7	7,3	8,4	4,7	2,9
Construction	4,9	5,5	5,0	7,6	6,3	6,1	6,4	6,2	5,6	5,2
Fabrication	15,7	26,6	32,1	27,3	21,8	22,3	29,7	26,3	21,0	14,6
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	20,6	32,2	37,1	35,0	28,1	28,4	36,1	32,5	26,6	19,8
Services publics	0,5	0,1	0,1	0,3	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	0,8
Commerce de gros	3,0	3,1	1,9	2,1	3,7	3,5	2,7	2,9	2,9	4,4
Commerce de détail	12,1	7,2	9,6	9,1	12,0	8,2	8,5	9,6	10,8	12,0
Transport et entreposage	2,7	4,1	5,1	5,3	4,1	3,7	4,8	4,5	3,6	4,6
Industrie de l’information et industrie culturelle	2,6	0,6	0,7	1,0	1,4	0,4	1,0	1,0	1,8	2,5
Finances et assurances	3,4	2,9	2,6	2,6	2,8	2,4	2,1	2,6	3,0	3,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1,4	0,5	0,4	0,6	1,6	1,0	0,9	0,9	1,2	1,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,1	2,6	2,3	2,5	5,2	2,8	2,4	3,3	4,2	6,3
Gestion de sociétés et d’entreprise	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d’assainissement	2,8	2,2	1,7	2,1	3,4	1,4	2,4	2,5	2,6	3,6
Services d’enseignement	10,8	6,4	4,3	4,7	6,3	5,7	5,8	5,6	8,2	6,9
Soins de la santé et assistance sociale	15,3	8,1	9,6	10,6	8,6	10,9	10,6	9,6	12,4	11,2
Arts, spectacles et loisirs	1,6	0,9	1,1	1,2	2,7	1,0	1,1	1,6	1,6	1,9
Hébergement et services de restauration	6,7	5,8	3,8	4,3	7,9	4,0	5,2	5,6	6,2	6,3
Autres services, sauf les administrations publiques	5,7	6,7	5,3	5,9	5,3	7,6	5,5	5,8	5,7	5,0
Administrations publiques	4,7	3,0	3,3	3,7	3,7	3,5	3,3	3,1	4,1	6,2
TOTAL SECTEUR TERTIAIRE	78,4	54,1	51,7	56,1	68,9	56,2	56,7	59,1	68,7	77,3

Source : Statistique Canada, Recensements 2006
Données extraites du Portrait socio-économique régional de l’Estrie - CRÉE

Les maisons unifamiliales sont le type d’habitation le plus présent sur le territoire de la MRC. Au tableau 4, on dénombre 6 265 unités de logement en 2014, 875 chalets ou maisons de villégiature principalement dans les municipalités de Weedon (323) Dudswell (260) et Bury (74). Les multilogements et condos sont majoritairement situés à East Angus (107). Cookshire-Eaton et Weedon en compte plus d’une centaine.

Tableau 4 : Catégories d’habitation dans la MRC du Haut-Saint-François

	Unifamiliale	Plex (entre 2 et 9 logements)	Multilogements 10 et +) et condos	Chalets et maison de villégiature
Nombre d’unité d’occupation	6 265	1 787	244	875

Source : Méthot Sylvain Sommaire du rôle d’évaluation foncière

Le revenu moyen des familles dans la MRC du Haut-Saint-François était de 54 299 \$ en 2006. Le tableau 5 présente le pourcentage des familles selon la tranche de leur revenu. On note que la proportion de famille ayant des revenus annuels inférieurs à 80 000 \$ est de 83,6 % pour les familles de la MRC, comparativement à 68,4 % pour les familles québécoises.

Tableau 5 : Pourcentage des ménages selon la tranche de revenu en 2016

Revenu familial	MRC du Haut-Saint-François	Estrie	Québec
Moins de 10 000	2,3	1,9	2,0
De 10 000 à 19 999 \$	5,9	5,0	4,9
De 20 000 à 29 999 \$	14,1	11,4	10,0
De 30 000 à 39 999 \$	16,8	12,9	11,3
De 40 000 à 49 999 \$	16,0	13,6	11,4
De 50 000 à 59 999 \$	11,1	11,8	10,7
De 60 000 à 69 999 \$	10,1	10,0	9,7
De 70 000 à 79 999 \$	7,3	8,6	8,4
De 80 000 à 89 999 \$	4,9	6,3	7,0
De 90 000 à 99 999 \$	3,6	4,7	5,6
100 000 \$ et plus	7,9	13,8	19,1

Source : CRE de l’Estrie

STRUCTURE ÉCONOMIQUE

LA FORESTERIE

La forêt occupe une place prépondérante sur le territoire de la MRC. En majeure partie des terres privées, celles-ci représentent globalement environ 80 % des 2277 km². La transformation de ses produits dérivés, avec près de 55 % de la main d'œuvre manufacturière, constitue un des secteurs économiques des plus déterminants du Haut-Saint-François. Cette forêt convoitée pour l'approvisionnement des usines de pâte et papier et des scieries, constitue également l'habitat d'une faune et d'une flore à la fois riche et fragile de même que le support d'une grande partie de l'industrie touristique

L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET MINIÈRE

Sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François, plusieurs aires sont identifiées comme faisant partie de l'affectation industrielle. Il s'agit du parc industriel des villes de Cookshire-Eaton et d'East Angus. Il existe aussi dans certaines municipalités des zones industrielles locales destinées à la petite industrie. Ces zones ne sont pas spécifiquement identifiées au schéma d'aménagement. Elles devront faire l'objet d'une attention particulière par les SSI de la MRC. En ce qui concerne l'industrie minière, deux entreprises importantes sont présentes sur le territoire de la Municipalité de Dudswell.

Au plan industriel, la MRC profite du fait qu'elle est à proximité des États-Unis. De plus, la présence de l'aéroport dans la région facilite le commerce pour plusieurs industries sur le territoire et fait en sorte qu'il existe un bon potentiel d'exportation. La majorité des emplois manufacturiers sont reliés aux secteurs du papier et du bois.

L'AGRICULTURE

L'industrie agricole est une part importante de l'économie du territoire. En effet, on retrouve plus de 425 fermes. Cela représente environ 4% des dossiers d'évaluation de la MRC. Il s'agit de l'un des milieux les plus actifs de la région. Cette industrie se veut prépondérante surtout pour les municipalités de Cookshire-Eaton, St-Isidore-de-Clifton, La Patrie et Dudswell.

Tableau 6. Données sur l'agriculture et l'alimentation

Agriculture et alimentation - MRC du Haut-Saint-François 2010
Nombre de déclarants¹ et revenus par municipalité et par production

Secteur de production	Saint-Jacques-de-Caplan	Charlevoix	La Pêche	Newport	Cookshire-Eaton	Aspet Corner	Wealbury	Bury	Hampden	Scotstown	Lingwick	Weacon	Dudswell	Nombre d'exploitations	% / région	Revenus répartis (000 \$)	% / région
Lait	4	-	6	6	22	1	7	5	-	-	1	10	5	67	11,1 %	22 377	9,8 %
Porcs	3	-	-	1	13	1	3	2	-	-	-	3	1	27	18,5 %	21 424	22,0 %
Bovins de boucherie	27	3	4	15	56	6	14	21	2	1	12	14	17	192	27,4 %	15 066	30,8 %
Volailles	1	-	-	-	7	-	-	1	-	-	1	1	1	12	19,7 %	4 490	34,5 %
Cvins	3	-	-	1	6	-	1	2	-	-	2	2	4	21	18,1 %	1 989	20,8 %
Aquiculture	-	2	2	1	-	-	-	1	2	-	2	1	-	11	55,0 %	2 321	50,8 %
Visaux lourds	1	-	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	4	18,2 %	343	12,0 %
Autres élevages	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	4	9,5 %	77	4,1 %
Chevaux	2	2	1	-	2	2	-	-	-	-	-	-	1	10	14,7 %	123	6,4 %
Animal	32	7	13	25	95	8	24	29	4	1	16	27	25	306	19,6 %	68 210	16,6 %
Horticulture ornementale	7	1	3	1	10	1	1	4	-	-	4	1	2	35	26,5 %	7 229	37,2 %
Céréales et protéagineux	6	1	3	3	19	2	2	2	-	-	-	3	-	41	13,2 %	1 480	8,3 %
Cultures abritées	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	1	-	4	11,1 %	245	1,6 %
Fourrages pour la vente	11	1	5	3	30	5	5	6	2	-	3	5	11	87	18,6 %	1 741	17,8 %
Fruits	-	1	-	-	1	3	-	-	-	-	-	3	-	8	10,1 %	174	3,1 %
Légumes	1	1	-	1	3	2	-	1	-	-	1	2	-	12	18,5 %	1 690	35,2 %
Végétal	22	3	9	6	52	11	8	11	2	-	8	11	13	156	17,9 %	12 559	17,2 %
Acéricole	11	6	6	11	18	1	1	10	3	1	8	5	11	92	11,7 %	4 484	8,2 %
Autres	10	3	6	7	23	2	5	6	1	1	8	3	8	83	15,3 %	1 273	16,5 %
Total des revenus (000 \$)	5 428	1 162	4 830	9 667	38 960	2 681	4 624	4 874	1 137	-	3 625	5 054	4 584	-	-	86 526	16,0 %
Nbre d'exploitations en 2010	46	15	22	34	123	15	28	41	7	1	25	35	36	428	17,2 %	-	-
Nbre d'exploitations en 2007	44	11	18	31	120	15	28	35	5	1	25	35	29	397	16,9 %	69 072	-
Nbre d'exploitations en 2000	49	9	30	30	135	18	25	36	5	3	26	39	32	437	18,1 %	61 305	-

des exploitations agricoles, 2010.

¹ Si elle est généralement reconnue en fonction d'une production principale, une exploitation agricole peut avoir plusieurs autres productions animales ou végétales. Aussi est-elle considérée comme un « déclarant » à l'égard de chacune des productions qu'elle exploite.

IMPORTANT : Ici les déclarants sont localisés en fonction de leur site d'exploitation principal et sont comptabilisés lorsqu'ils déclarent un revenu lié au secteur de production et qu'ils ont un revenu total minimum de 5 000 \$.

Note : Certaines données ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à quatre. C'est pourquoi des regroupements de municipalités ont été faits, et que des données sont masquées par la lettre C.

LES TRANSPORTS

Le réseau de transport routier

Le territoire de la MRC Le Haut-Saint-François est facilement accessible par l'autoroute 10 (A-10) et les routes 112 et 108. Sa portion sud-est est également accessible par les routes 212 et 214. De plus, elle est traversée dans l'axe nord-sud par deux importantes routes secondaires : les routes 257 et 255 qui assurent la circulation des personnes et des marchandises.

Le réseau ferroviaire

La seule voie ferrée en service sur le territoire appartient à la compagnie Chemins de fer du Centre du Maine et du Québec. Cette voie ferrée traverse les municipalités de Cookshire-Eaton, Westbury, Bury, Lingwick, Hampden et Scotstown.

Les réseaux d'énergie

Seuls l'énergie électrique et le gaz naturel bénéficient d'un réseau de distribution sur le territoire de la MRC Le Haut-Saint-François. Bien entendu, l'électricité couvre les 14 municipalités, toutefois, pour le gaz naturel, seuls les périmètres urbains de Cookshire-Eaton, Ascot Corner, East Angus et Dudswell sont desservis.

Le transport aérien

Le réseau de transport aérien dans la MRC se limite à un seul équipement de portée régionale. Il s'agit de l'aéroport de Sherbrooke situé dans la municipalité de Cookshire-Eaton. Les services offerts sont des cours de vol et le vol de plaisance. Du carburant est aussi vendu aux usagers.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

ENTENTES INTER-MRC

Régie de récupération de l’Estrie

En 1999, la MRC signe une entente inter-MRC et devient copropriétaire du Centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise avec les MRC de Coaticook et de Sherbrooke. Elles forment une Régie inter-MRC pour s’occuper de l’administration du centre de tri. En 2006, la *Régie de tri et de récupération de la région Sherbrookoise* a modifié son entente inter-MRC afin de prévoir les conditions d’adhésion d’autres MRC à la régie. En juin 2007 les MRC de Memphrémagog, du Val-Saint-François et des Sources se joindre à la Régie dont le nom a été remplacé depuis par la *Régie de récupération de l’Estrie (Récup Estrie)*. L’entente se termine le 31 décembre 2020 et est renouvelable par périodes successives de trois (3) ans.

ENTENTES INTERMUNICIPALES

Tableau 7 : Compétence en vigueur sur le territoire

Objet de l’entente/dé-légation de compétence	Matières visées	Organismes responsables	Municipalités/MRC adhérentes	Durée de l’entente/Échéance/renouvellement
LET	Matières résiduelles admissibles prescrites par le Règlement sur l’enfouissement et l’incinération des matières résiduelles (REIMR). Autres matières que celles dirigées vers le Centre régional de tri et de récupération ou l’Éco-centre situé sur son territoire.	Régie VALORIS	MRC Haut-Saint-François et Ville de Sherbrooke	Depuis 2010, entente de 15 ans / renouvellement automatique par période de 10 ans
Collecte des matières résiduelles domestiques	Matières résiduelles de la collecte municipale	Régie des Ha-meaux	Weedon, Westbury, Ascot Corner, Dudswell	Sans échéance
Fosses septiques	Boues de fosses septiques	MRC	Toutes sauf Cookshire-Eaton	Sans échéance

DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

Tableau 8 : Distribution des compétences* en GMR sur le territoire d'application - 2014

Type d'activités	Municipalités locales	Municipalité régionale de comté
Collecte/transport d'ordures et matières recyclables	Laissée aux municipalités	s/o
Collecte/transport des matières résiduelles organiques (MRO)	Seule Ascot Corner collecte ces matières	s/o
Vidange des fosses septiques	Cookshire-Eaton le fait pour elle-même (exemptée de la compétence régionale)	MRC pour les 13 autres municipalités
Exploitation des écocentres	s/o	La MRC exploite un écocentre d'avril à novembre.
Récupération des textiles	Quelques OSBL locaux	Une cloche est disponible à l'écocentre
Planification de la GMR	s/o	Sous l'égide de la MRC via le PGMR
RDD	Ascot Corner, Chartierville, East Angus, La Patrie, Lingwick, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown et Weedon	À l'écocentre de la MRC
Exploitation d'un LET	s/o	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (VALORIS)

*Régie, MRC, OSBL, municipalité, autre

Tableau 9 : Responsables de la collecte et transport des matières résiduelles

Municipalité	Entrepreneur	Nb de collectes/an inclus dans le contrat				Information sur le contrat			
		Déchet	Encombrants	Organique	Matières recyclables	Coût de collecte en 2014 (avant taxe)	Durée	Échéance	Changement prévu
Ascot Corner	Régie sanitaire des Hammeaux	26	2	33	26	97\$ l'unité/an Organique : 18000\$	s/o	s/o	Non
Bury	Municipalité	26	2	s/o	26	41 179\$	s/o	s/o	Non
Chartierville	Services sanitaires Denis Fortier	26	2	s/o	26	26 901\$	4 ans	31 décembre 2018	Non
Cookshire-Eaton	Municipalité	26	2	s/o	26	374 441\$	s/o	s/o	Non
Dudswell	Allan James	26	2	s/o	26	76 127 \$	3 ans	31 août 2015	Oui
East Angus	Sani-Estrie	26	2	s/o	26	150510\$	3 ans	Février 2017	
Hampden	Services sanitaires Denis Fortier	26	2	s/o	26	14 810\$	4 ans	31 décembre 2018	Non
La Patrie	Services sanitaires Denis Fortier	26	2	s/o	26	62 075\$	4 ans	31 décembre 2018	Non
Lingwick	Services sanitaires Denis Fortier SLM (récupération)	26	2 5 en 2014	s/o	26	40 026\$ 675\$ la levée	4 ans 4 mois	31 décembre 2018 30 septembre	Non Non
Newport	S & D Taylor Transport inc.	26	2	s/o	26	25540	3 ans	31 décembre 2017	Non
Scotstown	Services sanitaires Denis Fortier	Résidentiel : 26 Certains commerces et industries : 52	2	s/o	26	Matières résiduelles : 21692\$ Matières recyclables : 14168\$	4 ans	31 décembre 2018	Non
St-Isidore-de-Clifton	Municipalité	26	2	s/o	26	64393\$	s/o	s/o	Non
Weedon	Régie sanitaire des Hammeaux	26	2	s/o	26	166258\$	s/o	s/o	Non
Westbury	Régies sanitaire des Hammeaux	26	2	s/o	26	49907\$	s/o	s/o	Non

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 10 : Recensement des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles

Municipalité / MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Ascot Corner	Oui	509	1 octobre 2007	Matières recyclables et déchets destinés à l'enfouissement	Visé les heures où le bac peut être laissé au chemin, localisation des bacs et conteneurs, matières autorisées et interdites à mettre dans le bac soit de déchets et de recyclage et les sanctions s'y rattachant
Bury	Non	s/o	s/o	s/o	s/o
Chartierville	Non	s/o	s/o	s/o	s/o
Cookshire-Eaton	Oui	27-2004	5 juillet 2004	Ordures ménagères	Bac roulant obligatoire
	Oui	61-2006	6 mars 2006	Matières recyclables	Bac roulant obligatoire
East Angus	Oui	685	3 juin 2013	Déchets, matières recyclables, feuilles mortes et encombrants	Visé les heures où le bac peut être laissé au chemin, localisation des bacs et conteneurs, matières autorisées et interdites à mettre dans le bac soit de déchets et de recyclage et les sanctions s'y rattachant
Dudswell	Oui	2014-196	7 juillet 2014	Matières recyclables et déchets destinés à l'enfouissement	Détermine la localisation des bacs et conteneurs, matières autorisées et interdites à mettre dans le bac soit de déchets et de recyclage et les sanctions s'y rattachant
Hampden	Oui	76-2016	11 janvier 2016	Déchets domestiques et matières recyclables	Définitions, matières interdites et fréquence de l'enlèvement
La Patrie	Oui	10-98	8 septembre 1998	Ordures ménagères	Interdiction de déposer les ordures à certains endroits précis, fréquence des collectes, amendes, contenants conformes pour l'enlèvement mécanique
Lingwick	Oui	165-92	6 juillet 1992	Disposition des ordures ménagères le long des voies publiques	Abrogé par le règlement 245-2006 et l'arrivée des bacs roulants
Newport	Oui	2006-011	2 octobre 2006	Ordures ménagères et matières recyclables	Bacs obligatoires
St-Isidore-de-Clifton	Oui	2011-68	4 avril 2011	Déchets, matières recyclables, matières putrescibles, volumineux	Définitions, fréquence, contenants, matières interdites, amendes

Tableau 10 : Recensement des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles (suite)

Municipalité / MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Scotstown	Oui	300-97	2 décembre 1997	Ordures ménagères	Interdiction de déposer les ordures à certains endroits précis, fréquence des collectes, amendes, contenants conformes pour l'enlèvement mécanique
Weedon	Oui	2003-007	3 novembre 2007	Déchets domestiques et matières recyclables	Vise les heures où le bac peut être laissé au chemin, localisation des bacs et conteneurs, matières autorisées et interdites à mettre dans le bac soit de déchets et de recyclage et les sanctions s'y rattachant
Westbury	Oui	10-2000	6 novembre 2000	Feuilles mortes et herbe ou autres matières résiduelles vertes	Il est donc formellement interdit d'en placer sur le bord de la route. Un premier avertissement sera fait par écrit. Une deuxième infraction entraînera automatiquement une amende de 150\$ par infraction et une troisième infraction et suivantes, une amende de 400\$, chaque infraction journalière étant considérée comme des infractions séparées.

RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR ET DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE ET DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS

RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Centre de tri Valoris

- 107, Chemin Maine Central
- Type : Régie. Municipalités membres : Ville de Sherbrooke et MRC Haut-Saint-François, Martinville et Saint-Malo
- Activités et infrastructures opérées : LET, centre de tri, traitement des eaux, résidus de CRD
- Quantités annuelles des matières entrantes (estimé) : 100 000 tonnes
- Récupération ou valorisation (estimé) 70 000 tonnes
- Élimination estimé : 30 000 tonnes
- Capacités annuelles : CRD : 25 000 t, ICI : 25 000 t, Résidentiel : 50 000 t. Capacité résiduelle : 50 000 t avec l'ajout d'un quai de travail de 6 heures par jour.

Lieu d'enfouissement technique de Valoris (LET)

- 107, Chemin Maine Central
- Élimination annuelle : 40 000 tonnes (30 000 tonnes provenant du centre de tri et 10 000 tonnes résidus ultimes éliminés directement)
- Durée de vie : 6 ans (avec le CA en vigueur), 40 ans (avec une nouvelle demande d'autorisation du BAPE)

Biogénie (GSI Environnement)

- 109, Chemin Maine Central, Bury
- Type : Privé
- Date de mise en service : 1998
- Description des activités : Fabrication de composts issus de matières résiduelles organiques (MRO) municipales et privées
- Quantités annuelles : 55 000 t (moyenne)
- Entreposage maximal 150 000 t
- Spécificités du certificat d'autorisation (LES)

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

- Utilisation de l'extrait : Composts fertilisants, recouvrement de carrières désaffectées

Écocentre saisonnier de la MRC du Haut-Saint-François

- 105, Chemin Maine Central - Ouvert d'avril à novembre du mardi au samedi de 8h30 à 16h30
- Bois de construction/démolition, pneus, métaux, RDD, électroniques, fluorescents, piles, encombrants, styromousses.
- Clientèle admise : résidentiel seulement
- Tarification : gratuite
- Responsabilité de trier et de décharger les matières
- Réemploi : avec les métaux et les encombrants
- Prise en charge des matières récupérées : Sanitaire Lac-Mégantic prend en charge les métaux; Valoris le bois et les banches
- Compilation des données : par catégorie, pesée à la sortie
- Quantités annuelles reçues : 375 tonnes

Récupération Faber-Moore Inc.

- Rue Willard, East Angus - Ouvert à l'année
- Carton et papier issu des ICI, projet de récupération des plastiques agricoles
- Clientèle admise : ICI seulement par voie de collecte
- Tarification : selon les ententes avec les ICI respectives

Tred'si inc.

- Rue de la Tuilerie, Westbury - Ouvert à l'année
- Récupération de poteaux électriques/téléphoniques démantelés et dormant de chemin de fer
- Vente de bois transformé et copeaux issus du broyage du bois traité en fin de vie utile

Enerkem inc.

- Rue de la Tuilerie, Westbury - Ouvert à l'année
- Récupération de copeaux de bois traité et de matières résiduelles municipales triées pour la fabrication de syngaz, méthanol et d'éthanol

Graphic Packaging Holding Company

- Rue Angus, East Angus - Ouvert à l'année
- Récupération de carton et papier pour la fabrication de carton plat

Tech-Nic Réseau Conseil (ARPE Québec)

- Rue Angus, East Angus - Ouvert à l'année
- Récupération de matériel informatique

Jean-Paul Dumas et fils inc.

- Chemin Carrier, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année
- Récupération de pièces automobiles

Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.

- Route 108, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année
- Récupération de métaux divers
- Résidus de construction, rénovation et démolition

Transport et excavation Stéphane Nadeau

- Route 112, Westbury - Ouvert à l'année
- Récupération de matériel granulaire et matériaux tels la pierre, la brique, l'asphalte et le béton

LET Cascades

- Chemin Maine Central, Bury - Ouvert à l'année
- Enfouissement de déchets issus d'usines du groupe

Stanley et Dany Taylor transport inc.

- Chemin High Forest, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année
- Centre de tri

La MRC du Haut-Saint-François compte plusieurs équipements et infrastructures qui peuvent répondre aux besoins futurs de valorisation et d'élimination pour plus de dix ans. L'augmentation de la population provenant des projections démographiques (figure 2) n'auront aucun impact sur les capacités futures des installations.

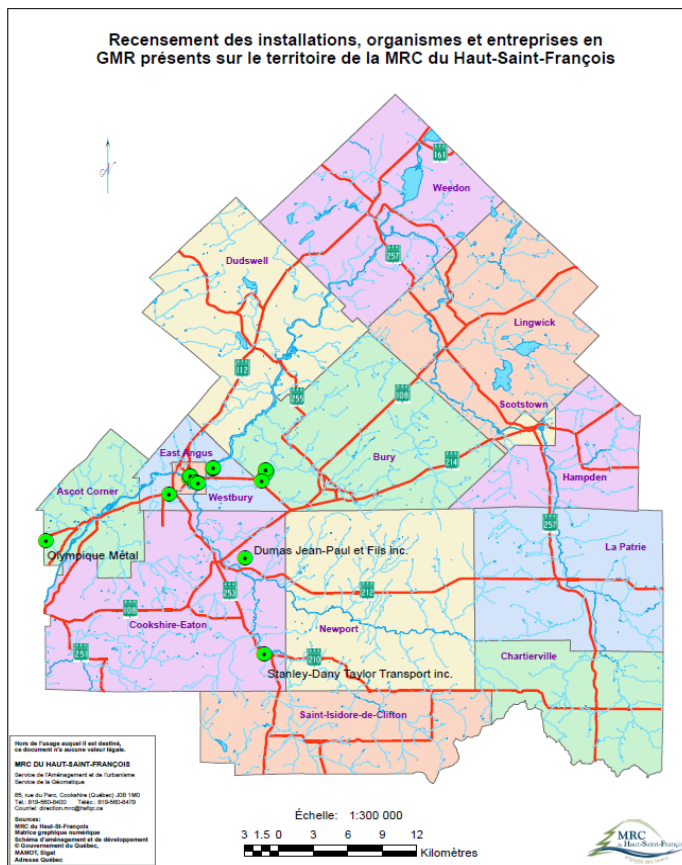
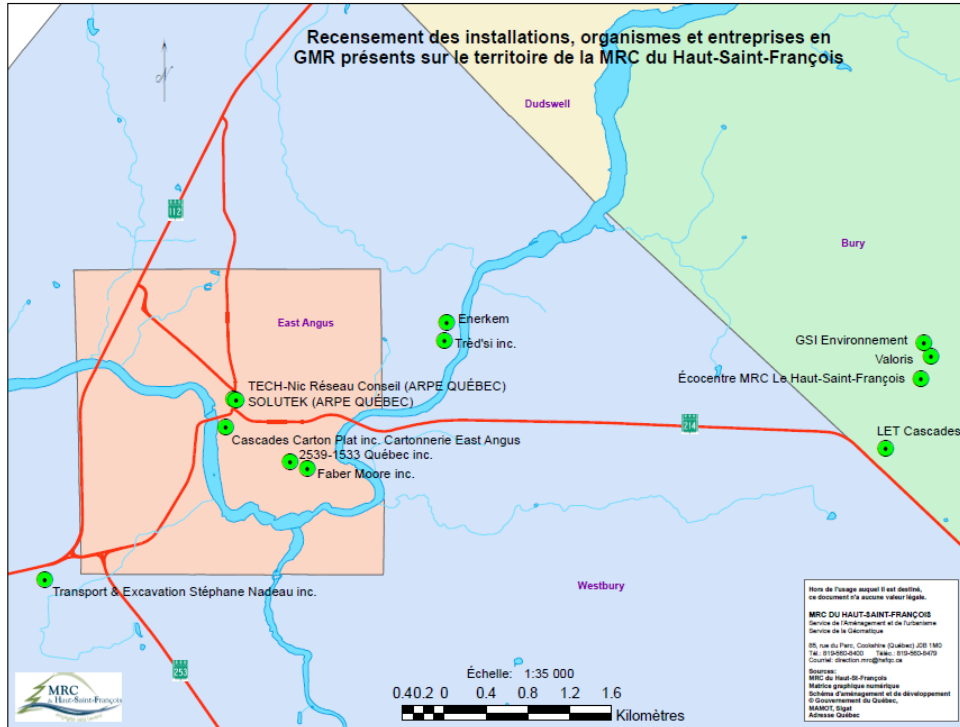


Figure 3 : Cartes des installations existantes sur le territoire de planification

La quasi-totalité des organisations œuvrant dans le secteur environnemental est située dans la périphérie d'East Angus, cela entraîne que les contribuables des extrémités du territoire sont moins enclins à profiter de ces services, particulièrement ceux offerts par l'Écocentre et Valoris. Plus de la moitié des organisations offrent des services environnementaux non destinés aux contribuables du fait qu'elles sont de nature industrielle et transigent des quantités importantes.

Tableau 11 : Résumé des activités en GMR sur le territoire (2014)

Activité / Installation	Volume autorisé (t)	Matières visées	Utilisateurs - clientèle	Tarif
Enfouissement	40000 TM annuelle- ment	Matières résiduelles domestiques, ICI et CRD	Municipalités, com- merces, industries et entreprises de ser- vices	60\$ la tonne
Collecte sélective	s/o	Papier, carton, con- tenants de plas- tique, de verre	résidentiel	Avec le compte de taxes, variable selon les muni- cipalités
Compostage (GSI Environne- ment)	Environ 50000 TM de matières résiduelles sont compostées chaque année pour un volume autorisé total sur le site de 200000 verges.	Compost/terreux	Villes et municipali- tés, centres de jardin, particulier, entre- prises de transport et excavation	Variables selon les en- tentés avec les clients (versus les quantités)
Transbordement (GSI)	Environ 5000 TM d'alca- mix (boues chaulées) sont entreposées chaque année			
Écocentre	s/o	Pneus, bois de C&D, RDD, électroniques, encombrants, styro- mousse, fluores- cents, métaux, styromousses	Résidentiel du terri- toire	gratuit
Centre de tri temporaire CRD Valoris	13 000 tonnes entrées Valorisation de 80,5%	Matériaux de cons- truction	CRD	60\$ la tonne
Centre de tri de CRD - Valoris	25 000 TM (capacité)	Matériaux de cons- truction	CRD	60\$ la tonne
Ressorcerie	Projet en cours d'élaboration par un OSBL en cours d'année 2015			
Collecte annuelle de RDD	s/o	Tous les RDD orga- niques	Résidentiel du terri- toire	gratuit
Centre de traitement des boues (station d'épuration des eaux usées de la ville de East Angus)	n/a	Boues de fosses sep- tiques et muni- cipales	Résidents du terri- toire (BFS) et clients externes	Pour les fosses septiques gérées par la MRC, 60\$ la fosse de 750 gal.
Broyage Mobile de l'Estrie	s/o	Branches, résidus de scieries, bois de centre de tri et d'écocentre et CRD	CRD, Écocentre, ICI	Variable selon les en- tentés avec les clients (versus les quantités et la distance)

RECYCLEURS ET RÉCUPÉRATEURS ŒUVRANT EN GMR SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION, MAIS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Dans la MRC du Haut-Saint-François, l'ensemble des matières recyclables provenant de la collecte sélective municipale sont acheminée chez Récup Estrie, dont la MRC est membre. Ce centre de tri reçoit annuellement près de 33 000 tonnes. Ça capacité maximal est d'environ 50 000 tonnes par année. Depuis le 1^{er} mai 2009 c'est l'entreprise Recycle City qui est en charge des opérations de tri. Le taux de rejet est de 5%.

Tableau 12 : Entreprises et organismes œuvrant en GMR et situés à l'extérieur du territoire de la MRC

Organisme / entreprise	Adresse	Type d'entreprise / organisme	Secteur d'activité et description	Matières visées	Clientèles visées
Récup Estrie	Sherbrooke	Régie	Tri des matières recyclables	Matières résiduelles recyclables	Résidentiel municipalités membres et ICI
Gaudreau environnement	Victoriaville	Privée	Collecte et transport	Boues	Résidences isolées du territoire
Services sanitaires Denis Fortier	Thetford Mines	Privée	Collecte et transport	Matières résiduelles et recyclables	Résidences et ICI du territoire
Sani Estrie	Sherbrooke	Privée	Collecte et transport	Matières résiduelles et recyclables	Résidences et ICI du territoire
Normand Brassard inc.	St-Georges-de-Windsor	Privée	Collecte et transport	Boues de fosses septiques	Résidences isolées du territoire
Gestion Michel Couture	Stoke	Privée	Collecte et transport	Matières résiduelles recyclables	Résidences et ICI du territoire
Laurentide re/sources	Victoriaville	Privée	Collecte et transport, récupération et valorisation	Peintures et RDD	Écocentre et points de dépôts municipaux
Récupex	Sherbrooke	Parapublic	Collecte et transport, valorisation	Textiles	Résidences du territoire

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

La MRC utilise son site web afin d'informer, éduquer et sensibiliser ses contribuables. Le site de l'organisation contient une section environnement qui elle est fragmentée en 3 sous-sections, à savoir, les fosses septiques,

l'écocentre et la gestion des matières résiduelles autres que celles traitées dans les deux précédentes. Un hyperlien est aussi existant avec celui de VALORIS et de la Régie de récupération de l'Estrie.

Actions ponctuelles

La MRC rédige des articles qui sont publiés dans le journal Le Haut-Saint-François, lequel journal est distribué sur la totalité du territoire visé par le PGMR. De plus, ces mêmes articles sont également publiés dans certains journaux à caractère local, de type communautaire.

La MRC effectue également des actions très ciblées auprès de certaines écoles à savoir :

- Participation au conseil municipal jeunesse en matière d'orientations environnementales – polyvalente Louis-St-Laurent de East Angus
- Visites du centre de tri (collecte sélective) de la Régie Récup Estrie – écoles primaires du territoire
- Formations en vermi-compostage – écoles primaires du territoire
- Le volet sensibilisation en lien avec la compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques est également une action forte importante. En effet, chaque année les propriétaires de résidences isolées reçoivent à leur résidence permanente, un avis mentionnant que les couvercles doivent être dégagés pour une date précise afin que les techniciens puissent prendre les mesures appropriées. De l'information sur les mesureurs et également sur certains trucs à faire ou à éviter concernant la fosse septique est également véhiculée via le journal régional sur une base annuelle.
- Dans un autre ordre d'idées, ce qui concerne l'écocentre est en plus publicisé sur une base annuelle via le journal régional à savoir les heures d'ouverture ainsi que les matières acceptées et refusées, la procédure de réception, la distribution de compost. Un bottin téléphonique régional contient également les mêmes informations.

Collecte (déchets/matières recyclables/matières organiques)

- Comme l'indique le tableau 8 ci-haut, le Haut-Saint-François voit ses quatorze municipalités avoir compétence en collecte et transport de matières résiduelles. Les 14 municipalités et villes ont une collecte des matières résiduelles et des matières recyclables. La quasi-totalité de celles-ci a aussi une collecte des encombrants. Seule la municipalité d'Ascot Corner collecte les matières organiques (végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments (ex. : pelures, restes de table, cœurs de pommes, papiers et
- cartons souillés d'aliments, cendres froides, papiers-filtres à café, sachets de thé, mouchoirs en papier et essuie-tout, etc.) Initialement la totalité des résidences étaient desservies par la collecte. Il y a plusieurs années, la municipalité a retiré plusieurs bacs roulant en milieu rural. La collecte des matières résiduelles et recyclables est effectuée via des bacs de 360 litres sur l'ensemble du territoire, et ce, aux deux semaines. Récup Estrie utilise ces données annuelles afin de facturer les municipalités membres du territoire de la MRC du Haut-Saint-François, un total de 11523 portes est calculé pour 2015. À titre indicatif, un tarif de 7\$ la porte est utilisé pour l'année 2015 et facturé aux municipalités membres des MRC propriétaires de centre de tri.

Nombre de portes desservies (données - Régie Récup Estrie)

Municipalité	Portes
Ascot Corner	1219
Bury	650
Chartierville	253
Cookshire-Eaton	2600
East Angus	1678
Dudswell	1082
Hampden	114
La Patrie	428
Lingwick	285
Newport	417
St-Isidore-de-Clifton	399
Scotstown	264
Weedon	1709
Westbury	428
TOTAL	11 526

Collecte d’encombrants

Les 14 municipalités du territoire collectent les encombrants à raison de 2 fois par année, soit au printemps et à l’automne. Tous les encombrants sont acceptés sauf les pneus. Chaque municipalité gère elle-même sa collecte avec son fournisseur, la MRC n’a pas compétence en cette matière. Toutes les collectes sont acheminées à la Régie Valoris aux fins de triage et enfouissement depuis l’automne 2015. Avant cette période, tous les encombrants se retrouvaient à l’enfouissement directement. Un tri sommaire est effectué en bordure de rue pour les municipalités utilisant les services de collecte et transport de la compagnie Service sanitaire Denis Fortier.

Collecte des plastiques agricoles

Un promoteur privé est en voie d’instaurer une collecte des plastiques agricoles. Actuellement, ce projet est en élaboration. Cette collecte sera effectuée au-delà de la MRC selon les orientations préliminaires. Malheureusement, au moment d’élaborer ce document, peu d’informations étaient disponibles pour documenter cette section.

Tableau 13 : Service de collecte des matières résiduelles de porte-à-porte (année)

Municipalité	Déchets		Matières recyclables		Organiques	
	Nb de collectes	Type de contenant	Nb de collectes	Type de contenant	Nb de collectes	Type de contenant
Ascot Corner	26	360 l	26	360 l	33	260 l
Bury	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Chartierville	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Cookshire-Eaton	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Dudswell	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
East Angus	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Hampden	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
La Patrie	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Lingwick	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Newport	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Scotstown	26 52 ⁽¹⁾	360 l 2, 4, ou 6 verges	26	360 l	s/o	s/o
St-Isidore-de-Clifton	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Weedon	26	360 l	26	360 l	s/o	s/o
Westbury	26	240 l	26	360 l	s/o	s/o

⁽¹⁾ Quelques commerces et industries ont 52 collectes de déchet par année.

Tableau 14 : Autres collectes et services de récupération offerts aux citoyens

Municipalité	Encombrant		Sapin		RDD		Autre(s).	
	Nb collecte	Particularités	Nb collecte	Particularités	Nb collecte	Particularités	Nb collecte	Particularités
Ascot Corner	2	Aucun pneu	1	Apport volontaire	À l'année	Au garage municipal	1	Journée environnement mêmes matières que l'Écocentre
Bury	2	Aucun pneu						
Chartierville	2	Aucun pneu						
Cookshire-Eaton	2	Aucun pneu sauf lors de la collecte printanière	1	Aucune				
Dudswell	2	Aucun pneu						
East Angus	2	Aucun pneu	1	Aucune	À l'année	Au garage municipal		
Hampden	2	Aucun pneu						
La Patrie	2	Aucun pneu			À l'année	À la Coop		
Lingwick	2	Aucun pneu			À l'année	Au garage municipal	1 mois (mai) Mai à Sept 1 jour (mai)	Pneus déjantés, matériaux de const., vêtements
Newport	2	Aucun pneu						
Scotstown	2	Aucun pneu			À l'année	Au garage municipal	À l'année 1	Pneus déjantés vêtements et accessoires
St-Isidore-de-Clifton	2	Aucun pneu	1	Aucune	À l'année	garage municipal et Coop		
Weedon	2	Aucun pneu			À l'année	garage municipal et Coop		
Westbury	2	Aucun pneu ou résidus verts		Aucune				

Points de dépôt de RDD

La MRC du Haut-Saint-François compte plusieurs points de dépôts de résidus domestiques dangereux. En effet, plusieurs d'entre eux sont situés localement, soit à Ascot Corner, Chartierville, East Angus, La Patrie (à la Coop), Lingwick, St-Isidore-de-Clifton (à la Coop et au bureau municipal), Scotstown, La Patrie et Weedon (à la Coop dans les deux cas). Les contribuables peuvent disposer de leurs RDD sur une base annuelle à ces endroits. Durant la période du mois d'avril à novembre, il est aussi possible pour eux de déposer les RDD à l'écocentre régional situé sur le chemin Maine Central à Bury.

Les heures d'ouverture aux fins de dépôt sont normalement celles des opérations hebdomadaires pour les lieux de dépôt municipaux, et ce en semaine seulement. En ce qui concerne l'écocentre de la MRC, durant la grande majorité de la saison, il est possible de déposer ces matières le samedi en plus des 5 jours normaux en semaine, à l'exception du lundi.

Aucuns frais ni limite de visites ne sont imposés aux usagers.

Tableau 15 : Lieux de dépôts des RDD offerts dans les municipalités

Municipalité	Peintures	Huiles, antigels et liquides de refroidissement	Piles	Lampes au mercure	Produits électroniques	Autres
Ascot Corner	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Chartierville	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
East Angus	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
La Patrie	Oui	Non	Oui	Non	Non	cartouches d'imprimantes, cellulaires
Lingwick	Oui	Non	Oui	Non	1 jour/année	Non
Scotstown	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	cartouches d'imprimantes
St-Isidore-de-Clifton	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Weedon	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
MRC (Bury)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

GESTION DES BOUES

Boues municipales des usines de traitement des eaux usées

Les villes de Cookshire-Eaton, East Angus et la municipalité de Weedon possèdent une usine de traitement des eaux usées. L'usine de traitement d'East Angus reçoit en plus les boues de fosses septiques des résidences isolées de 13 des 14 municipalités de la MRC via la compétence que la MRC a acquise. Pour Cookshire-Eaton, les boues de son territoire y sont acheminées également. Il arrive à l'occasion que celles de la MRC y soient acheminées en cas de difficultés de réception à celle d'East Angus.

Pour Cookshire-Eaton, on compte trois infrastructures à savoir :

Celle pour les fosses septiques qui est en fait des lagunes peut traiter près de 4100 m³ par 2 ans, et donc la vidange de celles-ci est effectuée aux deux ans. On compte aussi deux infrastructures visant le traitement des eaux d'égouts, à savoir une dans le secteur de Sawyerville et l'autre dans le secteur de Cookshire. Toutes deux sont des étangs aérés et traitent respectivement 465 m³ par jour et 1100 m³ par jour. La vidange de ces étangs est effectuée aux 20 ans. Les boues des systèmes en place sont enfouies. En 2014, c'est 217,4 tonnes provenant du lit de séchage des lagunes a été excavé puis enfouies.

Pour East Angus, cette infrastructure traite un volume est d'environ 4500 m³/jour. Le système en place en est un de type étang aéré complètement mélangé et facultatif. La vidange des boues des étangs est effectuée annuellement et la totalité des boues est recyclée.

Pour Scotstown, le système est en place depuis 1994 et les deux étangs aérés n’ont jamais été vidangés. La mesure des boues est faite annuellement par la compagnie Aquatech.

Pour Weedon enfin, cette infrastructure traite un volume quotidien de 1393 mètres cubes. Le système en place en est un de type étang aéré et les boues des étangs sont enfouies.

Les municipalités ont toutes l’intention de recycler leurs boues lors de leur prochaine vidange.

Boues de fosses septiques

La MRC a acquis compétence en 2004 en matière de gestion des boues de fosses septiques. Le programme en place depuis plus de 10 ans consiste à effectuer la mesure annuelle des fosses conventionnelles de toutes les municipalités sauf pour le territoire de Cookshire-Eaton. Au dépassement des mesures prescrites, les fosses sont vidangées par un entrepreneur ayant obtenu le contrat sur une période de 3 ou 5 ans (Tableau 17). En ce qui concerne les fosses scellées, elles sont majoritairement vidangées tous les deux ans. Pour le volet de la taxation municipale, les tarifs sont établis selon le volume de la fosse et sur un principe utilisateur-payeur. Une liste de chacune des résidences isolées est fournie aux 13 municipalités participantes en fin de saison visant le début de l’année suivante.

Tableau 16 – Inventaire des fosses par municipalité/ville

Municipalité/ville	Fosses scellées	Fosses conventionnelles	Autres	TOTAL
Ascot Corner	15	634	23	672
Bury	66	364	35	465
Chartierville	13	140	47	200
Cookshire-Eaton	20	1155	0	1175
Dudswell	165	786	30	981
East Angus	0	26	1	27

Hampden	12	82	22	106
La Patrie	12	206	82	300
Lingwick	79	184	40	303
Newport	2	307	24	333
Scotstown	2	26	1	29
St-Isidore-de-Clifton	3	176	52	231
Weedon	164	785	48	997
Westbury	11	391	22	424
TOTAUX	564	5262	417	6243

Tableau 17 : Gestion des boues de fosses septiques

Municipalité	Nb de FS total	Règlement sur vidange FS	Fréquence de vidange	Responsable	Entrepreneur mandaté	Mode de gestion	Coûts annuels du programme	Tarifification
MRC	5077	oui	Au besoin	MRC	Gaudreau Env.	-----	Entre 90 000\$ et 120 000\$	Variable selon types et volumes des fosses
Cookshire-Eaton	1156	oui	Aux 2 ans	Ville	-----	Régie interne	84000\$	67\$ / an

La MRC a compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques depuis 2004. De ce fait, les fosses septiques avec champs d'épuration sont mesurées sur une base annuelle afin de connaître l'épaisseur d'écumes et de boues. Les normes étant de 12 cm et de 30 cm respectivement, les fosses sont vidangées automatiquement lorsque celles-ci sont dépassées. Il arrive parfois qu'un contribuable commande une vidange sans l'atteinte des mesures, de ce fait les frais de collecte, transport et disposition lui sont imputés. Le tableau 18 montre le nombre de mesures et de vidanges par municipalité/ville et par année pour les installations septiques ayant un champ d'épuration.

Tableau 18 : Fosses septiques – mesures et vidanges (2011-2014) des fosses ayant un champ d'épuration

Municipalité/ville	2011	2012	2013	2014
	Mesures/vidanges	Mesures/vidanges	Vidanges	Vidanges
Ascot Corner	496/158	506/170	104	186
Bury	293/73	299/94	58	102

Chartierville	111/32	117/26	19	49
Cookshire-Eaton ⁽¹⁾	n/a/487	n/a/656	519	669
Dudswell	666/171	649/183	132	243
East Angus	21/3	26/11	4	9
Hampden	63/13	69/24	14	32
La Patrie	152/38	163/31	24	93
Lingwick	150/46	148/32	19	52
Newport	205/54	231/60	60	112
Scotstown	19/6	23/1	3	10
St-Isidore-de-Clifton	111/32	125/39	25	69
Weedon	670/165	648/135	79	256
Westbury	340/112	345/128	73	99
TOTAL Excluant Cookshire-Eaton	2397/903	3349/934	614	1312
TOTAL VIDANGES	1 390	1 599	1 133	1 981

⁽¹⁾Comprend l'ensemble des installations septiques.

Pour la ville de Cookshire-Eaton, la vidange systématique aux deux ans est effectuée, de ce fait, 50% des fosses sont vidangées en alternance. Le volume pompé annuellement varie entre 390 000 et 527 000 gallons. Pour les mesures réellement effectuées en 2013 et 2014, ces données ont cessé d'être compilées par le département de l'environnement.

Boues des installations municipales

On dénombre douze installations municipales traitant les eaux usées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François. (Tableau 19). Le type de station varie selon le nombre de résidences desservies. Les fréquences de vidange varie et quelques installation n'ont jamais été vidangé.

Tableau 19 : Gestion des boues municipales

Municipalité	Population desservie (hab.)	Type d'usine	Année de mise en route	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Mode de gestion des boues	Quantité vidangée TMS	Siccité réelle	Lieu de disposition
Ascot Corner	800	Étangs aérés	1995	Aux 10 ans	2014	Contrat	52,5	3.1	Terres agricoles environnantes
Ascot Corner	700	Bio-disques	1982	4 fois par année	2015	interne	Vidé dans l'étang aéré	-	Aux étangs aérés
Bury	485	Étangs non aérés	1991	Aux 10 ans	-----	Contrat	-	-	Centre de compostage de Bury GSI
Chartierville	67	Roseaux	Juin 2012	Aux 5 ans	-	Contrat	-	-	Non défini
Dudswell	298	Bio-tour	1999	Aux années	2014	Régie interne	-	-	Usine de traitement d'East Angus
East Angus	3852	Étangs aérés	1995	Aux années	2014	contrat	2 845,3	21.4	Terres agricoles environnantes
Cookshire-Eaton	5306	2 étangs aérés et un champ d'épuration	1986, 1994 et 1994	10, aux 10 ans et aux années	2015, 2006 et 2015	Contrat, contrat et régie interne	217,4 T*	n/a	Enfouissement
Scotstown	532	Étangs aérés	1994	-	-	Contrat	-	-	À déterminer lors de la vidange
St-Isidore-de-Clifton	350	Bio-réacteurs	2003	Aux années	2014	Régie interne	-	-	Usine de traitement d'East Angus
Weedon	1312 (secteur Weedon)	Étangs aérés	1985	Aux 3 ans	2011	Régie interne	-	-	Enfouissement
	405 (secteur St-Gérard)	Étangs aérés	1988	Aux années	2014	Régie interne	563,5	2.8	Enfouissement

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS (ICI)

Tableau 20 : Nombre d'ICI desservis par la collecte municipale

Municipalité	Nombre total d'ICI				Nombre d'ICI desservis par les collectes municipales		
	Industries	Commerces	Institutions	Total	Recyclables	Compostables	Matières résiduelles éliminées
Ascot Corner	2	80	4	86	86	86	86
Bury	9	151	3	163	163	s/o	163
Chartierville	0	4	3	7	7	s/o	7
Cookshire-Eaton	19	85	10	114	114	s/o	114
Dudswell	4	11	15	30	28	s/o	28
East Angus	9	42	11	62	62	s/o	62
Hampden	0	0	0	0	0	s/o	0
La Patrie	4	15	9	28	28	s/o	28
Lingwick	0	7	0	7	7	s/o	7
Newport	1	5	0	6	6	s/o	6
Scotstown	3	8	5	16	16	s/o	16
St-Isidore-de-Clifton	2	12	7	21	21	s/o	21
Weedon	3	51	12	66	66	s/o	66
Westbury	1	30	0	31	30	s/o	30
MRC	57	501	79	637	634	86	634

De façon générale, les collectes locales des ICI sont sous l'égide des mêmes contrats que la collecte résidentielle. Seules quelques grosses entreprises s'occupent elles-mêmes de la collecte de leurs matières résiduelles, celles-ci étant peu nombreuses sur le territoire. En effet, c'est trois (3) ICI qui ne sont pas desservis par la collecte municipale.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

La MRC possède deux infrastructures qui peuvent recevoir les matières résiduelles issues de ce secteur. En effet, la MRC opère d'avril à novembre, un **écocentre** destiné aux particuliers uniquement. Le bois de construction et démolition est reçu des contribuables dans des remorques gratuitement. Pour les conteneurs de gros volume, même provenant du résidentiel, ceux-ci sont dirigés vers le centre de tri de la **Régie Valoris** depuis mai 2015. Auparavant, soit de 2014 à mai 2015, ces conteneurs étaient simplement vidés sur une plate-forme où un tri sommaire était effectué aux fins de broyage. En amont de cette période, les matières provenant du segment CRD étaient enfouies.

L'écocentre n'a pas de capacité autorisée. Les gestionnaires font broyer les piles de bois uniquement une fois par année et disposent de ces matières adéquatement, soit en les acheminant en région pour la cogénération.

Les différentes matières reçues sont :

Écocentre : bois (traité ou non) des particuliers, donc en petits volumes

Régie : bois (traité ou non), gypse, pierre et brique, ciment, asphalte, bardeau (en gros volumes).

Tel que mentionné dans la section RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE voici d'autres endroits qui sont en mesure de recevoir des matières provenant du secteur CRD :

- Sanitaire Lac-Mégantic 2000. Inc.
 - Route 108, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année
 - Récupération de métaux divers
 - Résidus de construction, rénovation et démolition
- Transport et excavation Stéphane Nadeau
 - Route 112, Westbury - Ouvert à l'année
 - Récupération de matériel granulaire et matériaux tels la pierre, la brique, le béton
- Stanley et Dany Taylor transport inc.
 - Chemin High Forest, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année
 - Centre de tri

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par type de matières et par générateur seront présentées pour chaque secteur.

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les 14 municipalités effectuent les collectes des déchets domestiques et des recyclables. Seul Ascot Corner collecte les putrescibles. Ces matières sont acheminées chez GSI Environnement à la plate-forme de compostage située à Bury dans le Haut-Saint-François. Les données ont été obtenues des rapports mensuels de pesées produits par VALORIS à partir de leur balance homologuée et calibrée périodiquement.

Un premier constat tiré du tableau 21 plus bas est à l'effet que le tonnage annuel, volet résidentiel, s'accroît depuis 2011. On constate une hausse de 6.42% de 2011 à 2014. On doit aussi noter que l'accroissement de la population pour la même période (tableau 1, page 8) est de 2.1%. Le tonnage par habitant, toujours pour le volet résidentiel, passe de 0.39 à 0.41 tonne sur cette même période.

En ce qui concerne les autres matières résiduelles, ICI & CRD, on constate une baisse appréciable du tonnage enfoui. Ceci s'explique par le fait que VALORIS a mis en place une plate-forme de tri des matières provenant du secteur CRD. La baisse est de l'ordre de 39.2% sur 4 ans. Cette diminution sera accentuée dans le futur dû fait que toutes les matières issues de ce secteur, ICI & CRD, tout comme les autres matières résiduelles d'ailleurs, seront traitées au centre de tri de VALORIS dès septembre 2015. La moyenne de 2011 à 2014 est de 563 kg/hab.

Tableau 21 : Inventaire synthèse des matières résiduelles enfouies - années 2011 à 2014 (en tonnes)

Générateur	2011	2012	2013	2014	2014
Résidentiel	8624	8731	8767	9216	9216
Autres et ICI & CRD	4831	3688	3493	2938	2938
Grand total	13455	12419	12260	12154	12154
Moyenne par habitant	605 kg/hab	566 kg/hab	544 kg/hab	535 kg/hab	512 kg/hab⁽¹⁾

⁽¹⁾ Population totale

En parcourant les tableaux des données brutes fournies par VALORIS, on constate que des tonnages des municipalités du territoire, on peut tirer certains constats :

- On remarque deux périodes de pointe annuellement soit au printemps et à l'automne, exclusivement causées par la collecte des encombrants (résidentiel);
- Au fil des 4 années, aucune des 14 municipalités n'a connu de réduction constante de son tonnage.
- Il y a quelques municipalités qui réduisent leurs tonnages au cours des années 2011 à 2014, mais toutes augmentent en 2014

- Les matières recyclables comprennent le papier, carton, plastique, verre et le métal récupérés via la collecte sélective.

La quantité de matières recyclables récupérée et envoyée à la Régie de récupération de l’Estrie est de 2 066 tonnes en 2014.

Le tableau 22 représente les résultats de la collecte sélective par municipalité pour l’année 2014. La ventilation des catégories de matières recyclables a été effectuée à partir des données réelles fournies par la Régie de récupération de l’Estrie. Ces données excluent en grande partie les grands ICI.

Tableau 22: Quantité de matières recyclables récupérées via la collecte sélective en 2014

Quantité de matières recyclables par catégories (t)							
Municipalité	Papier/carton (72 %)	Plastique (3 %)	Verre (16 %)	Métal (4 %)	Rejets (5 %)	TOTAL (100 %)	kg/hab ¹
Ascot Corner	215	9	48	12	15	299	9.0
Bury	70	3	15	4	5	97	6.9
Chartierville	29	1	7	2	2	41	11.3
Cookshire-Eaton	348	15	77	19	24	484	8.5
Dudswell	126	5	28	7	9	175	8.0
East Angus	240	10	53	13	17	333	8.2
Hampden	16	1	4	1	1	22	10.7
La Patrie	46	2	10	3	3	64	7.9
Lingwick	28	1	6	2	2	22	8.6
Newport	43	2	10	2	3	59	7.1
Scotstown	40	2	9	2	3	56	7.2
St-Isidore-de-Clifton	44	2	10	2	3	56	10.9
Weedon	176	7	39	10	12	244	7.5
Westbury	65	3	15	4	5	91	8.1
MRC	1486	63	331	83	104	2043	8.3

¹ : La quantité pas habitant (Kg/hab) a été calculée à partir de la population totale de la MRC (voir tableau 3) et en soustrayant les rejets de 5 %

Depuis 2003, la quantité matières recyclables récupérée via la collecte sélective a augmenté de 120% dans la MRC du Haut-Saint-François (figure 4). On remarque que la plus grande hausse est entre 2005-2006, ce qui correspond à la collecte pêle-mêle avec des bacs de 360 litres. On constate une stagnation des quantités récupérées lors des huit dernières années.

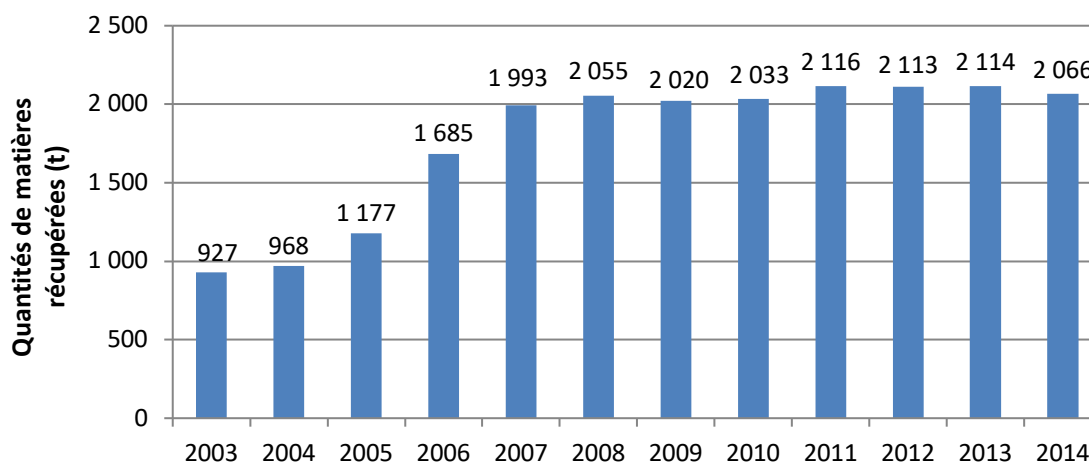


Figure 4 : Quantités de matières recyclables récupérées via la collecte sélective de 2003 à 2014

Tel que mentionné dans les sections précédentes, 634 ICI étaient desservis par la collecte sélective municipale en 2014. Afin d’obtenir un meilleur portrait du secteur résidentiel, l’outil d’inventaire de Recyc-Québec a été utilisé. La ventilation proposée conduit à un tonnage estimé sans les ICI de 2 007 tonnes. Le tableau 23 présente les estimations des quantités générées pour chaque catégorie de matières recyclables.

Tableau 23: Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 346	514	1861	72 %
Métal	89	109	198	45 %
Plastique	216	420	635	34 %
Verre	355	136	491	72 %
Total	2 007	1 179	3 186	63 %

Source : Chamard & associés

Matières résiduelles organiques (MRO)

Les MRO comprennent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et les sapins de Noël ainsi que les autres résidus organiques.

Sur le territoire de la MRC, seule la municipalité d’Ascot Corner a implanté la collecte porte-à-porte des matières organiques à l’aide de bacs roulants de 260 litres. En 2014 la quantité collectée est de 126 tonnes.

En 2014, certaines municipalités ont collecté les sapins Noël ou ont diffusé un lieu de dépôt volontaire. Les arbres ont été broyés et utilisés comme litière sur des fermes et/ou composter directement. Aucune donnée n’a été compilée pour ces matières. Dans la même catégorie, 74 tonnes de branches ont été récupérées à l’écocentre régional et cette quantité a été compostée à la plateforme de compostage de GSI Environnement (EnGlobe).

La MRC estime à 715 composteurs domestiques en utilisation sur son territoire. Depuis plusieurs années, la MRC organise des séances d’information sur le compostage domestique et sur l’herbicyclage. De plus, la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a distribué près de 300 composteurs domestiques à ses résidents en 2014. La MRC avait fait une formation aux élèves de l’École primaire des Trois-Cantons. Par la suite ce sont les élèves qui ont donné une formation aux citoyens de leur municipalité. Le tableau 24 présent le taux de mise en valeur des matières organiques dans le secteur résidentiel en 2014 calculé à partir de l’outil d’inventaire de Recyc-Québec. Le tableau tient compte également de la collecte des matières putrescibles de la municipalité d’Ascot Corner ainsi que les quantités détournées directement par la pratique du compostage domestique et de l’herbicyclage.

Tableau 24: Taux de mise en valeur des matières résiduelles organiques dans le secteur résidentiel en 2014

	Quantité ré- cupérée (t)	Quantité éli- minée (t)	Quantité gé- nérée (t)	Taux de mise en valeur
Résidus alimen- taires	92	1 562	1 653	6 %
Résidus verts	120	1 146	1 266	9 %
Branches et sapins de Noël	74	0	74	100 %
Autres résidus orga- niques	7	1 062	1069	1 %
Total	292	3 770	4 062	7 %

Source : Chamard & associés

Boues

Les boues comprennent les boues de fosses septiques ainsi que les boues provenant des stations d’épuration municipales.

Tel que mentionner à la section : *Gestion actuelles des matières résiduelles : Boues de fosses septiques*, la MRC procède à la mesure annuelle des installations septiques ayant un champ d'épuration depuis 2004 pour treize (13) des quatorze (14) municipalités.

Le tableau 25 indique le nombre total de vidanges toutes installations confondues ainsi que les quantités de boues en mètre cube. La quantité de boues pour la ville de Cookshire-Eaton qui était en galonnage a été ramenée en m³.

Tableau 25 : Nombre de vidanges et quantité de boues pompées dans la MRC via les fosses septiques en 2014

Municipalité / ville	Vidanges	Quantité boues (m ³)
Cookshire-Eaton	669	2 397,23 ⁽¹⁾
MRC sauf Cookshire-Eaton	1 675 ⁽²⁾	6 316,52 ⁽²⁾
Total	2 344	8 713,75

⁽¹⁾ $(750 \text{ g} / 527\,250 \text{ g} = 3,41 \text{ m}^3 / X \text{ m}^3)$ donc $(527\,250 \times 3,41) / 750 = 2\,397,23 \text{ m}^3$

⁽²⁾ Liste des voyages avec les fiches de la station d'épuration des eaux usées de la ville de East Angus

Concernant les vidanges des boues de stations d'épuration en 2014, le tableau 26 montre que la quasi-totalité des boues a été recyclé par épandage agricole. En fait seules les boues provenant des lagunes de Cookshire-Eaton ont été enfouies. La quantité éliminée de 350 t mh a été calculée avec l'outil de Recyc-Québec en prenant les 669 fosses septiques vidangées. Cependant, la Ville de Cookshire-Eaton a réellement enfoui 217,4 tonnes de boues de fosses septiques sèches provenant de ce qui servait de lit de séchage. Ces quantités qui ont été enfouies ne sont pas comptabilisées totalement dans le tableau 26.

Tableau 26 : Quantité de boues municipales vidangées en 2014

	Quantité récupérée (t mh)	Quantité éliminée (t mh)	Quantité générée (t mh)	Taux de mise en valeur
Boues municipales d'étangs aérés (BES)	3 197	48	3 246	98 %
Lagunes de Cookshire-Eaton	0	199	199	0 %
Total	3 197	247	3 445	92 %

Source : Chamard & associés

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Il existe deux catégories de résidus domestiques dangereux : Ceux sous la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les autres RDD.

REP :

- Batteries et piles
- Huiles usées et filtre, liquide de refroidissement, antigel et leurs contenants
- Lampes au mercure
- Peintures et leurs contenants
- Produits électroniques et TIC

L'autre catégorie comprend les autres produits d'usage courant qui une fois mis au rebut représentent un danger :

- Acides
- Engrais
- Médicaments
- Pesticides
- Propane
- Produit d'entretien et nettoyeurs
- Produits chimiques pour piscine et spa
- Etc.

Les RDD sont récupérés à l'Écocentre régional, dans les points de dépôt municipaux et certains commerces. Le tableau 27 expose les quantités récupérées par catégories et par lieux de récupération. La grande majorité des quantités d'huiles usées et autres produits utilisés dans les garages et récupérés par le programme de la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) ne sont pas de ce dans ce tableau. Les quantités de médicaments rapportés dans les pharmacies sont également absentes de cet inventaire. L'horaire saisonnier de l'Écocentre régional augmente la quantité des RDD qui sont récupérés à l'extérieur de la MRC et la proximité de la ville de Sherbrooke qui compte plusieurs commerces acceptant des RDD accentue ces quantités.

Tableau 27 : Quantité de RDD récupérée dans les différents points dépôts de la MRC en 2014

Quantité de résidus domestiques dangereux récupérée par catégories (t)									
Site de récupération	Peintures et contenants	huiles usées, filtres, liquide de refroidissement, antigel et leurs contenants	Batteries et piles	Lampe au mercure	Produits organiques	Produits Inorganiques	Propane et autres aérosols	Produits électroniques	TOTAL
Ascot Corner	1,96	1,17	-	-	1,5	0,05	0,01	-	4,69
Écocentre	3,9	3,3	1,7	-	1,8	0,19	0,38	13,3	24,26
Chartierville	0,14	0,25	-	-	0,02	-	-	-	0,41
East Angus	2,2	-	-	-	0,16	-	-	-	2,36
La Patrie AFAA	0,22	-	-	-	-	-	-	-	0,22
La Patrie Coop	0,77	-	-	-	0,11	-	-	-	0,88
Lingwick	0,16	0,09	-	-	0,08	-	-	-	0,33
Saint-Isidore-de-Clifton	0,21	-	-	-	0,02	-	-	-	0,23
Saint-Isidore-de-Clifton	0,1	0,03	0,03	-	0,04	-	-	-	0,2
Scotstown	0,32	0,12	-	-	0,21	0,02	0,002	-	0,672
Weedon	0,35	-	0,0001	-	0,08	0,003	-	-	0,4331
Weedon Coop	1,1	0,52	0,19	-	0,6	0,002	0,0007	-	2,4127
MRC	11,43	5,48	1,92	0	4,62	0,265	0,0827	13,3	37,1

Sources : Laurentides re/sources, ARPE Québec et MRC du Haut-Saint-François

Le taux de mise en valeur des RDD dans la MRC du Haut-Saint-François est de 77%. Il a été déterminé avec le tableau 28 pour la quantité récupérée et avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec pour les quantités éliminées et générées.

Tableau 28 : Taux de mise en valeur des RDD dans le secteur résidentiel dans la MRC en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Total RDD	37	11	48	77 %

Source : Chamard & associés

Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière

Les matières résiduelles commandant une gestion spécifique sont les pneus, les textiles, les contenants consignés les véhicules hors d'usage ainsi que les encombrants métalliques et non métalliques. Toutes les données de ces matières sont issues de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Dans la MRC, certaines municipalités organisent un transport directement avec la compagnie accréditée par Recyc-Québec pour les pneus hors usage. Les autres utilisent les services de l'Écocentre. En 2014, ce dernier a amassé 994 pneus. La filière de récupération des pneus hors usage se fait majoritairement par les garages. C'est 311 tonnes de pneus qui ont été récupérées dans la MRC en 2014 selon les données obtenues par Recyc-Québec (Tableau 29).

Tableau 29 : Quantité de pneus récupérée dans la MRC en 2014

	Nombre de pneus AUTO	Nombre de pneus PETIT	Nombre de pneus CAMION	Quantité récupérée ⁽¹⁾ (t)
Total pneus	28 842	0	997	311,42

⁽¹⁾ Poids unitaire moyen : pneu auto (9 kg), pneu camion (52 kg) et petit pneu (5 kg). Quantité récupérée de janvier 2014 à décembre 2014.

Source : Chamard & associés

Il existe plusieurs organismes communautaires et/ou entreprises qui œuvrent dans le domaine du réemploi des vêtements (textiles) sur le territoire de la MRC (comptoir familial de Bury, de Cookshire-Eaton, Saint-Louis-de-France, de Weedon, la friperie de La Patrie, la friperie le Tournesol, la boutique de la Cité, la boutique bébé Maude, etc.). Le manque de données provenant de ces lieux oblige l'utilisation du calculateur de Recyc-Québec.

Tableau 30 : Taux de mise en valeur des textiles dans la MRC en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Total textiles	75	247	322	23 %

Les données sont basées sur des taux de récupération de 3,3 kg/pers/an et des taux d'élimination de 10,9 kg/pers/an.

Source : Chamard & associés

L'outil de Recyc-Québec a aussi été utilisé pour établir le taux de mise en valeur des contenants consignés. Le tableau 31 présente les résultats obtenus en 2013.

Tableau 31 : Taux de mise en valeur des contenants consignés dans la MRC en 2013

	Vente (t)	Récupération (t)	Taux de mise en valeur
Aluminium	46,3	32,9	71,1%
Plastique	21,2	16,6	78,3 %
Verre	88,1	66,8	75,8 %
Total	155,6	116,3	74,7 %

Source : Chamard & associés

Les quantités de véhicules récupérées sur le territoire de la MRC sont difficiles à comptabiliser. Pour cette raison nous avons utilisé le calculateur de Recyc-Québec. La population de la MRC en 2014 était de 22 697 habitants, l'approximation de l'outil s'élève à 1 062 tonnes de véhicules hors d'usage récupérées.

Les encombrants compte deux catégories : les encombrants métalliques et les encombrants non métalliques. Puisque la valeur de la revente du métal est élevée, la récupération des encombrants métalliques est très élevée. Lors des collectes spéciales en bordure de rue, ils sont ramassés par des récupérateurs qui les acheminent chez des ferrailleurs.

C'est très différent pour les encombrants non métalliques. Les municipalités ramassent les encombrants en même temps que les ordures. La MRC a pris les données d'enfouissement des années 2012 à 2014 afin de déterminer la quantité potentielle des encombrants. Nous avons identifié le tonnage avant la collecte spéciale que nous avons soustrait du tonnage de la collecte spéciale. Le tableau 32 présente les résultats de cette approximation somme tout assez précise.

Tableau 32 : Approximation du tonnage des collectes des encombrants par municipalité de 2012 à 2014

Municipalité	2012		2013		2014		Moyenne total		Moyenne total
	Printemps	automne	Printemps	automne	Printemps	automne	Printemps	automne	
Ascot Corner	47,7	40,2	47,2	0	42,3	36,1	45,7	25,3	35,5
Bury	14,6	9,7	27,5	13,3	42,2	17,7	28,1	13,6	20,8
Chartierville	6,5	1,6	6,2	7	9,1	4,1	7,3	4,2	5,8
Cookshire-Eaton	66,7	0	45	0	113,7	29	75,1	9,7	42,4
Dudswell	29,4	25	24,3	16,4	26,9	8,9	26,9	16,87	21,8
East Angus	50,8	31,4	59,9	33,7	57,8	4,6	56,2	23,2	39,7
Hampden	2,1	2	8,8	2,6	4	2,8	5	2,5	3,7
La Patrie	20,7	6,6	14,7	7,9	17,5	10,8	17,6	8,4	13
Lingwick	12,3	6,7	2,6	3,6	2,1	4	5,7	4,8	5,2
Newport	20,1	0,1	18,7	13,2	17	14	18,6	9,1	13,9
Scotstown	17,3	11,2	-0,6	6,5	14,1	8	10,3	8,6	9,4
St-Isidore-de-Clifton	3,8	0,3	9,6	6,4	15,7	6,4	9,7	4,4	7
Weedon	40,7	34,4	42,43	30,3	74,4	34,3	52,5	33	42,8
Westbury	23,8	10,4	27,2	20,4	25,1	9,9	25,4	13,6	19,5
TOTAL	356,5	179,6	333,5	161,3	461,9	190,6			
TOTAL ANNUEL	536,5		494,8		652,5				561
MOYENNES	25,5	12,8	23,8	11,5	33	13,6	27,4	3843,1	20

Source : MRC Haut-Saint-François (données VALORIS)

En 2012-2013 la ville de Cookshire-Eaton avait une seule collecte spéciale. Cela explique la différence du tonnage annuel entre 2012-2013 et 2014. Les collectes spéciales amassent en moyenne environ 561 tonnes par année.

Cependant, comme mentionné plus haut, il s'avère impossible pour 2014 d'avoir des données précises sur les quantités éliminées et récupérées. C'est pour cette raison que nous avons utilisé l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Le tableau 33 présente les résultats pour les deux types d'encombrants.

Tableau 33 : Taux de mise en valeur des encombrants dans la MRC en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Encombrants métalliques	499	45	545	92 %
Encombrants non-métalliques	0	50	50	0 %
Total	499	95	595	84 %

Source : Chamard & associés

Résidus d'activités municipales

Les résidus d'activités municipales sont principalement les résidus de balayage et les abrasifs utilisés durant l'hiver.

Il n'existe aucune donnée sur les quantités récupérées sur le territoire de la MRC.

Résidus ultimes

Les résidus ultimes correspondent aux matières résiduelles qui ne sont plus susceptibles d'être valorisées dans des conditions techniques et économiques disponibles. Comprends les rejets de centre de tri ainsi que les particules fines et les autres matières dégradées. L'outil de Recyc-Québec a permis de déterminer la quantité de résidus ultimes produite dans la MRC à partir de la quantité de matières résiduelles éliminée.

Selon la compilation des billets de pesée de VALORIS, c'est 12 156 tonnes de matières résiduelles qui ont été éliminées. Le tableau 34 présente les résultats par municipalités des matières résiduelles éliminées par habitant en 2014.

Tableau 34 : Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant dans la MRC en 2014

Municipalité	Population Totale	Quantité enfouie (t) Municipal	Quantité enfouie (t) ICI ET CRD	Total	Kg/hab
Ascot Corner	3 163	970,28	94,45	1 060,73	335
Bury	1 330	415,8	1366,91	1 782,71	1 340
Chartierville	346	86,51	0	86,51	250
Cookshire-Eaton	5 375	2 628,33	523,65	3 151,98	586
Dudswell	2 082	557,83	165,2	723,03	347
East Angus	3 853	1 538,58	613,62	2 152,20	559
Hampden	205	58,11	3,65	61,76	301
La Patrie	773	374,48	52,62	427,10	553
Lingwick	432	199,03	3,39	202,42	469
Newport	805	231,69	2,3	233,99	291
Scotstown	734	233,96	14,14	248,10	338
St-Isidore-de-Clifton	533	218,27	10,27	228,54	429
Weedon	3 077	1 431,8	33,82	1 465,62	476
Westbury	1 069	271,77	58,08	329,85	309
TOTAUX	23 747	9216,44	2938,1	12 154,54	512

Source : Valoris

La figure 5 présente l'évolution de la quantité de matières résiduelles éliminée via les collectes municipales dans la MRC du Haut-Saint-François.

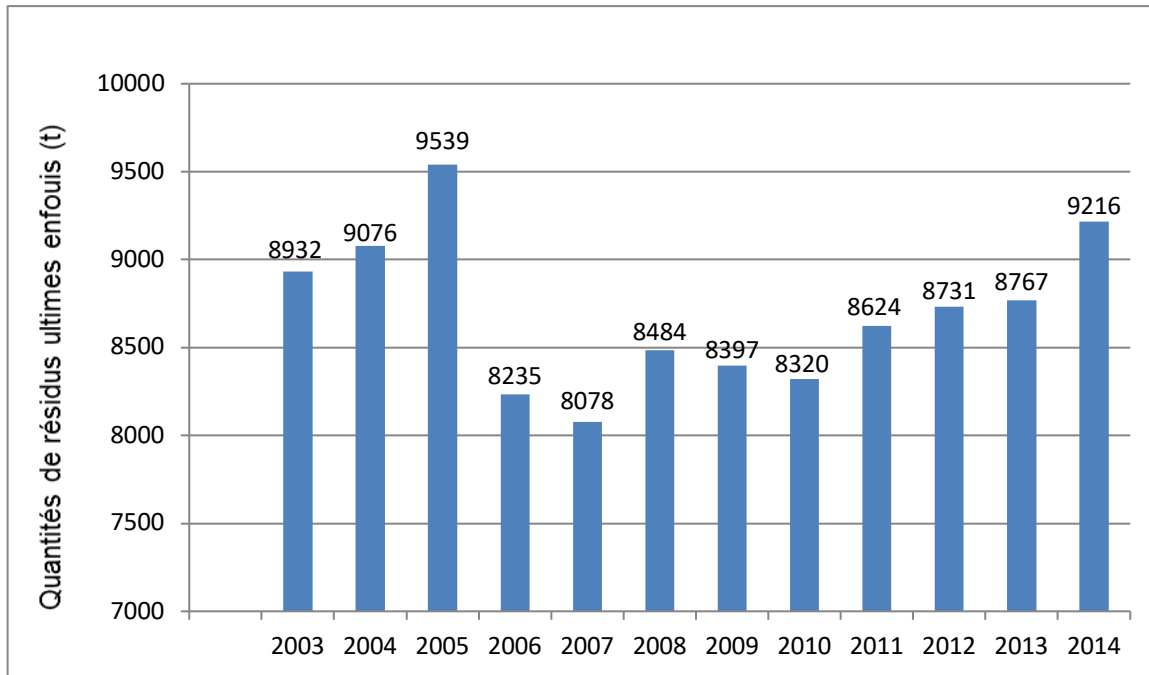


Figure 5 : Quantité de matières résiduelles éliminée via les collectes municipales de 2003 à 2014

La plus grande diminution est de 2005 à 2006 (1 304 tonnes) ce qui correspond à la mise en place de la collecte pêle-mêle de la collecte sélective avec des bacs de 360 litres dont l'augmentation de 2005 à 2006 était de 508 tonnes. De plus, c'est en 2006 que la MRC a mis en place son Écocentre régional.

Afin de ne pas comptabiliser deux fois les matières éliminées pour chaque catégorie de matières résiduelles, nous avons utilisé l'outil d'inventaire de Recyc-Québec et c'est 43 tonnes de résidus ultimes qui sont produites sur le territoire de la MRC.

Bilan sommaire du secteur résidentiel

Tableau 35 résume les différents résultats des tableaux précédents pour chaque type de matières résiduelles.

Tableau 35 : Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel mises en valeur en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 346	514	1 861	72 %
Métal	89	109	198	45 %
Plastique	216	420	635	34 %
Verre	355	136	491	72 %
Branches et sapin de Noël	74	0	74	100 %
Résidus verts	120	1 146	1 266	9,5 %
Résidus alimentaires	92	1 562	1 653	6 %
Autres résidus organiques	7	1 062	1 069	1 %
Véhicules hors d'usage	1 062	0	1 062	100 %
Textiles	75	247	322	23 %
Pneus	311	n.d.	311	n.d.
Contenants consignés	116	40	156	75 %
Encombrants métalliques	499	45	545	92 %
Encombrants non-métalliques	0	50	50	-
Rejets des centres de tri	0	151	151	-
Rejets des centres de valorisation des matières organiques	0	4	4	-
Résidus ultimes	0	43	43	-
Sous-total	4 362	5 529	9 891	44 %
Boues municipales BEA + BSF	3 197 TMH	247 TMH	3 596 TMH	89 %
Total	7 559	5 776	13 487	56 %

Source Chamard & associés

SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

Cette section reprend les différents types de matières résiduelles produites par le secteur des industries, commerces et institutions.

Matières recyclables

Les matières recyclables récupérées par le secteur des ICI sont les mêmes que pour le secteur résidentiel.

Une ventilation des matières recyclables récupérées par le biais de la collecte sélective a été faite à partir de l’outil de Recyc-Québec. La quantité obtenue est de 2 082 tonnes pour un total de 634 ICI desservis. Cette valeur comprend les matières recyclables récupérées par les ICI qui font appel à des récupérateurs privés comme récupération Faber Moore inc. À lui seul, en 2014 il a récupéré 157 tonnes à East Angus seulement. Les informations sur les quantités récupérées par le biais des entreprises privées ne sont pas tous disponibles. C’est pourquoi les données fournies par l’outil d’inventaire ont été utilisées dans le présent bilan (Tableau 36). Ces données sont basées sur le nombre d’employés pour la région administrative de l’Estrie pour l’année 2012.

Tableau 36 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur	Objectif (2020)
Papier et carton	1 680	1 471	3 151	53 %	100 %
Métal	166	201	366	45 %	80 %
Plastique	153	780	932	16 %	80 %
Verre	84	226	310	27 %	80 %
Total	2 082	2 677	4 759	44 %	

Source Chamard & associés

Matières organiques

Les matières organiques récupérées du secteur ICI sont similaire à celle du secteur résidentiel sauf à ce qui a trait aux résidus de l’industrie de la transformation agroalimentaire.

L’outil d’inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour obtenir une approximation pour matières détaillées dans le tableau 37.

Tableau 37 : Taux de mise en valeur des matières organiques dans le secteur des ICI en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Industries de transformation agroalimentaire	1 050	76	1 126	93 %
Commerces, institutions et autres industries				
Résidus verts	0	200	200	0 %
Résidus alimentaires	0	1 393	1 393	0 %
Autres résidus organiques	0	289	289	0 %
Total	1 050	1 958	3 008	35 %

Source Chamard & associés

Le secteur de l'industrie de la transformation agroalimentaire n'est pas un secteur d'activité majeur sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François. C'est 1 050 tonnes sur 1 126 tonnes ce qui représente un taux de mise en valeur de 93 %.

Le tableau 38 présente un aperçu des matières organique générées par les autres secteurs commerciaux, institutionnels et industriels autres que la transformation agroalimentaire.

Tableau 38 : Quantité de matière organique générée dans le secteur des ICI (sauf transformation) en 2014

	Résidus verts (t)	Résidus alimentaires (t)	Autres résidus organiques (t)	Total
Industriel				
Agriculture	6	43	9	52
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0	0	0	0
Manufacturier	38	264	55	357
Utilités publiques	0	0	0	0
Transport et entreposage	3	21	4	28
Commercial				
Hébergement et services de restauration	74	515	107	696
Commerce de gros et de détail	64	444	92	600
Institutionnel				
Services et bureaux	2	17	4	23
Services d'enseignement	7	49	10	66
Soins de santé	6	41	9	56
Total	200	1 393	289	1 882

Source : Chamard & associés

Le taux de mise en valeur des matières organiques pour ce secteur est de 0 %. Les actions du PGMR vont permettre assurément d'améliorer ce résultat. Les municipalités qui n'auront pas implanté la collecte des matières organiques les ICI auront accès au compostage domestique. En dernier recours, le centre de tri de Valoris va détourner ces matières organiques et sera envoyé à la plateforme de GSI Environnement (EnGlobe).

Boues industrielles

En 2014, la MRC compte sur son territoire la papetière Cascades East Angus (fermé en octobre 2014) et la Cascades Carton Plat inc. Cartonnerie East Angus (acheté par Graphic Packaging Holding Compagny en 29 janvier 2015) Selon les résultats obtenues par « Bilan annuel de conformité environnemental du secteur des pâtes et papiers – 2012 », la Cartonnerie à enfouis 1 334 tonnes de boues de désencrage dans le LET Cascades mais a valoriser 8 995 tonne par « autres modes ». Le taux de mise en valeur pour la Cartonnerie East Angus est de 87 % (tableau 39). L'usine des pâtes et papiers, Cascades East Angus rejette ses eaux usées en réseau. Les boues de papetières sont comprennent dans la station d'épuration des eaux usées de la Ville de East Angus.

Tableau 39 : Taux de mise en valeur des boues industrielles en 2012

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Total boues de désencrage	8 995	1 334	10 329	87 %

Sources : MDDELCC

Bilan sommaire du secteur des industries, commerces et institutions

Le tableau 40 reprend l'information des tableaux précédents. La quantité récupérée, éliminée et générée ainsi que le taux de mise en valeur sont précisés.

Tableau 40 : Bilan sommaire du secteur des industries, commerces et institutions

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 680	1 471	3 151	53 %
Métal	166	201	366	45 %
Plastique	153	780	932	16 %
Verre	84	226	310	27 %
Industries de transformation agroalimentaire	1 050	76	1 126	93 %
Résidus verts	0	200	200	0 %
Résidus alimentaires	0	1 393	1 393	0 %
Autres résidus organiques	0	289	289	0 %
Boues de désencrage	8 995	1 334	10 329	87 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	157	157	0 %
Rejets des recycleurs de métaux	0	731	731	0 %
Résidus ultimes	0	173	173	0 %
Total	12 127	7 035	19 161	63 %

Source : Chamard & associés

Le secteur ICI génère 19 161 tonnes. Plus de la moitié de ce total est imputable aux boues de désencrage de la Cartonnerie East Angus. C'est 7 035 tonnes de matière résiduelles qui ont été éliminées. Le total des matières recyclées par ce secteur est de 12 127 tonnes pour un taux de mise en valeur de 63 %.

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Cette section expose les types de matières résiduelles produites par le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).

Agrégats

Cette catégorie comprend les résidus de briques, de béton, d'asphalte et de gravier issus de travaux de construction.

L'écocentre régional de la MRC ne reçoit pas les agrégats. Nous référons les personnes désirant se départir de ces matières vers la compagnie Transport et excavation Stéphane Nadeau. Ce dernier accepte les agrégats à 5\$ la tonne. Afin d'obtenir un portrait plus complet, les données du tableau 41 ont été obtenues à partir de l'outil 'inventaire de Recyc-Québec'. L'outil se base sur les données provenant des permis de construction dans la MRC du Haut-Saint-François en 2014. Le résultat est que c'est 94 % des matières provenant de ce secteur qui ont été mis en valeur.

Tableau 41 : Taux de mise en valeur des agrégats dans le secteur de la CRD en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Total des agrégats	7 979	493	8472	94 %

Source : Chamard & associés

Non-agrégats

La catégorie des non-agrégats comprend le bois de construction, le gypse et les bardeaux d'asphalte provenant du secteur de la construction, rénovation et de la démolition.

Tel que mentionné dans les sections précédentes, l'écocentre régional accepte les matières résiduelles de provenance résidentielle seulement. L'écocentre n'a donc aucune donnée pour ce secteur. Le centre de tri temporaire de Valoris tel que mentionner au tableau 11 a détourné de l'enfouissement 10 465 tonnes (80,5% de 13 000 t). Les données du tableau 41 proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Tableau 42 : Taux de mise en valeur des non-agrégats dans le secteur de la CRD en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Bois de construction	1 891	1 048	2 940	64 %
Gypse	18	480	498	4 %
Bardeau d'asphalte	49	402	451	11 %
Autres	0	415	415	0 %
Total	1 958	2 345	4 303	46 %

Source : Chamard & associés

Le taux de mise en valeur pour le bois de construction est de 64 %, pour le gypse est de 4 % et pour le bardeau d'asphalte est de 11 %. Au total, c'est un taux de mise en valeur de 46 % pour les non-agrégats du secteur de la CRD.

Bilan sommaire du secteur de la construction, rénovation et démolition

Le tableau 43 résume les deux tableaux précédents. Le taux de mise en valeur total pour ce secteur est de 78 % en 2014.

Tableau 43 : Bilan des matières résiduelles du secteur de la CRD mises en valeur en 2014

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Agrégats	7 979	493	8472	94 %
Bois de construction	1 891	1 048	2 940	64 %
Gypse	18	480	498	4 %
Bardeau d'asphalte	49	402	451	11 %
Autres	0	415	415	0 %
Total	9 938	2 837	12 775	78 %

Source : Chamard & associés

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX

En ce qui concerne le PGMR en vigueur, la MRC du Haut-Saint-François a réalisé une partie des mesures y étant inscrites. Les boues de fosses septiques sont sans doute le volet le plus performant de la planification avec des résultats probants et tangibles. Au niveau des matières résiduelles destinées à l'enfouissement, il est réaliste de croire que la conscientisation de la population via la sensibilisation, l'information et la communication ont eu pour effet de réduire les quantités. Toutefois, il est raisonnable de croire que le ralentissement économique influe en faveur de cette tendance. Il est aussi important de souligner les efforts déployés afin de faire connaître l'écocentre et les points de chute locaux pour les RDD. Cet aspect est non négligeable dans la démarche environnementale. Des quantités importantes de produits ont été déviées de l'enfouissement au fil des dernières années. Telles que présentées précédemment dans ce document, les quantités générées, reçues et enfouies sont favorables dans le but de préserver l'environnement.

DROIT DE REGARD

Sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François, il y a deux LET. Un public opéré par la Régie Valoris et un privé appartenant à la compagnie 7251537 CANADA INC (Cascades).

Il existe des dispositions qui régissent les sites d'enfouissement sanitaires et les sites de déchets industriels de la MRC du Haut-Saint-François dans le Schéma d'aménagement révisé :

6. DISPOSITIONS RÉGISSANT LES SITES D'ENFOUISSEMENT SANITAIRES ET LES SITES DE DÉCHETS INDUSTRIELS

Pour éviter tout risque pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population, une bande de protection devra être maintenue sur le pourtour des sites de déchets. Les aires de protection pour chacun des sites sont les suivantes :

- Sites d'enfouissement de déchets industriels : 300 mètres;
- Sites de résidus miniers : 300 mètres;
- Sites d'enfouissement sanitaire : 1000 mètres;
- Sites de dépôt en tranchées : 500 mètres;
- Sites désaffectés d'anciens dépotoirs : 50 mètres.

À l'intérieur de ces aires de protection, aucune implantation résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle n'est autorisée à moins que la municipalité ou le propriétaire du site ne présente une étude attestant de la sécurité du site et de l'aire de protection. Si la Municipalité juge l'étude satisfaisante, elle pourra permettre les usages qu'elle juge compatibles avec le milieu.

Nonobstant ce qui précède, au site d'enfouissement régional de la MRC situé à Bury, les bâtiments et infrastructures liés à la gestion des matières résiduelles et à la valorisation de la biomasse doivent être permis pour assurer une prise en charge responsable de ces matières au niveau régional.

8. DISPOSITIONS RÉGISSANT LES PUITES ET PRISES D'EAU COMMUNAUTAIRES

8.1 Dans un rayon de 30 mètres autour des puits et prises d'eau communautaires

Exception faite des ouvrages requis pour le captage d'eau, aucun ouvrage, aucune construction ni activité n'est permise.

8.2 Dans un rayon de 300 mètres autour des puits et prises d'eau communautaires

L'entreposage souterrain de produits pétroliers ou toxiques de même que les activités ou usages présentant des risques de contamination de la nappe souterraine, tels cimetières d'autos, carrières, gravières, sablières, etc., devront être exclus. L'épandage de fumier, d'engrais, de pesticides, d'herbicides ou d'insecticides devra être limité aux stricts besoins des cultures et doit éviter toute surcharge du sol.¹

¹ issues du document complémentaire du règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François intitulé « Schéma d'aménagement révisé ».

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

OBJECTIFS NATIONAUX

Le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit les objectifs suivants :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers par année
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment

Ce plan d'action prévoit aussi un bannissement de la matière organique de l'enfouissement, soit le papier/carton en 2013 ; le bois en 2014 et toutes matières organiques en 2020. Le PGMR doit prendre en compte ces bannissements.

De plus, le plan d'action doit prévoir des mesures de réduction à la source, de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) et des mesures s'adressant aux générateurs ICI et CRD.

OBJECTIFS NATIONAUX ET ORIENTATIONS DU PGMR

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 450 kg/pers par année

La MRC se donne la cible du zéro (0) enfouissement pour l'horizon 2030. En clair, l'objectif est de parvenir à détourner 70% de l'élimination pour 2020, 80% pour 2025 et 100% de détournement pour 2030. Cet objectif sera poursuivi avec l'apport du Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR) ainsi que par le biais de VALORIS. CEVMR a pour but de favoriser la concertation régionale pour maximiser l'utilisation des 3 RV et trouver des solutions technologiques et sociales pour arriver à l'élimination zéro (0) graduellement pour la région de l'Estrie.

- Recycler 80 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle

Le bannissement de l'élimination de cette matière sera instauré. Le centre d'excellence sera mis à profit afin d'expérimenter diverses technologies pour atteindre cet objectif. La collecte des putrescibles sera aussi réévaluée en complémentarité des solutions mise en place en aval de la collecte.

- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Le bannissement de ces matières sera mis en place. Certaines entreprises privées effectuent déjà la récupération des celles-ci. De plus, Valoris et le centre d'excellence en environnement revaloriseront à 100% celles qui leur seront acheminées.

En lien avec ses orientations, la MRC s'est fixé des objectifs que les tableaux suivants présenteront.

Le tableau 44 compare la performance de la MRC aux objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 44 : Comparaison des résultats de la MRC avec les objectifs nationaux et les objectifs de la MRC

Objectifs	MRC Haut-Saint-François	Objectif national	Objectif de la MRC (2020)
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers par année	647,4 kg/hab.*	700 kg/hab.	450 kg/hab.
Recycler 70 % du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels.			
Papier-carton	60 %	70 %	80 %
Plastique	23 %	70 %	80 %
Verre	55 %	70 %	80 %
Métal	45 %	70 %	80 %
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	59 %	60 %	100 %
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	78 %	80 %	80 %
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD	Non disponible**	70 %	70 %

* Quantité totale éliminée (15 373 tonne) / Population totale (23 747)

** En 2014 centre de tri temporaire de Valoris a reçu 13 000 tonnes de résidus de CRD et a détourné 80,5 % de l'enfouissement soit 10 465 tonnes. La provenance de ce 13 000 tonnes n'a pas été notée.

La provenance des matières éliminées pour le secteur résidentiel correspond à 232 kg/hab/an. Le secteur CRD atteint 296 kg/hab/an, tandis que le secteur CRD est le plus performant et compte 119 kg/hab/an.

Tableau 45 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois

Objectifs ou stratégies du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Orientations du PGMR	Objectifs de la MRC	Échéance
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers par année d'ici 2015	Atteindre le zéro enfouissement pour la région de l'Estrie et par conséquent la MRC du Haut-Saint-François	Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel et ICI. Fournir des outils aux ICI et les entreprises de CRD afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles. De plus, par le biais du centre d'excellence et également avec l'apport de VALORIS, la MRC a pour objectif de favoriser la concertation régionale pour maximiser l'utilisation des 3 RV et ainsi trouver des solutions technologiques et sociales pour arriver à l'enfouissement zéro graduellement	70% en 2020 80% en 2025 100% en 2030 en termes de détournement de l'élimination
Recycler 70 % du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels, d'ici 2015	Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables récupérées par les citoyens et par les ICI.	Récupérer 100 % du papier et du carton potentiellement valorisable et 80% du plastique, verre et métal acceptés au centre de tri régional.	2017
Bannir le papier/carton de l'élimination, en 2013			
Recycler 60 % des matières organiques, d'ici 2015 Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020	Bannir les matières organiques putrescibles de l'élimination	Valoriser 100 % des boues d'installation septique. Valoriser 100 % des boues municipales. Valoriser 40 % des MO issues du secteur résidentiel d'ici 2017. Valoriser 60 % des MO issues du secteur résidentiel d'ici 2018 Valoriser 100 % des MO issues de tous les secteurs d'activités d'ici 2020.	À partir de la fin 2015
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton brique et asphalte (2015)	Bannir les résidus de béton, brique, asphalte de l'élimination	Récupérer et valoriser plus de 80 % des résidus de béton, brique, asphalte issu du secteur de la voirie	Progressivement à partir de 2016
Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment. (2015) Bannir le bois de l'élimination en 2015	Développer des nouvelles méthodes de valorisation des matériaux résiduels du secteur du bâtiment	Récupérer et valoriser plus de 80 % du bois et autres matériaux de CRD issu du secteur du bâtiment. À nouveau le centre d'excellence va accueillir des projets de développement et de démonstration de nouvelles voies de valorisation du bardeau d'asphalte et du bois traité	2016 à 2019

Tableau 45 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois (suite)

Objectifs ou stratégies du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Orientations du PGMR	Objectifs de la MRC	Échéance
Récupérer les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les huiles, les filtres et leurs contenants ; en responsabilisant les producteurs	Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP	Favoriser les collectes ponctuelles en même temps que les Écocentres mobiles ; Mettre en place une campagne d'ISE	Dès 2016
Respecter la hiérarchie des 3RV-E	Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi	Ouvrir une ressourcerie; Promouvoir l'utilisation de produits ou d'habitudes favorisant le principe des 3RV-E au sein de la population. S'assurer que la filière de récupération des textiles répond aux besoins du milieu.	Dès 2016
	Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E au sein des organismes municipaux	Mettre en place des mesures pour promouvoir une saine gestion des matières résiduelles au sein de la MRC et des municipalités	Dès 2016
	Assurer le traitement des matières résiduelles récupérées selon les 3RV-E	Évaluer les équipements, les installations et les services présents sur le territoire afin qu'ils répondent aux besoins réels Favoriser les services municipaux de récupération de proximité.	Dès 2016
Rendre compte des résultats	Suivre et diffuser les statistiques de récupération	Suivre l'évolution et diffuser les résultats. Le centre d'excellence se veut un outil de diffusion des résultats des réussites régionales.	Dès 2016

PLAN D'ACTION 2016-2020

Ce plan compte trente-cinq (35) actions qui sont précisées à l'annexe 1. En effet, pour chaque action il y a : une description détaillée, la problématique, les difficultés et les contraintes, atteinte des objectifs, les éléments de conformité, l'objectif de la MRC, la cible, indicateurs, responsable, partenaires, générateur budget, programme de financement potentiel lorsque disponible et l'échéancier d'élaboration et de mise en œuvre.

Description des mesures prévues

Le tableau 46 énumère les trente-cinq (35) actions que la MRC compte mettre en action de 2016 à 2020. Les différentes mesures ont été regroupées en fonction des matières résiduelles qu'elles visent :

- Plus d'un type de matières résiduelles
- Résidus de CRD
- Matières organiques
- Matières spécifiques
- Matières recyclables

Tableau 46 : Mesures prévues dans le cadre du PGMR de la MRC du Haut-Saint-François

Description de la mesure		Responsable	Échéancier et coûts				
			2016	2017	2018	2019	2020
Mesures visant des types de matières résiduelles							
1	Diffuser l'information concernant les différentes activités des municipalités et de ses partenaires.	MRC	RH : 736	RH : 772	-	-	-
2	Chercher de nouvelles façons de valoriser certains résidus d'activités municipales.	CEVMR	RH : 736	RH : 772	-	-	-
3	Appuyer le projet de Ressourcerie déjà en cours.	Ressourcerie	RH : 368	RH : 386	-	-	-
4	Faire de la MRC un modèle dans la gestion des matières résiduelles et aider les municipalités à faire de même.	MRC	-	RH : 1 508	-	-	-
5	Sensibiliser les citoyens sur les différents types de matières résiduelles et leur mode de gestion.	MRC	-	RH : 1 508	-	-	-

Tableau 46 : Mesures prévues dans le cadre du PGMR de la MRC du Haut-Saint-François (suite)

Description de la mesure		Responsable	Échéancier et coûts				
			2016	2017	2018	2019	2020
Mesures visant des types de matières résiduelles							
6	Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de la tenue d'évènements publics.	MRC et Municipalités	-	-	RH : 754	-	-
7	Vérifier l'intérêt des municipalités à procéder à des appels d'offres communs pour des achats regroupés en fonction de leurs besoins.	MRC	-	RH : 1 508	-	-	-
8	Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts, limiter le transport et augmenter la quantité de matières collectées.	MRC	-	-	RH : 1 131	-	-
9	Collaborer avec les institutions et le Centre d'excellence et de valorisation des matières résiduelles (CEVRM) afin de développer de nouveaux débouchés pour les matières résiduelles plus problématiques.	MRC	-	RH : 368	RH : 386	-	-
10	Utiliser et promouvoir les services innovateurs de Valoris en complément au tri à la source pour permettre d'éliminer l'enfouissement de certaines catégories de matières.	MRC	RH : 754	-	-	-	-
11	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par les différentes régies.	MRC	RH : 209	RH : 219	RH : 230	RH : 234	RH : 239
12	Mettre en place des mesures de réduction à la source (ex. distribution d'auto-collants pour éviter les publicités, communications MRC-municipalités par voie électronique).	MRC	-	RH : 1074	RH : 1128	RH : 1150	RH : 1173
13	Appuyer Concertation Estrie (ADDERE service conseil en développement durable).	MRC	RH : 278	RH : 292	RH : 309	RH : 313	RH : 319
14	Organiser une rencontre annuelle avec les directeurs généraux des municipalités afin d'échanger sur la gestion des matières résiduelles au niveau municipal.	MRC	RH : 695	RH : 730	RH : 766	RH : 782	RH : 797

Tableau 46 : Mesures prévues dans le cadre du PGMR de la MRC du Haut-Saint-François (suite)

Description de la mesure		Responsable	Échéancier et coûts				
			2016	2017	2018	2019	2020
Mesures visant des types de matières résiduelles							
15	Création d'un bottin, des récupérateurs du Haut-Saint-François, accessible en ligne.	MRC	-	-	-	RH : 3 425	RH : 1 000
16	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E auprès des écoles ainsi que des camps de jour.	MRC	-	RH : 895	RH : 939	RH : 959	RH : 977
17	Créer une banque d'articles de sensibilisation sur les sujets reliés à la gestion des matières résiduelles pour une chronique environnementale diffusée dans le journal régional et les journaux locaux.	MRC	RH : 973 RM : 3 500	RH : 1 022 RM : 4 613	RH : 1 073 RM : 4 728	RH : 1 094 RM : 4 846	RH : 1 116 RM : 4 967
18	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus municipaux.	MRC	RH : 973	RH : 1 022	RH : 1 073	RH : 1 094	RH : 1 116
19	Rédiger le rapport de suivi annuel et réviser le PGMR cinq ans après son entrée en vigueur.	MRC	RH : 250	RH : 263	RH : 276	RH : 281	RH : 19 413
Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)							
20	Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction et dans d'autres lieux dont les quincailleries.	MRC Municipalités	-	RH : 895	RH : 940	RH : 959	RH : 978
21	Maintenir les services de l'Écocentre régional.	MRC	RH : 41 725 RM : 18 000	RH : 42 560 RM : 20 000	RH : 43 411 RM : 20 000	RH : 44 279 RM : 22 000	RH : 45 164 RM : 22 000
22	Organiser des écocentres mobiles dans les municipalités.	MRC et Municipalités	RH : 417 RM : 2 700	RH : 438 RM : 2 768	RH : 460 RM : 2 837	RH : 469 RM : 2 908	RH : 478 RM : 2 980
23	Favoriser l'échange d'exemples de devis d'appels d'offres pour les contrats municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles.	MRC	-	RH : 1 508	-	-	-
24	Intégrer des clauses spécifiques favorisant le bannissement de l'élimination dans les devis techniques.	MRC	RH : 478	RH : 502	RH : 527	-	-
25	Réalise une étude de cas visant à déterminer les avantages et inconvénients reliés aux différents modes de gestion des vidanges de fosses septiques.	MRC	RH : 377	-	-	-	-

Tableau 46 : Mesures prévues dans le cadre du PGMR de la MRC du Haut-Saint-François (suite)

Description de la mesure	Responsable	Échéancier et coûts					
		2016	2017	2018	2019	2020	
Matières organiques							
26	Implanter un programme de compostage domestique pour les municipalités n'ayant pas implanté la collecte des matières organiques. Un inventaire et des suivis seront effectués pour comptabiliser les résultats. Favoriser l'implantation de composteur communautaire. Encourager la pratique de l'herbicyclage afin de réduire à la source la quantité de matières organiques à traiter.	Municipalité MRC	RH : 695	RH : 730	RH : 766	RH : 782	RH : 797
27	Sensibiliser les citoyens sur la pratique de l'herbicyclage et de l'entretien écologique des pelouses dans la chronique environnementale publiée dans le journal régional ainsi que dans les journaux locaux.	MRC	RH : 754	-	-	-	-
28	Poursuivre le programme de gestion régionale des mesures et des vidanges des installations septiques de treize des quatorze municipalités de la MRC et s'assurer que les boues des étangs des municipalités soient recyclées à 100%	MRC	RH: 54 400 RM: 256 840	RH: 55 488 RM : 259 227	RH: 56 598 RM : 261 661	RH : 57 730 RM : 271 654	RH : 58 884 RM : 279 187
29	Favoriser la mise en place des collectes de résidus verts.	MRC et Municipalités	RH : 736	RH : 772	-	-	-
30	Accompagner toutes les municipalités de la MRC à implanter un service de collecte porte-à-porte de matières organiques pour les secteurs résidentiels et les ICI compatibles au service municipal.	Municipalités MRC	RH : 139	RH : 146	RH : 153	RH : 156	RH : 160
Mesures visant des matières spécifiques							
31	Favoriser la mise en place des collectes ponctuelles de produits électroniques dans les municipalités en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques.	MRC	RH : 139	RH : 146	RH : 153	RH : 156	RH : 160
32	Évaluer le nombre de points de dépôt ou écocentre pour la récupération de RDD.	MRC	RH : 368	RH : 386	-	-	-

Tableau 46 : Mesures prévues dans le cadre du PGMR de la MRC du Haut-Saint-François (suite)

Description de la mesure		Responsable	Échéancier et coûts				
			2016	2017	2018	2019	2020
33	Évaluer la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.	MRC	-	-	RH : 2 262	-	-
34	Adopter ou modifier la réglementation municipale pour interdire de mettre dans le bac à déchets : l'ensemble des matières acceptées dans le bac de recyclage.	MRC	-	RH : 2 239	-	-	-
Matières recyclables							
35	Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales.	Municipalités MRC	RH : 1 839	RH : 1 930 RM : 1 400	-	-	-
36	Offrir gratuitement ou à faible coût des bacs de récupération supplémentaires.	Municipalités	RH : 139	RH : 146	RH : 153	RH : 156	RH : 160

COÛTS ET ÉCHÉANCIERS

Le tableau 47 présente l'échéancier et les coûts annuels associés à chaque action. Le montant annuel est calculé et est placé selon l'année d'implantation prévue. Les coûts sont des estimations et ils ont été indexés de 2% annuellement. Le montant des ressources humaines RH est uniquement du temps des employés de la MRC.

Les coûts annuels par type de matières sont présentés au tableau 46. Les montants les plus importants sont dans la catégorie matières organiques et ce malgré le fait qu'ils ne comprennent pas les coûts associés à une collecte porte-à-porte ou à un programme municipal de compostage domestique. Les municipalités n'ont pas déterminé la solution à mettre en place pour la gestion de leurs matières organiques.

Tableau 47 : Résumé des coûts annuels par type de matières

Matières concernées	2016	2017	2018	2019	2020
Plus d'un type de matières résiduelles	9 472 \$	16 952 \$	12 793 \$	14 178 \$	31 117 \$
Résidus de CRD	65 388 \$	68740	70 246 \$	69 728 \$	46 620 \$
Matières organiques	313 941 \$ ¹	316 363 \$ ¹	319 178 \$ ¹	330 322 \$ ¹	338 231 \$ ¹
Matières spécifiques	507 \$	2 771 \$	2 415 \$	156 \$	160 \$
Matières recyclables	1 978 \$	3 476 \$ ²	153 \$	156 \$	160 \$
TOTAUX	391 147 \$	408 156 \$	404 632 \$	414 384 \$	416 128 \$

¹ Le montant n'inclut pas les frais reliés à la collecte porte-à-porte des matières organiques ou au programme municipal de compostage domestique.

² Le montant n'inclut pas les frais pour l'achat d'équipement de récupération pour les lieux publics, car l'inventaire des besoins n'est pas complété.

Les coûts de la mise en œuvre du plan d'action de la MRC seront défrayés par différentes sources de revenus que les municipalités reçoivent. Les redevances à l'élimination (tableau 48) et la compensation de la collecte sélective (tableau 49) sont les principales sources de revenus. La MRC prévoit recevoir les mêmes montants annuellement pour ces deux programme, jusqu'en 2021.

Le tableau 48 comptabilise 183 012 \$ que les municipalités auront une fois le PGMR conforme. La redistribution de 2015 était moindre de 25 185 \$ comparativement au montant de 2016 (157 827 \$ en 2015).

Tableau 48 : Redistribution mise en réserve de la redevance à l'élimination, 2016

Municipalité	Redistribution 2016	Population décret #1125-2015	\$ par habitant	Part de la subvention liée à la population	Montant /hab. subvention liée à la population	Part de la subvention liée à la performance résidentielle	Montant /hab. subvention liée à la performance résidentielle	Part de la subvention liée à la performance territoriale	Montant /hab. subvention liée à la performance territoriale
Municipalité d'Ascot Corner	31 047,73 \$	3 113	9,97	6 528,45	2,10	3 496,74	1,12	21 022,54	6,75
Municipalité de Bury	10 198,61 \$	1 207	8,45	2 531,27	2,10	1 300,99	1,08	6 366,35	5,27
Municipalité de Chartierville	2 335,58 \$	279	8,37	585,11	2,10	263,03	0,94	1 487,44	5,33
Ville de Cookshire-Eaton	40 045,31 \$	5 274	7,60	11 060,41	2,10	2 735,52	0,52	26 249,38	4,98
Municipalité de Dudswel	16 337,87 \$	1 745	9,36	3 659,54	2,10	2 134,10	1,22	10 544,23	6,04
Ville d'East Angus	31 160,94 \$	3 811	8,18	7 992,27	2,10	2 906,06	0,76	20 262,61	5,32
Canton de Hampden	2 000,82 \$	201	9,95	424,53	2,10	268,06	1,33	1 311,23	6,52
Municipalité de La Patrie	4 836,16 \$	729	6,63	1 528,83	2,10	376,21	0,52	2 931,12	4,02
Canton de Lingwick	2 737,60 \$	398	6,88	834,67	2,10	228,52	0,57	1 674,41	4,21
Municipalité de Newport	7 172,95 \$	742	9,62	1 564,48	2,10	932,44	1,21	4 676,03	6,27
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	5 749,26 \$	674	8,53	1 413,48	2,10	661,86	0,98	3 673,92	5,45
Ville de Scotstown	4 140,22 \$	518	7,99	1 086,33	2,10	468,78	0,90	2 585,11	4,99
Municipalité de Weedon	16 839,06 \$	2 602	6,47	5 456,80	2,10	1 232,62	0,47	10 149,64	3,90
Canton de Westbury	8 410,25 \$	1 017	8,28	2 132,81	2,10	1 198,43	1,18	5 082,01	8,28
TOTAL	183 012,36 \$	22 310	8,20						

Subvention moyenne au Québec : 8,48 \$ par habitant

Subvention la plus élevée dans la MRC HSF est de 9,97 \$ par habitant

Subvention la moins élevée dans la MRC HSF est de 6,47 \$ par habitant

Subvention moyenne dans la MRC HSF : 8,20 \$ par habitant

Subvention liée à la population : 2,10 \$ par habitant

Le tableau 49 présente les montants de compensation pour la collecte sélective que les municipalités ont reçu pour l'année 2015.

Tableau 49 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective, 2015

Municipalité	Compensation 2015
Municipalité d'Ascot Corner	67 010,09
Municipalité de Bury	39 158,03
Municipalité de Chartierville	12 108,21
Ville de Cookshire-Eaton	57 707,00
Municipalité de Dudswel	34 163,05
Ville d'East Angus	67 415,12
Canton de Hampden	5 441,23
Municipalité de La Patrie	19 136,48
Canton de Lingwick	11 683,15
Municipalité de Newport	23 499,42
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	18 377,70
Ville de Scotstown	12 801,44
Municipalité de Weedon	101 138,78
Canton de Westbury	25 671,67
TOTAL	495 311,38

SURVEILLANCE ET SUIVI

Grâce aux cibles et aux indicateurs fixés pour chacune des mesures (annexe 1), il sera possible de vérifier l'évolution de leur mise en œuvre en produisant annuellement un rapport de suivi adressé au conseil de la MRC. Le rapport va identifier les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour mettre l'échéancier à jour, au besoin. Ce document sera présenté au conseil de la MRC ainsi qu'aux directeurs généraux.

Finalement, ce bilan annuel du PGMR sera accessible au public via le site Internet de la MRC.

CONCLUSION

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 constitue un important outil de planification pour la MRC du Haut-Saint-François.

Les mesures du PGMR visent prioritairement le tri à la source et la hiérarchie des 3RV. La MRC compte également sur Valoris, une infrastructure inter municipale, qui permettra de dépasser les objectifs nationaux et de concrétiser le bannissement de certaines matières de l'élimination.

Le plan d'action comprend 36 mesures et a été élaboré pour atteindre les objectifs gouvernementaux. Un budget de 2 034 447 \$ est estimé pour réaliser la mise en œuvre des mesures. Il prévoit notamment l'amélioration de la sensibilisation auprès du secteur résidentiel, du secteur des ICI et du secteur de la CRD.

RÉFÉRENCES

Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie) (2009). Portrait socio-économique de la MRC du Haut-Saint-François. 89 pages + annexes.

Chamard & Associés (2015). *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*. Calculateur informatique.

Gazette officielle du Québec, D.1293-2013, (2014) 146 G.O. II, 27.

MDDELCC (2012). *Bilan annuel de conformité environnementale 2012*. Secteur des pâtes et papiers, 14 pages + annexes.

Statistique Canada (2012). Le Haut-Saint-François, Québec. *Profil du recensement*. Recensement de 2011, Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012.

Sylvain Méthot (2014) *Sommaires du rôle d'évaluation foncière de la MRC du Haut-Saint-François pour l'exercice financier 2014*. MRC du Haut-Saint-François.

Valoris Rapports mensuels de pesées de l'enfouissement annuel sous forme de tableau.

Yves Geoffroy (2014) Liste des voyages avec les fiches de la station d'épuration des eaux usées de la ville d'East Angus.

Portrait socio-économique de la MRC du Haut-

http://creestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2009/11/Portrait_socio-economiqueHSF.pdf

ANNEXE 1

Fiches descriptives des mesures prévues



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 1 :	Diffuser l'information concernant les différentes activités des municipalités et de ses partenaires.	
Détails	Promouvoir les journées portes ouvertes sur le site Internet de la MRC; Promouvoir les nouveautés et les réalisations du centre de tri Récup-Estrie, de Valoris et du CEVMR, etc.	
Problématiques	Peu de renseignements sont diffusés auprès des citoyens, des ICI et des entreprises oeuvrant dans le secteur de la CRD concernant les activités de la MRC, des municipalités et ses partenaires afin qu'ils développent un sentiment d'appartenance et de fierté au regard de la saine gestion des matières résiduelles.	
Difficultés et contraintes	Rendre accessible l'information aux citoyens, aux ICI et aux entreprises oeuvrant dans le secteur de la CRD. Participation des ICI et du secteur de la CRD aux activités de la MRC, des municipalités et de ses partenaires.	
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables. Traiter les matières organiques.	
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 00 % du P/C, PVM <input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Aucune	
indicateurs	Aucun	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Récup-Estrie, Valoris, CEVMR et les municipalités	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	1 508,19
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	1 508,19
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHancier D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 2 :	Chercher de nouvelles façons de valoriser certains résidus d'activités municipales.				
Détails	Promouvoir les nouveautés et les réalisations du centre de tri Récup-Estrie, de Valoris et du CEVMR, etc.				
Problématiques	Réviser les façons de valoriser certains résidus d'activités municipales afin de prioriser la hiérarchie des 3RV en fonction du développement de nouveaux procédés ou de nouveaux débouchés (par ex. : résidus de balayage de rues, etc.).				
Difficultés et contraintes	Le développement de nouveaux procédés ou de nouveaux débouchés peut prendre du temps.				
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles.				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Un nouveau débouché pour les résidus d'activités municipales d'ici 2020.				
indicateurs	Quantité de nouveaux débouchés trouvés pour les résidus d'activités municipales qui respectent la hiérarchie des 3RV.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	CEVMR				
Partenaires	Technicien en environnement				
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines	1 508,19			
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total	1 508,19			
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 3 :	Appuyer le projet de Ressourcerie déjà en cours				
Détails	L'implantation d'une Ressourcerie sur le territoire favorisera la hiérarchie des 3RV ainsi que la diminution des matières envoyées à l'enfouissement.				
Problématiques	Le potentiel de réemploi n'est pas maximisé.				
Difficultés et contraintes	Participation financière des municipalités. Rentabilité de l'organisme.				
Atteinte des objectifs	Développer des activités de récupération, de réutilisation, de valorisation et de mise en marché de biens pour la population. Susciter une plus grande prise de conscience concernant l'environnement et de développement durable par le biais d'activités d'éducation et d'information. Favoriser l'implication des personnes socialement et économiquement démunies afin de briser l'isolement.				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
Cibles	Autonomie financière d'ici 2019.				
indicateurs	Revenu de vente de 20 000\$ annuel. Chiffre d'affaire excluant les revenus de subvention : année 1 : 160 104\$, année 2 : 317 408\$, année 3 : 415 682\$ et année 4 : 468 444\$.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Employés de la Ressourcerie				
Partenaires	Les municipalités, la MRC, Comité municipal jeunesse, CLD HSF				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
BUDGET					
Budget	Ressources humaines		754,10		
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total		754,10		
Programmes de financement potentiel	Entente avec les municipalités Recyc-Québec (le dossier est en analyse)				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 4 :	Faire de la MRC un modèle dans la gestion des matières résiduelles et aider les municipalités à faire de même.	
Détails	Adopter des politiques favorisant le développement durable (ex. : Politique d'achat, plan d'action sur les gaz à effet de serre, etc.)	
Problématiques	Sensibiliser les employés afin de modifier les pratiques qui ne respectent pas les prémices du développement durable.	
Difficultés et contraintes	Efforts constants afin de bien encadrer les personnes. Offrir du support aux municipalités afin qu'elles adoptent aussi des politiques favorisant le développement durable.	
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables. Traiter les matières organiques.	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Faire de la MRC un exemple.	
indicateurs	Nombre de municipalités qui reproduisent la politique adoptée.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	N/A	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	1 508,19
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	1 508,19
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 5 :	Sensibiliser les citoyens sur les différents types de matières résiduelles et leur mode de gestion.				
Détails	Sensibiliser sur les différents types de plastiques, la gestion des RDD et tous contaminants présents dans les bacs de collecte. Sensibiliser les citoyens que la collecte des encombrants n'est pas la meilleure façon de valoriser des matières résiduelles				
Problématiques	Afin de valoriser les matières résiduelles il faut les déposer au bon endroit ou dans le bon bac de collecte.				
Difficultés et contraintes	Trouver le meilleur moyen de communication pour rejoindre la population.				
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables. Traiter les matières organiques.				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Améliorer la performance de gestion des matières résiduelles de la MRC.				
indicateurs	Meilleure redistribution des redevances à l'élimination.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Les municipalités, les écoles, la patrouille verte				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines		1 508,19		
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total		1 508,19		
Programmes de financement potentiel	Fondation TD des amis de l'environnement (projets de sensibilisation à l'environnement)				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 6 :	Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de la tenue d'événements publics.	
Détails	Doter les organisateurs d'événements d'outils permettant de mieux valoriser les matières résiduelles lors des événements publics.	
Problématiques	La collecte de la MRO n'est pas offerte dans toutes les municipalités. L'accès à des équipements	
Difficultés et contraintes	Faire connaître ce service aux différents responsables ou organismes qui sont en charges de la tenue d'évènement publics. Offrir des formation et/ou des outils afin de mieux gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV-E	
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables. Traiter les matières organiques.	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	S'assurer que les principaux évènements de la MRC utilisent les outils favorisant une saine gestion des matières résiduelles. Augmenter le nombre d'évènements écoresponsables ou sans déchets sur le territoire.	
indicateurs	Nombre de municipalités qui ont adopté une politique de gestion des matières résiduelles ou à appliquer lors d'évènements publics le principe des 3RV-E. Nombre d'évènements où il y a des équipements de récupération.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsables	MRC et Municipalités	
Partenaires	MRC HSF, CDC et association possible avec : Scouts du Haut-Saint-François, cadets de l'air du Haut-Saint-François ou associations sportives et organisateurs d'évènements.	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	754,10
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	754,10
Programmes de financement potentiel	Fonds Éco IGA (achat d'équipements)	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 7 :	Vérifier l'intérêt des municipalités à procéder à des appels d'offres communs pour des achats regroupés en fonction de leurs besoins.				
Détails	Cette action pourrait faire en sorte que la MRC ou une municipalité coordonne un appel d'offres en commun.				
Problématiques	Les municipalités n'ont pas les mêmes besoins aux mêmes moments.				
Difficultés et contraintes	Faire coordonner les besoins des 14 municipalités au même moment.				
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables. Traiter les matières organiques.				
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Diminuer les coûts.				
indicateurs	Nombre d'appel d'offre en commun.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Les municipalités				
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines				1 508,19
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total				
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCHIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 8 :	Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts, limiter le transport et augmenter la quantité de matières collectées.				
Détails	Évaluer si les mesures en place peuvent être plus performantes. La MRC pourra apporter un support technique ou logistique aux municipalités selon leurs besoins.				
Problématiques	Les municipalités ont la compétence de la collecte et les coûts varient beaucoup en raison de la distance à parcourir et la densité de la population.				
Difficultés et contraintes	Les municipalités ayant des contrats ont des durées très différentes				
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables. Traiter les matières organiques.				
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD	<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO		
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Diminuer les coûts.				
indicateurs	Coût de la collecte par rapport à la quantité de matières recueillies. Quantité de matières recyclables valorisées provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an).				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Les municipalités				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines		1 131,14		
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total		1 131,14		
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 8 :	Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts, limiter le transport et augmenter la quantité de matières collectées.	
Détails	Évaluer si les mesures en place peuvent être plus performantes. La MRC pourra apporter un support technique ou logistique aux municipalités selon leurs besoins.	
Problématiques	Les municipalités ont la compétence de la collecte et les coûts varient beaucoup en raison de la distance à parcourir et la densité de la population.	
Difficultés et contraintes	Les municipalités ayant des contrats ont des durées très différentes	
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables. Traiter les matières organiques.	
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Diminuer les coûts.	
indicateurs	Coût de la collecte par rapport à la quantité de matières recueillies. Quantité de matières recyclables valorisées provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an).	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	1 131,14
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	1 131,14
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 9 :	Collaborer avec les institutions et le Centre d'excellence et de valorisation des matières résiduelles (CEVRM) afin de développer de nouveaux débouchés pour les matières résiduelles plus problématiques.	
Détails	Réaliser des projets pilotes portant sur la valorisation des matières résiduelles plus problématiques (ex.: verre). Promouvoir les projets en lien avec le recyclage et le réemploi du verre selon l'évolution des technologies offertes.	
Problématiques	Le contrôle et les bénéfices de la mise en valeur des matières résiduelles problématiques sont souvent réalisés à l'extérieur du pays.	
Difficultés et contraintes	La recherche de débouchés demande du temps, des investissements et beaucoup d'efforts.	
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables. Traiter les matières organiques.	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Trouver au moins un nouveau débouché d'ici 2020.	
indicateurs	Nombre de nouveaux débouchés développés.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Centre d'excellence et de valorisation des matières résiduelles CEVMR	
Partenaires	CLD MRC Haut-Saint-François, Créneau ACCORD, MRC Haut-Saint-François	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	754,10
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	754,10
Programmes de financement potentiel	Fonds municipal vert (pour développer des projets pilotes)	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 10 :	Utiliser et promouvoir les services innovateurs de Valoris en complément au tri à la source pour permettre d'éliminer l'enfouissement de certaines catégories de matières.	
Détails	Poursuivre la sensibilisation concernant l'importance de poursuivre le tri à la source en raison de l'excellente qualité de la matière triée. Utiliser les services du centre de tri de Valoris pour le secteur résidentiel. Informer les ICI sur le tri que Valoris exécute uniquement sur la portion de déchets ultimes afin d'atteindre ultérieurement l'objectif du zéro enfouissement. Inviter les entrepreneurs en CRD à utiliser les services de Valoris pour les matériaux difficiles à trier	
Problématiques	Valoris demeure un service environnemental de tri et de récupération de dernier recours qui permet de réduire au minimum l'enfouissement des matières résiduelles. Cette solution innovatrice de propriété municipale doit être connue des générateurs.	
Difficultés et contraintes	Compréhension du rôle de Valoris dans le tri et la hiérarchie des 3RV.	
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler les matières recyclables et les matériaux de CRD. Traiter les matières organiques.	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Aucune	
indicateurs	Aucun	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsables	Valoris et Technicien en environnement	
Partenaires	N/A	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	754,10
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	754,10
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 11 :	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par les différentes régies.				
Détails	Contribuer aux planifications des activités de sensibilisation de Récup Estrie et de Valoris.				
Problématiques	Coordonner et faire connaître les différents messages et/ou campagnes de sensibilisation de la MRC et des régies.				
Difficultés et contraintes	Améliorer et réinventer la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités				
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Recycler le papier/carton, le verre et le métal.				
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	meilleure diffusion et fréquence des messages de sensibilisation.				
indicateurs	N/A				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Récup Estrie et Valoris				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines				1 131,14
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total				1 131,14
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCHIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 12 :	Mettre en place des mesures de réduction à la source (ex. distribution d'auto-collants pour éviter les publicités, communications MRC-municipalités par voie électronique).				
Détails	Offrir des astuces sur le site Internet de la MRC ainsi que dans les chroniques environnementales pour aider les citoyens à réduire à la source.				
Problématiques	Plusieurs feuillets publicitaires sont directement envoyés dans le bac de recyclage sans être consultés.				
Difficultés et contraintes	Changer les habitudes des citoyens en démontrant les avantages de consulter en ligne les feuillets publicitaires et d'apposer un auto-collant : « pas de circulaires S.V.P. ».				
Atteinte des objectifs	N/A				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Cibles indicateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Les municipalités				
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines	4 524,58			
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total	4 524,58			
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 13 :	Appuyer Concertation Estrie (ADDERE service conseil en développement durable).				
Détails	Concertation Estrie veut mobiliser les ICI estriens afin de sensibiliser et d'améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, l'organisme désire accompagner individuellement des ICI en faisant le diagnostic DD dont en GMR, un plan d'action, un accompagnement et un suivi dans la mise en oeuvre auprès de celles-ci.				
Problématiques	Les ICI manquent d'expertise et d'accompagnement pour adopter une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.				
Difficultés et contraintes	Faire connaître les différents services d'accompagnement offerts et d'assurer un suivi.				
Atteinte des objectifs	N/A				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Deux entreprises par année.				
indicateurs	Nombre d'entreprises accompagnées.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Concertation Estrie (ADDERE)				
Partenaires	La MRC et les municipalité				
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines				1 508,19
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total				1 508,19
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 14 :	Organiser une rencontre annuelle avec les directeurs généraux des municipalités afin d'échanger sur la gestion des matières résiduelles au niveau municipal.	
Détails	Consulter et informer les directeurs généraux des actions passées et à venir, car ils connaissent bien les enjeux sur leur territoire puisqu'ils sont en contact avec la population.	
Problématiques	Connaître et adapter les différentes actions en fonction des attentes et des préoccupations du milieu.	
Difficultés et contraintes	Rassembler les directeurs généraux en même temps.	
Atteinte des objectifs	N/A	
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Sensibiliser et informer les directeurs généraux des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles. Échange sur les problématiques et présentation des résultats des programmes mis en place.	
indicateurs	Nombre de directeurs généraux présents à la rencontre annuelle.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	3 770,48
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	3 770,48
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 15 :	Création d'un bottin, des récupérateurs du Haut-Saint-François, accessible en ligne.	
Détails	La banque de données des intervenants sera annuellement mise à jour et les municipalités ainsi que les organismes participants diffuseront le lien menant au bottin.	
Problématiques	Mise à jour des informations.	
Difficultés et contraintes	Rendre l'information la plus conviviale possible.	
Atteinte des objectifs	Réduire la quantité de déchets provenant du secteur résidentiel et encourager les bonnes pratiques. Fournir des ressources et des outils afin que les ICI et les CRD adoptent de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles.	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Faire connaître les différents moyens qui s'offrent à tous afin de bien gérer leurs matières résiduelles.	
indicateurs	N/A	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités, OBNL, ICI	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	4 524,58
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	4 524,58
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 16 :	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E auprès des écoles ainsi que des camps de jour.				
Détails	Dans les dernières années, nous avons donné des ateliers de sensibilisation dans plusieurs établissements scolaires de notre territoire. Nous sommes maintenant rendus à mieux planifier ces activités de sensibilisation sur plusieurs années.				
Problématiques	Le roulement du personnel professionnel en place dans les établissements complique la planification à moyen et long terme de ce type d'activité.				
Difficultés et contraintes	Réinventer les messages de sensibilisation afin d'éviter que les interventions soient redondantes.				
Atteinte des objectifs	Faire connaître aux personnes rencontrées des produits ou des habitudes favorisant le principe des 3RV-E.				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Sensibiliser les enfants, les élèves du primaire et du secondaire.				
indicateurs	Nombre de personnes rencontrées et nombre de rencontres.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Écoles, camps de jour				
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines				3 770,48
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total				
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 17 :	Créer une banque d'articles de sensibilisation sur les sujets reliés à la gestion des matières résiduelles pour une chronique environnementale diffusée dans le journal régional et les journaux locaux.	
Détails	Concevoir et rendre accessible une banque d'articles de sensibilisation.	
Problématiques	Convaincre les lecteurs de poser des actions concrètes et d'appliquer les meilleures pratiques.	
Difficultés et contraintes	Dynamiser les messages de sensibilisation afin que le lecteur ait l'initiative d'améliorer ses pratiques environnementales.	
Atteinte des objectifs	Promouvoir et encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles mais aussi les meilleures pratiques environnementales.	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Sensibiliser la population.	
indicateurs	Nombre d'articles de sensibilisation diffusés par les municipalités.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	5 278,68
	Ressources matérielles	22 654,00
	Revenus	
	Total	27 932,68
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCHIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 18 :	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus municipaux.				
Détails	Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles dans la MRC et diffuser les résultats.				
Problématiques	Obtenir les quantités de matières récupérées, éliminées et générées pour chacune des catégories de matières résiduelles.				
Difficultés et contraintes	Obtenir les données afin de réaliser le bilan annuel.				
Atteinte des objectifs	Acquérir les données et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et diffuser les résultats.				
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Présenter le bilan et répondre aux questions.				
indicateurs	Taux de mise en valeur des différentes catégories de matières résiduelles dans la MRC.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Les municipalités, Valoris, Recyc-Québec, ARPE-Québec, Peintures Récupérées, SOGHU, autres récupérateurs du territoire				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines		5 278,68		
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total		5 278,68		
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 19 :	Rédiger le rapport de suivi annuel et réviser le PGMR cinq ans après son entrée en vigueur.	
Détails	Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles dans la MRC et diffuser les résultats.	
Problématiques	Obtenir les quantités de matières récupérées, éliminées et générées pour chacune des catégories de matières résiduelles.	
Difficultés et contraintes	N/A	
Atteinte des objectifs	N/A	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	N/A	
indicateurs	N/A	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	20 483,00
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	20 483,00
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCHIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 20 :	Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction et dans d'autres lieux dont les quincailleries.				
Détails	Rendre disponible un feuillet d'information et de sensibilisation aux inspecteurs municipaux en charge de l'émission des permis. Les compagnies de transport spécialisées dans les CRD, les entrepreneurs, ainsi que les lieux de vente de matériaux de construction seront sensibilisés.				
Problématiques	Mieux sensibiliser les citoyens des choix possibles qui sont à leur disposition afin de faire une saine gestion des résidus de CRD.				
Difficultés et contraintes	n/a				
Atteinte des objectifs	Augmenter le taux de mise en valeur des CRD sur le territoire.				
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Les municipalités.				
indicateurs	Taux de mise en valeur des CRD sur le territoire.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Les municipalités, VALORIS, APCHQ, Entrepreneurs.				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines	3 770,48			
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total	3 770,48			
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 21 :	Maintenir les services de l'Écocentre régional.								
Détails	La MRC opère un écocentre régional depuis 2005. Cette installation est offerte aux citoyens et à tous pour les matières suivantes : Fluocompactes, fluorescents (RecycFluo), le matériel informatique (ARPE-Québec) et les styromousses.								
Problématiques	Trouver des débouchés durables et accepter des nouvelles matières.								
Difficultés et contraintes	La configuration actuelle de l'Écocentre ne favorise pas beaucoup le tri des matières. L'Écocentre ferme durant la période hivernale. Il s'avère donc difficile pour les citoyens de se départir de leurs matières.								
Atteinte des objectifs	Faire connaître les services de l'Écocentre à la population.								
Éléments de conformité	<table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV</td> <td><input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ</td> <td><input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI								
<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD								
<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD								
	<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO								
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO</td> <td><input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte	<input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM		<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri		
<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte								
<input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM									
<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri								
Cibles	Augmenter le nombre de visites								
indicateurs	Nombre de visites et quantité de matières résiduelles récupérées.								
RESSOURCES HUMAINES									
Responsable	Technicien en environnement								
Partenaires	Les municipalités								
Générateurs	<table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</td> <td><input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)</td> <td></td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)	<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)					
<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)								
<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)									
BUDGET									
Budget	Ressources humaines	217 138,58							
	Ressources matérielles	102 000,00							
	Revenus	20 000,00							
	Total	299 138,58							
Programmes de financement potentiel	N/A								
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE									
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020								
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020								



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 22 :	Organiser des écocentres mobiles dans les municipalités.				
Détails	Offrir un écocentre mobile pour les municipalités qui le désire				
Problématiques	L'éloignement de l'Écocentre régional qui est situé à Bury freine plusieurs citoyens à apporter des matières.				
Difficultés et contraintes	Coût élevé rattaché à l'organisation d'un écocentre mobile				
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières acceptées à l'Écocentre				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Rendre accessible l'Écocentre aux citoyens.				
indicateurs	Le nombre de municipalités ayant participé à accueillir un écocentre mobile.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement et les municipalités				
Partenaires	Les municipalités				
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines				2 262,29
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total				2 262,29
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCHIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 23 :	Favoriser l'échange d'exemples de devis d'appels d'offres pour les contrats municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles.	
Détails	Améliorer la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.	
Problématiques	Les contrats sont octroyés par les municipalités. Cette action peut améliorer des clauses permettant de faire un suivi des matières résiduelles et d'optimiser les ressources dédiées.	
Difficultés et contraintes	S'assurer que les exemples respectent les mises à jour des différentes réglementations et qu'ils répondent aux besoins des municipalités et/ou des personnes visées.	
Atteinte des objectifs	Aucun	
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Créer une banque d'outils et améliorer les protections des municipalités.	
indicateurs	Aucun	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Municipalité, UMQ, FQM et ÉEQ	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	1 508,19
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	1 508,19
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 24 :	Intégrer des clauses spécifiques favorisant le bannissement de l'élimination dans les devis techniques.	
Détails	Mettre en valeur le béton, la brique, l'asphalte, le bois, le carton et la matière résiduelle organique. Développer des clauses à ajouter dans les devis techniques.	
Problématiques	Il y a peu d'exemples ou la hiérarchie des 3RV est mise en œuvre.	
Difficultés et contraintes	Il faut prévoir des changements dans les méthodes de travail de plusieurs employés municipaux et la façon d'y arriver est par des formations.	
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des matières résiduelles liées aux activités municipales. Recycler le papier et le carton. Traiter la matière organique générée. Trier recycler et/ou valoriser le béton, la brique, l'asphalte et le bois, (matières liées aux activités municipales).	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input checked="" type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input checked="" type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	25% des devis techniques doivent favoriser la hiérarchie des 3RV d'ici 2020.	
indicateurs	Nombre de devis favorisant la hiérarchie des 3RV.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	1 508,19
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	1 508,19
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 25 :	Réalise une étude de cas visant à déterminer les avantages et inconvénients reliés aux différents modes de gestion des vidanges de fosses septiques.	
Détails	Documenter les différentes façons de gérer les vidanges de fosses septiques.	
Problématiques	Chaque territoire a des méthodes différentes.	
Difficultés et contraintes	Ne pas uniquement se référer au coût pour prendre une décision qui modifierait le programme actuel.	
Atteinte des objectifs	Vérifier si nous pouvons améliorer le programme en place.	
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Améliorer et diminuer les coûts du programme.	
indicateurs	N/A	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	377,05
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	377,05
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 26 :	Implanter un programme de compostage domestique pour les municipalités n'ayant pas implanté la collecte des matières organiques. Un inventaire et des suivis seront effectués pour comptabiliser les résultats. Favoriser l'implantation de composteur communautaire. Encourager la pratique de l'herbicyclage afin de réduire à la source la quantité de matières organiques à traiter.				
Détails	Offrir des ateliers sur le compostage domestique et les municipalités qui le désire pourront subventionner le prix des composteurs domestiques pour les citoyens ayant assisté à l'atelier. La MRC pourra au besoin procéder à un appel d'offres pour l'achat des composteurs domestique.				
Problématiques	S'assurer de la participation des citoyens et des ICI au compostage domestique lorsque la collecte n'est pas offerte.				
Difficultés et contraintes	Offrir du soutien aux citoyens et aux ICI. S'assurer de la poursuite du compostage domestique sur plusieurs années. Poursuivre la sensibilisation auprès de la clientèle. Certaines matières organiques ne peuvent être valorisées par le compostage domestique. C'est précisément à ce moment que Valoris entre en jeu afin de détourner ces matières de l'élimination.				
Atteinte des objectifs	Recycler 40 % des matières organiques issues du secteur résidentiel d'ici 2017. Recycler 60 % des matières organiques issues du secteur résidentiel d'ici 2018. Recycler 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs d'ici 2020.				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Réduire à la source la quantité de matières organiques à traiter.				
indicateurs	Nombre d'unités d'occupation desservies par un composteur et quantité de matière résiduelle éliminées par habitant.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Les municipalités				
Partenaires	La MRC				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines	3 770,48			
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total	3 770,48			
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 27 :	Sensibiliser les citoyens sur la pratique de l'herbicyclage et de l'entretien écologique des pelouses dans la chronique environnementale publiée dans le journal régional ainsi que dans les journaux locaux.	
Détails	Un peu avant l'été une chronique environnementale publiée dans le journal du Haut-saint-François, dans les journaux locaux, et dans les sites Internet des municipalités ainsi que de la MRC, démontrera les avantages de pratiquer l'herbicyclage et comment entetenir écologiquement le gazon.	
Problématiques	En grande majorité, c'est dans les milieux urbains que les rognures de gazon se retrouvent à l'enfouissement durant la saison estivale.	
Difficultés et contraintes	Convraincre les citoyens des mérites de l'herbicyclage.	
Atteinte des objectifs	Inciter la population à l'utilisation de produits ou d'habitudes favorisant le principe des 3RV-E.	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Augmenter la pratique de l'herbicyclage sur le territoire de la MRC.	
indicateurs	Participation des municipalités à diffuser l'article.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	754,10
	Ressources matérielles	Inclus dans le budget # 17
	Revenus	
	Total	754,10
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 28 :	Poursuivre le programme de gestion régionale des mesures et des vidanges des installations septiques de treize des quatorze municipalités de la MRC et s'assurer que les boues des étangs des municipalités soient recyclées à 100 %.	
Détails	De la fin du mois de mai à la mi-août deux mesureurs se rendent chez les contribuables pour prendre des mesures et ainsi vidanger les installations septiques avec un champs d'épuration dont l'épaisseur des boues atteint 30 cm ou si l'épaisseur de l'écume atteint 12 cm.	
Problématiques	n/a	
Difficultés et contraintes	Sensibiliser les résidents qui possèdent une installation septique qu'il y a certains comportements à éviter et comment entretenir leur installation.	
Atteinte des objectifs	Vidanger les installations septiques qui ont réellement besoin d'être vidées.	
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Vidanger moins d'un tiers des installations septiques du territoire.	
indicateurs	Nombre de fosses vidangées.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	283 099,78
	Ressources matérielles	1 328 569,45
	Revenus	
	Total	1 611 669,23
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 29 :	Favoriser la mise en place des collectes de résidus verts.	
Détails	Plusieurs collectes de résidus verts sont actuellement en place. L'action vise la poursuite de ces activités et l'ajout de cette collecte dans les autres municipalités.	
Problématiques	Une proportion des résidus verts se retrouve dans les déchets	
Difficultés et contraintes	Rendre disponible plus de services et d'infrastructures pour valoriser ces matières	
Atteinte des objectifs	Éviter l'enfouissement et valoriser les résidus verts.	
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Aucune	
indicateurs	Aucun	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsables	Technicien en environnement et les municipalités	
Partenaires	Les municipalités	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	1 508,19
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	1 508,19
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCHIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 30 :	Accompagner toutes les municipalités de la MRC à implanter un service de collecte porte-à-porte de matières organiques pour les secteurs résidentiels et les ICI compatibles au service municipal.	
Détails	Fournir un accompagnement personnalisé aux municipalités intéressées à mettre en place une collecte. Dépendamment si plusieurs municipalités souhaitent implanter la collecte au même moment, la MRC procsèdra à un appel d'offres pour l'achat des bacs roulants. La MRC pourra être consulter pour développer et ou améliorer des outils d'ISE.	
Problématiques	Augmenter le taux de mise en valeur des matières organiques. Un bac peut être insuffisant pour certains ICI.	
Difficultés et contraintes	La participation de la population à cette collecte est essentiel et les différentes campagnes d'ISE doit être se faire sur plusieurs mois et à chaque année. L'une des containtes de ce service est que la participation de la population diminue au cours des ans.	
Atteinte des objectifs	Recycler 40 % des matières organiques issues du secteur résidentiel d'ici 2017. Recycler 60 % des matières organiques issues du secteur résidentiel d'ici 2018. Recycler 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs d'activités d'ici 2020.	
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiéarchie des 3RV <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input checked="" type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Valoriser 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs d'activités d'ici 2020.	
indicateurs	Taux de mise en valeur des matières organiques.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsables	Municipalités	
Partenaires	MRC	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	754,10
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	754,10
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 31 :	Favoriser la mise en place des collectes ponctuelles de produits électroniques dans les municipalités en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques.				
Détails	Les municipalités avec la collaboration de la MRC et de l'ARPE vont choisir un lieu et une date pour la collecte ponctuelle.				
Problématiques	Les lieux accrédités par l'ARPE Québec sont concentrés au centre Est du territoire la MRC. La participation des citoyens qui proviennent des municipalités plus éloignées est moindre.				
Difficultés et contraintes	Rendre disponible un employé de la municipalité lors de la journée de la collecte ponctuelle et bien publiciser l'évènement.				
Atteinte des objectifs	Augmenter la quantité des équipements électroniques envoyés à l'ARPE Québec. Diminuer l'enfouissement pour ces matières.				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte		
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
Cibles	Une collecte ponctuelle de plus par année.				
indicateurs	Nombre de collectes ponctuelles et augmentation de la quantité envoyée à l'ARPE Québec.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsables	Les municipalités				
Partenaires	La MRC et l'ARPE Québec				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines			754,10	
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total			754,10	
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 32 :	Évaluer le nombre de points de dépôt ou écocentre pour la récupération de RDD.	
Détails	Rendre plus accessibles les points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs et autres matières.	
Problématiques	Actuellement les municipalités suivantes n'ont pas de service de proximité pour se débarrasser correctement de leurs RDD : Cookshire-Eaton, Newport, Hampden, Westbury et Dudswell	
Difficultés et contraintes	Les employés doivent suivre une formation et les lieux de collecte doivent être aménagés afin de sécuriser les matières.	
Atteinte des objectifs	Offrir des services de proximité à la population afin d'augmenter la valorisation des RDD.	
Éléments de conformité	<input type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri
Cibles	Détourner un taux de RDD supérieur à la moyenne québécoise.	
indicateurs	kg valorisés par habitants.	
RESSOURCES HUMAINES		
Responsable	Technicien en environnement	
Partenaires	Les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François	
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)
BUDGET		
Budget	Ressources humaines	754,10
	Ressources matérielles	
	Revenus	
	Total	754,10
Programmes de financement potentiel	N/A	
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE		
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020	



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 33 :	Évaluer la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.		
Détails	Développer un projet pilote pour récupérer les plastiques agricoles en collaboration avec les agriculteurs sur le territoire de la MRC HSF et AgriRÉCUP. Évaluer la quantité de plastiques agricoles générés et créer une liste d'agriculteurs participants.		
Problématiques	Les contenants et emballages de plastiques agricoles sont visés par le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Les plastiques agricoles sont enfouis alors qu'ils représentent une matière de grande valeur et un volume important.		
Difficultés et contraintes	S'assurer de la propreté des plastiques agricoles récupérés. Atteindre un taux de participation justifiant les coûts de collecte.		
Atteinte des objectifs	Diminuer l'enfouissement des plastiques agricoles. Recycler les plastiques agricoles.		
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV <input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ <input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI <input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD <input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD <input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO	
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an. <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM <input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte <input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri	
Cibles	75 % des agriculteurs doivent participer au recyclage des plastiques agricoles d'ici 2020.		
indicateurs	Pourcentage des agriculteurs participant au recyclage des plastiques agricoles.		
RESSOURCES HUMAINES			
Responsable	Technicien en environnement		
Partenaires	UPA Estrie (secteur MRC HSF), CREE, AgriRÉCUP		
Générateurs	<input type="checkbox"/> Secteur résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)	
BUDGET			
Budget	Ressources humaines	2 262,29	
	Ressources matérielles		
	Revenus		
	Total	2 262,29	
Programmes de financement potentiel	Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – (remboursement des frais de collecte pour les plastiques agricoles)		
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE			
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020		
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020		



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 34 :	Adopter ou modifier la réglementation municipale pour interdire de déposer dans le bac à déchets : l'ensemble des matières acceptées dans le bac de recyclage.				
Détails	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel et parfaire la gestion actuelle des matières recyclables.				
Problématiques	L'application d'une réglementation nécessite la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation afin qu'elle soit respectée.				
Difficultés et contraintes	Uniformiser la réglementation dans les 14 municipalités et surtout l'application d'un tel règlement.				
Atteinte des objectifs	Encadrer davantage les matières pouvant être mises dans les collectes d'ordures.				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM				
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
Cibles	Avoir intégré les matières acceptées dans le bac de recyclage dans la réglementation et avoir développé un programme de				
indicateurs	aucun				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Les municipalités				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines	2 639,34			
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total	2 639,34			
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCHIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 35 :	Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales.				
Détails	Installer un équipement de récupération à côté de chaque équipement dédié aux déchets.				
Problématiques	L'accessibilité aux équipements de récupération est souvent plus contraignante que ceux destinés aux déchets.				
Difficultés et contraintes	Effectuer un inventaire et dresser les besoins en équipement dans les lieux publics. Adresser par la suite une demande au «Programme de récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec»				
Atteinte des objectifs	Accroître la quantité de matières récupérées dans les lieux publics.				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	Les utilisateurs des lieux publics.				
indicateurs	Nombre d'équipements de récupération installés dans les lieux publics.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsable	Technicien en environnement				
Partenaires	Les municipalités et Éco Entreprises Québec				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines				3 770,48
	Ressources matérielles				1 400,00
	Revenus				
	Total				5 170,48
Programmes de financement potentiel	Programme de récupération hors foyer de Éco Entreprise Québec.				
ÉCHANCHIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Action n° 36 :	Offrir gratuitement ou à faible coût des bacs de récupération supplémentaires.				
Détails	Peut avoir comme incidence de récupérer plus surtout pour les ICI.				
Problématiques	Un bac peut être insuffisant pour certains ménages ou ICI.				
Difficultés et contraintes	Faire connaître cette possibilité aux citoyens et au ICI.				
Atteinte des objectifs	N/A				
Éléments de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la hiérarchie des 3RV	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabiliser les ICI			
	<input type="checkbox"/> Intégrer le volet ISÉ	<input type="checkbox"/> Responsabiliser le secteur de la CRD			
	<input type="checkbox"/> Bannir l'enfouissement (P/C; bois; MRO)	<input type="checkbox"/> Gérer les résidus de CRD			
		<input type="checkbox"/> Mettre en valeur les MRO			
Objectifs de la MRC du Haut-Saint-François	<input checked="" type="checkbox"/> Éliminer 450 kg/hab./an.	<input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % du béton, Brique, asphalte			
	<input checked="" type="checkbox"/> Recycler 80 % du P/C, PVM	<input type="checkbox"/> Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri			
	<input type="checkbox"/> Traiter 60 % de la MRO				
Cibles	N/A				
indicateurs	Nombre de bacs supplémentaires distribués.				
RESSOURCES HUMAINES					
Responsables	Municipalités				
Partenaires	MRC				
Générateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel	<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, démolition (CRD)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)				
BUDGET					
Budget	Ressources humaines				754,10
	Ressources matérielles				
	Revenus				
	Total				754,10
Programmes de financement potentiel	N/A				
ÉCHANCIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE					
Élaboration	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2018	<input type="checkbox"/> 2019	<input type="checkbox"/> 2020
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2016	<input checked="" type="checkbox"/> 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 2018	<input checked="" type="checkbox"/> 2019	<input checked="" type="checkbox"/> 2020

ANNEXE 2

Liste des présences lors des séances de consultations publiques

Consultation publique – Dudswell, 19 avril 2016

Nathalie Bresse, Ascot Corner

Serge Lemieux, Dudswell,

Lorraine Letendre, East Angus

Jean-Marc Letendre, East Angus

François Corriveau, Dudswell

Diane Boucher, East Angus

Diane Émond, Dudswell

Adèle Breton, East Angus

Consultation publique – Cookshire-Eaton, 26 avril 2016

Jean-Claude Vézina, journaliste

Solange Roy, Cookshire-Eaton

Lise Got, Sherbrooke

Yves Théroux, Newport

Henri Lemelin, Cookshire-Eaton

Diane Mathieu-Potvin, Cookshire-Eaton

Lucille Chabot, Cookshire-Eaton

Jacinthe Caron, CREE

Noel Landry, Cookshire-Eaton

ANNEXE 3

Rapport de la Commission sur les consultations publiques



RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE
sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020
de la MRC du Haut-Saint-François

Déposé par la commission de consultation
au conseil de la MRC du Haut-Saint-François

17 août 2016

Table des matières

1. MODALITÉS DE CONSULTATION.....	3
1.1 Membres de la commission	3
1.2 Projet de PGMR en consultation.....	3
1.3 Séance de consultation	4
1.4 Déroulement des séances.....	4
1.5 Assistance, mémoires et questions soulevées.....	5
2. ANALYSE DES QUESTIONNEMENTS SOULEVÉS	11
3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	11
3.1 Réemploi.....	11
3.2 Évènements écoresponsables.....	12
3.3 Secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI).....	12
3.4 Secteur agricole	13
3.5 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ).....	13
3.6 Autres préoccupations	14
4. CONCLUSION	14
ANNEXE I COMPTE RENDU DES SÉANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES	16
ANNEXE II LISTE DES PRÉSENCES LORS DES SÉANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES	17
ANNEXE III MÉMOIRES.....	18
ANNEXE IV RÉOLUTION DE CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE DU PGMR	18
ANNEXE V AVIS PUBLIQUE DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE.....	18

1. MODALITÉS DE CONSULTATION

Les consultations publiques relatives au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC du Haut-Saint-François adopté le 21 octobre 2015 par le conseil de la MRC, se sont déroulées les 19 et 26 avril 2016, en conformité avec les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, art. 53)*

1.1 MEMBRES DE LA COMMISSION

Le conseil de la MRC a constitué une commission formée de cinq membres représentant les milieux suivants :

- Milieu politique et président de la consultation : M. Robert Roy, maire de la Ville de East Angus et président du comité environnement;
- Milieu politique : M. Claude Sévigny, conseiller municipal de la municipalité de Chartierville;
- Milieu politique : Mme Mariane Paré, conseillère de la municipalité de Dudswell;
- Milieu syndical : Mme Lynne Martel Bégin, présidente du syndicat local, UPA Haut-Saint-François

Le conseil de la MRC avait nommé Mme Adèle Breton, chargée de projet pour la Ressourcerie du Haut-Saint-François, au siège sociocommunautaire mais le 19 mars 2016 la MRC a été avisée que la Ressourcerie ne souhaite plus faire partie de la commission, car elle est en mode attente de réponse de financement.

Concernant le milieu des affaires, toutes les personnes approchées par la MRC ont refusé l'invitation.

1.2 PROJET DE PGMR EN CONSULTATION

Le projet de PGRM 2016-2020 pouvait être consulté dans les bureaux municipaux. De plus, les gens qui le désiraient obtenaient le document par courriel.

1.3 SÉANCE DE CONSULTATION

Deux séances de consultation ont été tenues :

- Le mardi 19 avril 2016 à 19 h à la salle paroissiale de l'Église Saint-Clément au 73, rue Maine à Dudswell (Bishopton);
- Le mardi 26 avril 2016 à 19 h à la salle communautaire de Sawyerville au 6, rue Church à Cookshire-Eaton (Sawyerville).

1.4 DÉROULEMENT DES SÉANCES

L'animation des séances était confiée au président, M. Robert Roy. La prise de notes a été réalisée par le **secrétaire-trésorier adjoint, responsable de l'environnement** M. Martin Maltais. Les sujets qui ont été abordés sont dans les comptes rendus (annexe 1). Chacune des séances s'est déroulée comme suit :

Mot de bienvenue : M. Robert Roy s'est adressé aux participants en les remerciant de s'être déplacés. Il s'est assuré que les participants signent la feuille de présence. Il a par la suite présenté les membres de la commission et les employés municipaux concernés.

Présentation du projet de PGMR : Le projet de PGMR a été présenté par le technicien en environnement, M. René Vachon.

Période de questions du public : Les participants ont posé leurs questions. Durant ces échanges, les commissaires se sont assuré que les réponses étaient adéquates. Les employés de la MRC M. Martin Maltais et M. René Vachon, ont fourni des informations supplémentaires à la présentation.

Présentation des mémoires : Les personnes ou organismes ayant déposé un mémoire ont été nommée et invité à faire part de leurs recommandations.

Suivi du processus : M. René Vachon, informe les participants que le rapport de la commission va comprendre les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments discutés lors des assemblées.

Levée de l'assemblée : M. Robert Roy clôture la rencontre lorsque l'ensemble des sujets est épuisé.

1.5 ASSISTANCE, MÉMOIRES ET QUESTIONS SOULEVÉES

Au total ce sont 17 personnes qui ont pris part aux séances publiques (liste des présences à l'annexe 2), quatre (4) mémoires (annexe 3) ont été déposés dont un (1) lors de séance tenue à Cookshire-Eaton (Sawyerville).

Ce mémoire déposé par AFEAS de Cookshire-Eaton représenté par Mme Lucille Chabot, Mme Diane Mathieu et Mme Solange Roy. Celui-ci portait entièrement sur le recyclage du verre.

La Ressourcerie du Haut-Saint-François a envoyé par courriel son mémoire. Ce dernier recommande :

- 1- d'ajouter les organismes et entreprises œuvrant dans le domaine du réemploi au recensement des organismes œuvrant en GMR;
- 2- de réviser le bilan sur la mise en valeur du textile en tenant compte des acteurs du textile de seconde main sur le territoire;
- 3- de s'assurer que les organismes ou entreprises qui œuvrent dans le domaine du réemploi sur le territoire du Haut-Saint-François soient identifiés dans le bottin;
- 4- de revoir la fiche de l'action 3 afin qu'elle représente mieux le rôle de la MRC vis-à-vis du projet de ressource.

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie a envoyé par courriel son mémoire. Il recommande :

- 1- de corriger les tableaux présents dans le PGMR. TABLEAU 20 KG/HAB TABLEAU 31 (MOYENNE 2013 ET MOYENNE TOTALE)
- 2- d'ajouter une ou des actions visant à développer une méthodologie pour préciser la valeur et les caractéristiques des matières résiduelles générées sur le territoire.
- 3- d'établir une cible visant à réduire la quantité de matières résiduelles éliminées à un maximum 350 kg/habitant, en considération des actions proposées dans le cadre du PGMR.
- 4- d'établir une cible maximum pour une municipalité à 500 kg/habitant de matières éliminées.
- 5- de bannir le papier et carton et le PMV à 100% de l'enfouissement, grâce à une sensibilisation accrue des citoyens et des ICI et de mesures règlementaires.
- 6- de proposer aux municipalités des possibilités relativement à une méthode de cueillette efficace du verre (avec point de chute public, etc.).
- 7- de valider les projets déjà mis en place dans la région, notamment à St-Denis-de-Brompton où une cloche populaire a été installée.
- 8- de suivre les avancements et prendre note des recommandations et des actions du mouvement Verre Vert, initié à Racine en Estrie, voire, les inviter à présenter les possibilités pour les communautés souhaitant mettre en place la récupération du verre en dehors du bac. (infos : <https://www.facebook.com/operationverrevert/?fref=nf>)

- 9- de monter des études de cas afin de faire ressortir les meilleures stratégies visant la gestion des matières organiques pour les municipalités à partir des scénarios élaborés par Recyc-Québec et transmettre des propositions chiffrées aux municipalités. Réf : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/residus-verts/scenarios-gestion>.
- 10- d'organiser des séances d'information pour les maires afin de démystifier la collecte des matières organiques, notamment en expliquant le fonctionnement du système des redevances et des avantages pour les municipalités à améliorer leur bilan de gestion des matières résiduelles (le CREE peut être un partenaire à considérer dans l'organisation de telles conférences).
- 11- d'augmenter considérablement les budgets alloués à la gestion de la matière organique.
- 12- d'étendre le projet de réglementation (et la sensibilisation qui doit l'accompagner) au secteur ICI.
- 13- de planifier des budgets pour l'information et la sensibilisation de ces clientèles.
- 14- d'intégrer des partenaires du milieu des affaires (chambres de commerce, par exemple) aux actions visant les ICI et surtout, au comité de suivi du PGMR.
- 15- de bonifier l'action 13 en développant une stratégie plus concrète pour atteindre les ICI avec la collaboration d'ADDERE Service-conseil et de la SADC du Haut-St-François, qui travaillent directement avec cette clientèle.
- 16- de préciser la mise en œuvre de l'action 33 visant l'adoption d'un règlement municipal interdisant l'enfouissement des matières recyclables. Ce règlement doit inclure des pénalités dissuasives et non simplement symboliques.
- 17- Adopter un règlement municipal interdisant l'enfouissement du bois. Ce règlement doit inclure des pénalités dissuasives et non seulement symboliques.
- 18- de diffuser largement l'adoption du règlement et prévoir des campagnes de sensibilisation dans les municipalités pour en informer les citoyens et ICI.
- 19- de proposer une date butoir pour l'application du règlement (un moment à partir duquel une surveillance sera réellement effectuée et des amendes seront émises).
- 20- de doter l'action d'indicateurs (il n'y en a aucun, ce qui laisse un flou important).
- 21- de s'inspirer des projets qui ont déjà été élaborés ailleurs (CREE).
- 22- que la MRC via son action 6 peut prévoir des ententes sur son territoire ou recommander les services de Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) aux festivaliers et municipalités. Infos : <http://evenementsverts.com/>
- 23- de contacter les chambres de commerce et autres regroupements commerciaux, afin de faciliter le contact avec les ICI.
- 24- que les groupes d'intérêt et les regroupements citoyens, comme les AFEAS, qui non seulement peuvent rejoindre un nombre considérable de citoyens, mais également peuvent participer à la mise en place de projets pilotes.
- 25- de faire un travail de recherche un peu plus large pour s'assurer d'avoir rejoint les groupes d'intérêt qui pourraient jouer un rôle dans la mise en œuvre du PGMR.
- 26- L'embauche d'un éco-conseiller dont le mandat serait entièrement voué à la mise en œuvre du PGMR sur le territoire de la MRC.

- 27- la création d'une équipe verte qui pourrait faire une tournée estivale des municipalités et sensibiliser citoyens et ICI. Le CREE propose à la MRC sa disponibilité dans l'élaboration, la recherche de financement et la mise sur pied d'un tel projet.
- 28- L'augmentation significative des sommes dédiées à la mise en œuvre des actions afin de démontrer une réelle volonté d'atteindre les cibles.
- 29- de mettre sur pied un comité de suivi constitué non seulement d'élus, mais également de membres de la société civile, d'un représentant de l'environnement et d'un représentant du milieu des affaires, éléments qui manquaient à la présente Commission.
- 30- d'établir les modalités du comité, à savoir le nombre de rencontres prévues et le rôle attendu du comité.

Le syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François a fait parvenir son mémoire par courriel et il recommande :

- 1- la collecte et la valorisation des plastiques agricoles.
- 2- la collecte et la valorisation des contenants de pesticides et de fertilisants.
- 3- la collecte et la valorisation des pneus hors-normes.

Huit (8) personnes se sont présentées à l'assemblée de consultation publique du 19 avril à 19 h tenue à Dudswell (Bishoppton). Voici un résumé des interrogations et des propos soulevés accompagné des réponses fournies.

- 1- Un citoyen craint que les amoncellements de matières triées provenant du centre de tri de Valoris connaissent la même finalité que la compagnie CRF (Conteneurs Rock-Forest) qui était située à Sherbrooke (arrondissement Omerville), c'est-à-dire que la majorité des amoncellements se rende à l'élimination.

Réponse : Puisque Valoris est une régie intermunicipale (entre la MRC Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke), il est pratiquement impossible que de l'entreposage extérieur atteigne celle de la compagnie CRF. De plus, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visite régulièrement le site de Valoris et l'entreposage extérieur est très encadré et contrôlé.

- 2- Un citoyen questionne le traitement des eaux de lixiviation de Valoris.

Réponse : Les analyses du traitement des eaux de la régie intermunicipale Valoris sont suivies par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Des précisions ont été données concernant les différents systèmes de traitement du LES-plateforme de compostage et du LET.

- 3- Des questions ont été soulevées concernant des hausses possibles de taxes liées à l'environnement.

Réponse : Si les citoyens continuent de faire des efforts triant correctement leurs matières résiduelles, il est possible que certaines municipalités diminuent plutôt que d'augmenter le compte de taxes de leurs citoyens

- 4- Un citoyen intervient et dénonce le gaspillage de l'eau potable provenant surtout des gens qui lave leur entrée de cour.
- 5- Il est proposé de mettre en place un agent environnemental responsable de sensibiliser l'ensemble de la population.

Réponse : C'est l'objectif de l'action 5.

- 6- Questionnement sur le Bac de récupération supplémentaire.

Réponse : La collecte est une responsabilité des municipalités locales. Nous avons cependant inscrit cette possibilité à l'action 35.

- 7- Avantage à réduire à la source afin d'améliorer le bilan d'enfouissement pour rehausser la redistribution des redevances à l'élimination.
- 8- Pression au secteur de l'entreprise privée afin d'intégrer des collectes de matières recyclables.

Réponse : Cette pression est déjà en place, car les entreprises privées tentent constamment de diminuer et/ou améliorer leurs pratiques.

- 9- Un citoyen souhaite que la MRC réglemente sur son territoire le suremballage.

Réponse : Il serait difficile pour notre milieu d'appliquer ce type de réglementation. De plus, il est expliqué que les entreprises via Éco entreprise Québec font beaucoup d'efforts en éco conception.

- 10- Il a été demandé d'apporter des précisions sur le projet de ressourcerie (action 3).

Réponse : les précisions seront apportées.

- 11- Harmoniser la chose "environnement" entre la MRC et les municipalités.

Réponse : avec les différentes actions du PGMR l'harmonisation va se faire.

12- S'assurer que la collecte des gros rebus ne se dirige pas à l'enfouissement systématiquement.

Réponse : Lors des séances de consultation le centre de tri de Valoris était en rodage, mais actuellement l'ensemble des gros rebus est acheminé au centre de tri de Valoris.

Neuf (9) personnes se sont présentées à l'assemblée de consultation publique du 26 avril à 19 h tenue à Cookshire-Eaton (Sawyerville). Voici un résumé des interrogations et des propos soulevés accompagné des réponses fournies.

1- Ailleurs en Estrie, il y a des projets pilotes sur les plastiques agricoles. Est-ce que dans la MRC du Haut-Saint-François on va récupérer cette matière?

Réponse : Avec le centre de tri de Valoris à proximité de l'Écocentre, nous ne voulons pas dédoubler les moyens de recycler et/ou valoriser cette matière. Par contre, à l'action 32, la MRC va évaluer la possibilité d'accepter ces matières via un projet pilote.

2- Préconiser une politique d'achat local

Réponse : Dans la pratique plusieurs municipalités et la MRC ont comme pratique d'acheter localement sans toutefois avoir une politique écrite. Les actions 4 et 7 sont en quelque sorte les premiers pas vers une politique d'achat local.

3- Que sont les matières spécifiques?

Réponse : Ce sont des matières particulières, par exemple : les plastiques agricoles, les produits électroniques, etc.

Madame Jacinthe Caron souligne les points suivants et mentionne que le CREE déposera son mémoire sous peu.

- 1- Dans la forme présentée, le document est plutôt difficile à lire;
- 2- La LQE indique que la commission doit être composée de gens précis et la MRC n'a pas emboîté le pas. Elle désire savoir pourquoi.

Réponse : La MRC a fait des démarches auprès de plusieurs personnes et organismes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François et ça n'a pas été concluant.

3- Est-ce qu'un comité de suivi sera mis sur pieds pour le PGMR?

Réponse : oui.

4- Les cibles de matières enfouies sont en deçà de la norme québécoise. Elle suggère de mettre des objectifs plus ambitieux car la MRC est déjà sous cette norme.

Réponse : L'objectif sera modifié.

5- Papier/carton/plastique/verre/métal...recommander de bannir ces matières immédiatement dans le PGMR plutôt que plus tard.

6- La MRC entend faire quoi avec le verre de la collecte sélective?

Réponse : Actuellement, la régie Récup Estrie récupère le verre. Nous convenons que l'utilisation de ce verre n'est pas optimale. La régie a récemment amélioré ses équipements et a aussi fait un appel de candidature au Plan Verre l'innovation d'Éco Entreprise Québec. Selon nous la solution viendra avec ce genre d'initiative.

7- Suggérer d'embaucher un éco-conseiller comme à la MRC des Sources pour réaliser les mandats spécifiques du PGMR comme la problématique du verre par exemple.

8- Matière organique : serait pertinent de la collecter étant donné que la démonstration a été faite que c'est avantageux de le faire.

Réponse : Les municipalités vont choisir individuellement d'aller de l'avant ou non.

9- Suggestion de modifier la réglementation à l'égard de l'enfouissement du carton et du papier ou du moins, laisser moins de choix possible.

Réponse : À l'action 33, nous voulons modifier la réglementation municipale afin d'interdire de mettre dans le bac à déchets l'ensemble des matières résiduelles acceptées dans le bac de recyclage.

10- Le CREE peut être un acteur venant en aide à la MRC particulièrement en lien avec l'action 6 dans le cadre d'événements.

Mme Lucille Chabot présente le mémoire de l'AFEAS Cookshire, celui-ci traite spécifiquement du verre.

11- Il serait important qu'il soit séparé des autres matières afin d'en préserver la pureté.

12- Réfléchir à pousser sur la consigne des bouteilles de vin.

13- Installer des points de dépôt sur le territoire.

14- L'AFEAS souhaite que la MRC se penche davantage sur cette matière afin de la valoriser encore plus.

2. ANALYSE DES QUESTIONNEMENTS SOULEVÉS

À la lumière des questionnements qui ont été formulés, nous pouvons établir que les citoyens s'interrogeaient sur les éléments suivants :

- 1- La place des organismes et des entreprises ouvrant dans le domaine du réemploi;
- 2- Le verre;
- 3- Les plastiques agricoles;
- 4- Industries, commerces et institutions (ICI)
- 5- Valoris

3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la lumière des propos et avis formulés lors des assemblées du 19 et 26 avril 2016 et dans les quatre mémoires, les membres de la commission ont regroupé les principaux constats sous six (6) thématiques récurrentes et ont établi un total de neuf (9) recommandations. Lorsque les recommandations visent à préciser ou améliorer une ou des actions parmi les 34 du projet de PGMR, celles-ci sont identifiées entre parenthèses.

3.1 RÉEMPLOI

La Ressourcerie et quelques participants ont fait valoir l'importance de collaborer avec le secteur communautaire et de l'économie sociale. Voici les idées qui ont été présentées :

- Ajouter les organismes et entreprises œuvrant dans le domaine du réemploi au recensement des organismes œuvrant en GMR;
- Réviser le bilan sur la mise en valeur du textile en tenant compte des acteurs du textile de seconde main sur le territoire;
- S'assurer que les organismes ou entreprises qui œuvrent dans le domaine du réemploi sur le territoire du Haut-Saint-François soient identifiés dans le bottin;
- Revoir la fiche de l'action 3 afin qu'elle représente mieux le rôle de la MRC vis-à-vis du projet de Ressourcerie.

Recommandations de la commission

- 1- Collaborer avec les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale locale et les inclure dans le bottin vert (action 15).
- 2- Revoir le bilan des textiles recyclés et éliminés.

3.2 ÉVÈNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie suggère, en lien avec l'action 6, de recommander l'utilisation des services de Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE)

- Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) est un organisme qui offre des services-conseils et clé en main pour assurer la saine gestion des matières résiduelles sur les lieux d'événements. La MRC peut d'une part contacter FEVE pour orchestrer l'action 6 du PGMR et prévoir des ententes sur son territoire ou recommander les services de FEVE aux festivals et municipalités. Infos : <http://evenementsverts.com/>

Recommandations de la commission

- 3- Faire connaître les Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) aux municipalités et/ou groupes qui organisent des événements et collaborer avec ces derniers (action 6).

3.3 SECTEUR DES INDUSTRIES, DES COMMERCE ET DES INSTITUTIONS (ICI)

Il y a eu de nombreuses interventions provenant du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie concernant le secteur ICI.

- intégrer des partenaires du milieu des affaires (chambres de commerce, par exemple) aux actions visant les ICI et surtout, au comité de suivi du PGMR.
- bonifier l'action 13 en développant une stratégie plus concrète pour atteindre les ICI avec la collaboration d'ADDERE Service-conseil et de la SADC du Haut-St-François, qui travaillent directement avec cette clientèle.
- préciser la mise en œuvre de l'action 33 visant l'adoption d'un règlement municipal interdisant l'enfouissement des matières recyclables. Ce règlement doit inclure des pénalités dissuasives et non simplement symboliques.
- adopter un règlement municipal interdisant l'enfouissement du bois. Ce règlement doit inclure des pénalités dissuasives et non seulement symboliques. (actions 10, 20, 23 et 24)
- diffuser largement l'adoption du règlement et prévoir des campagnes de sensibilisation dans les municipalités pour en informer les citoyens et ICI.

Recommandations de la commission

- 4- collaborer avec les ICI afin d'établir l'inventaire des matières résiduelles qu'ils génèrent et valorisent.
- 5- trouver un partenaire du milieu des affaires, au comité de suivi du PGMR.
- 6- une réglementation comprenant des sanctions sévères n'est pas nécessaire. Les différentes actions 10, 20, 23, 24 et 33 (centre de tri de Valoris, les outils de sensibilisation lors de l'émission du permis de construction, les devis d'appel d'offres, les devis techniques et la réglementation municipale) vont tenir compte des différents bannissements.

3.4 SECTEUR AGRICOLE

Dans son mémoire, le Syndicat local de L'UPA du Haut-Saint-François recommande à la MRC de mettre en place :

- la collecte et la valorisation des plastiques agricoles.
- la collecte et la valorisation des contenants de pesticides et de fertilisants.
- la collecte et la valorisation des pneus hors-normes.

Recommandations de la commission

- 7- de mettre en place un projet pilote à l'Écocentre régional de la MRC du Haut-Saint-François et d'accepter les contenants de plastique agricole ainsi que les plastiques agricoles.
- 8- de continuer d'informer les citoyens des alternatives pour la valorisation des pneus hors-normes.

3.5 INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION (ISÉ)

Les participants ont exprimé la nécessité de :

- planifier des budgets pour l'information et la sensibilisation auprès des ICI (actions 9, 11 et 17).
- créer une équipe verte qui pourrait faire une tournée estivale des municipalités et sensibiliser citoyens et ICI (action 5).

Recommandations de la commission

- 9- ISÉ auprès de tous les générateurs sont déjà comprises (actions 5, 9, 11, 12, 16, 17, 26 et 27).

3.6 AUTRES PRÉOCCUPATIONS

Les participants ont exprimé des remarques diverses :

- d'augmenter significativement les sommes dédiées à la mise en œuvre des actions afin de démontrer une réelle volonté d'atteindre les cibles.
- l'embauche d'un éco-conseiller dont le mandat serait entièrement voué à la mise en œuvre du PGMR sur le territoire de la MRC.
- de mettre sur pied un comité de suivi constitué non seulement d'élus, mais également de membres de la société civile, d'un représentant de l'environnement et d'un représentant du milieu des affaires, éléments qui manquaient à la présente Commission.
- d'établir les modalités du comité, à savoir le nombre de rencontres prévues et le rôle attendu du comité.

À ces recommandations, les commissaires proposent d'ajouter ces points pour discussion au lac à l'épaule et/ou à l'atelier de travail du budget.

4. CONCLUSION

Les commissaires auraient souhaité une participation un peu plus élevée. Les consultations publiques ont permis de prendre le pouls des priorités et préoccupations de la population. La MRC devra mettre tout en œuvre pour y répondre, en considérant les ressources disponibles.

Rober Roy, président

Lynne Martel Bégin, commissaire

Mariane Paré, commissaire

Claude Sévigny, commissaire

ANNEXE I COMPTE RENDU DES SÉANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES



Plan de gestion des matières résiduelles Consultation publique – Dudswell, 19 avril 2016

Présences des commissaires :

Mariane Paré, Lyne Martel-Bégin, Claude Sévigny, Robert Roy

Présences des fonctionnaires :

René Vachon et Martin Maltais

Présences de la population :

Nathalie Bresse, Ascot Corner

François Corriveau, Dudswell

Serge Lemieux, Dudswell,

Diane Boucher, East Angus

Lorraine Letendre, East Angus

Diane Émond, Dudswell

Jean-Marc Letendre, East Angus

Adèle Breton, East Angus

- 1- Robert Roy, président de la commission d'audiences publiques déclare ouverte la séance. Il introduit les motifs de la révision du PGMR par la MRC. Il expose aussi le but de la démarche des audiences publiques, le rôle que joue la commission et il présente enfin les membres qui la composent. Il termine en remerciant le personnel de la MRC qui a œuvré à réviser le PGMR.

- 2- M. René Vachon prend alors la parole et présente un résumé complet du PGMR aux contribuables présents, à savoir :
 - a) Plan de la présentation
 - b) Contexte et enjeux
 - c) Description géographique et état de la situation
 - d) Démographie
 - e) Aspect socio-économique
 - f) Répartition des responsabilités

Quelques questions sont soulevées à cette section, à savoir, provenance des boues à l'usine d'épuration d'East Angus et sur la copropriété de RécupEstrie

- g) Organismes et entreprises environnementales du territoire
- h) Inventaire des MR générées (résidentielles, ICI, CRD)
Quelques questions sont soulevées afin de préciser le rôle entre VALORIS et RécupEstrie et également sur les heures d'ouverture de l'écocentre de la MRC
- i) Diagnostic territorial
Bref questionnement sur la gestion de la MRC concernant les installations septiques
- j) Objectifs du PGMR, provinciaux, intermédiaires et régionaux
- k) Mesures préconisées (présentation des 35 mesures)

Plusieurs questions/remarques sont soulevées par les contribuables présents :

- Amoncellement de bois à l'écocentre – versus Omerville (Conteneurs Rock-Forest)
- Eaux de lixiviation – Valoris
- Réduction future de taxes à l'égard de la chose environnementale
- Gaspillage de l'eau – lavage des cours
- Instauration d'un agent environnemental
- Bac à récupération supplémentaire – décision locale (collecte)
- Avantage à réduire à la source afin d'améliorer le bilan d'enfouissement pour rehausser la redevance annuelle

Les tableaux de coûts sont aussi présentés aux contribuables, ces coûts s'étalent sur 5 ans.

- Pression au secteur de l'entreprise privée afin d'intégrer des matières recyclables
- Cycle de vie des produits d'emballage
- Précision sur le projet de ressourcerie
Revoir certaines actions découlant de ce projet
- Harmoniser la chose "environnement" entre la MRC et les municipalités
- S'assurer que la collecte des gros rebus ne se dirige pas à l'enfouissement systématiquement

Rédaction des bilans annuels réguliers en guise de suivi à PGMR, importance de cet outils à l'égard des redevances locales annuelles.

- 3- Clôture de la rencontre par le président à compter de 8h50



Plan de gestion des matières résiduelles

Consultation publique – Cookshire-Eaton, 26 avril 2016

Présences des commissaires :

Mariane Paré, Lyne Martel-Bégin, Claude Sévigny, Robert Roy

Présences des fonctionnaires :

René Vachon et Martin Maltais

Présences de la population :

Jean-Claude Vézina, journaliste

Diane Mathieu-Potvin, Cookshire-Eaton

Solange Roy, Cookshire-Eaton

Lucille Chabot, Cookshire-Eaton

Lise Got, Sherbrooke

Jacinthe Caron, CREE

Yves Théroux, Newport

Noel Landry, Cookshire-Eaton

Henri Lemelin, Cookshire-Eaton

- 1- Robert Roy, président de la commission d'audiences publiques déclare ouverte la séance. Il introduit les motifs de la révision du PGMR par la MRC. Il expose aussi le but de la démarche des audiences publiques, le rôle que joue la commission et il présente enfin les membres qui la composent. Il termine en remerciant le personnel de la MRC qui a œuvré à réviser le PGMR.

 - 2- M. René Vachon prend alors la parole et présente un résumé complet du PGMR aux contribuables présents, à savoir :
 - a) Plan de la présentation
 - b) Contexte et enjeux
 - c) Description géographique et état de la situation
 - d) Démographie
 - e) Aspect socio-économique
 - f) Répartition des responsabilités
 - g) Organismes et entreprises environnementales du territoire
 - h) Inventaire des MR générées (résidentielles, ICI, CRD)
 - i) Diagnostic territorial
 - j) Objectifs du PGMR, provinciaux, intermédiaires et régionaux
Suggestion d'évaluer la pertinence de contrer les modes d'emballage actuels
 - k) Mesures préconisées (présentation des 35 mesures)
 - Plusieurs questions/remarques sont soulevées par les contribuables présents :
 - Projet pilote ailleurs en Estrie sur les plastiques agricoles
 - Préconiser une politique d'achat local
- Les tableaux de coûts sont aussi présentés aux contribuables, ces coûts s'étalent sur 5 ans.
- Que sont les matières spécifiques?

Madame Jacinthe Caron souligne les points suivants et mentionne que le CREE déposera son mémoire sous peu.

Dans sa forme telle que présentée, le document est plutôt difficile à lire;

La LQE indique que la commission doit être composée de gens précis et la MRC n'a pas emboîté ce le pas, elle désire savoir pourquoi;

Est-ce qu'un comité de suivi sera mis sur pieds pour le PGMR;

Les cibles de matières enfouies sont en deça de la norme québécoise, elle suggère de mettre des objectifs plus ambitieux car la MRC est déjà sous cette norme;

Papier/carton/plastique/verre/métal...recommander de bannir ces matières immédiatement dans le PGMR plutôt que plus tard;

La MRC entend faire quoi avec le verre de la collecte sélective?;

Suggérer d'embaucher un éco-conseiller comme à la MRC des Sources pour réaliser les mandats spécifiques du PGMR telle que la problématique du verre par exemple;

Matière organique : serait pertinent de la collecter étant donné que la démonstration a été faite que c'est avantageux de le faire;

Suggestion de modifier la réglementation à l'égard de l'enfouissement du carton et du papier ou du moins laisser moins de choix possible;

Le CREE peut être un acteur venant en aide à la MRC particulièrement en lien avec l'action 6 dans le cadre d'événements;

Mme Lucille Chabot présente le mémoire de l'AFEAS Cookshire, celui-ci traite spécifiquement du verre.

Il serait important qu'il soit séparé des autres matières afin d'en préserver la pureté;

Réfléchir à pousser sur la consigne des bouteilles de vin;

Installer des points de dépôts sur le territoire;

L'AFEAS souhaite que la MRC se penche d'avantage sur cette matière afin de la valoriser encore plus.

3- Clôture de la rencontre par le président à compter de 9h.

ANNEXE II LISTE DES PRÉSENCES LORS DES SÉANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Consultation publique – Dudswell, 19 avril 2016

Nathalie Bresse, Ascot Corner

Serge Lemieux, Dudswell,

Lorraine Letendre, East Angus

Jean-Marc Letendre, East Angus

François Corriveau, Dudswell

Diane Boucher, East Angus

Diane Émond, Dudswell

Adèle Breton, East Angus

Consultation publique – Cookshire-Eaton, 26 avril 2016

Jean-Claude Vézina, journaliste

Solange Roy, Cookshire-Eaton

Lise Got, Sherbrooke

Yves Thérioux, Newport

Henri Lemelin, Cookshire-Eaton

Diane Mathieu-Potvin, Cookshire-Eaton

Lucille Chabot, Cookshire-Eaton

Jacinthe Caron, CREE

Noel Landry, Cookshire-Eaton

ANNEXE III MÉMOIRES

Recyclage du verre

- Tel que récupéré actuellement, le verre se brise lors de son transport en camion et par conséquent il est contaminé au contact des autres matières et contamine à son tour les autres matières comme le papier et le carton qui perdent de la valeur sur le marché de la récupération.
- Le verre ainsi récupéré a toutes les chances de se retrouver dans un des nombreux dépotoirs de la province où il servira comme recouvrant ou pour consolider des chemins d'accès. C'est mieux que rien, mais disons que ce n'est pas une utilisation optimale.
- En effet, le verre peut être recyclé pratiquement à l'infini, mais pour cela il doit être de bonne qualité et non contaminé par d'autres matières. Pour cela, l'idéal serait qu'il soit séparé des autres matières recyclables avant l'arrivée aux centres de tri, pas après. Cela se fait dans plusieurs pays d'Europe ainsi que dans la plupart des provinces canadiennes. Au Canada, il n'y a que le Manitoba et le Québec qui n'ont pas la consigne des bouteilles de vin et spiritueux qui constituent 80% du verre récupéré dans les bacs. Pourtant la consigne des bouteilles de bière existe depuis nombre d'années au Québec et fonctionne très bien. Alors où est le problème?
- Si on exclut la consigne, il pourrait y avoir des points de dépôts pour le verre dans des conteneurs parsemés sur le territoire de la MRC où les citoyens pourraient aller déposer les contenants de verre de toutes sortes et non seulement les bouteilles de vin et spiritueux. Est-ce que la population est prête à cela? Nous croyons que oui après avoir vu les résultats obtenus par l'Opération Verre-Vert à l'automne 2014.
- Projets de valorisation du verre : Depuis que l'usine Klareco, principale usine de traitement du verre à Longueuil a fermé ses portes, on peine à trouver des débouchés pour utiliser le verre récupéré. Les usages possibles du verre recyclé sont diversifiés : bouteilles et autres contenants, laine minérale, abrasifs, inclusion dans les mélanges de béton, dalles, etc. A Lachute, Tricentris construit une usine de poudre de verre, à St-Jean-sur-Richelieu l'usine 2M Ressources a ou aura une ligne de tri pour le verre de la collecte sélective. Est-ce qu'il y en aura une à notre centre de tri à Bury?
- Bref, il y a des pistes de solutions pour un recyclage plus efficace du verre, mais encore beaucoup de questions à répondre et surtout une volonté politique d'y arriver.
- En tant que citoyennes impliquées dans notre milieu, nous souhaitons que notre MRC du HSF s'implique activement dans ce dossier à la recherche de solutions concrètes.
- Vous remerciant de votre attention,

*Algas de Cookshue Eaton
re présentée par : Lucille Chabot puis
Diane Mathieu
Solange Roy*



Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut St-François

**Commentaires et recommandations du
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie**

Préparé par : Jacinthe Caron
Directrice générale

Révision : Alexandre Demers, chargé de projets et Jean-Pierre Guoin, président

Déposé le 3 mai 2016



mémoire sur le PGMR de la MRC du Haut-St-François

Tables des matières	Page
Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	3
Présentation du contexte	3
Le processus et les outils de consultation	4
La composition de la Commission de consultation	4
La communication.....	5
Présentation du document en consultation	6
Estimations approximatives et erreurs notées dans les tableaux et les calculs	6
Les cibles	7
Matières enfouies	7
Papier carton et plastique/verre/métal (PVM)	7
Le cas particulier du verre	8
La matière organique.....	8
Les industries, commerces et institutions	9
La saine gestion des résidus de CRD.....	10
La réglementation	10
Implication des partenaires régionaux.....	11
Ressources humaines.....	11
Mécanismes de suivi.....	12
En conclusion.....	13



Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Défenseur de l'environnement et d'une société éco-responsable basée sur une conscience sociale et un développement durable, le CREE a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Les valeurs qui encadrent les actions du CREE sont le respect, l'engagement, l'excellence, le partage et la responsabilité.

Le CREE s'implique dans la gestion des matières résiduelles en Estrie depuis de nombreuses années, tout dernièrement par la publication d'un inventaire de la gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions et par l'organisation de nombreux rassemblements sur le thème de la GMR, l'animation de tables de concertation sur la GMR, la publication de nombreux documents et par la présentation de mémoires dans le cadre d'audiences publiques. En outre, le CREE prône depuis longtemps une gestion responsable des matières résiduelles. Cette approche exige la concertation de plusieurs intervenants œuvrant de près ou de loin dans la gestion des matières résiduelles.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles et que nous vous transmettons nos commentaires et recommandations.

Présentation du contexte

Le mardi 26 avril, le CREE représenté par sa directrice Jacinthe Caron, a assisté à l'Assemblée de consultation publique concernant le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du Haut St-François. Les prochaines pages illustrent donc des commentaires et des pistes de recommandations. Malheureusement, devant le court délai entre la tenue de l'Assemblée et le dépôt du présent document, nous ne pouvons déposer un document exhaustif, mais nous espérons que ces quelques commentaires et recommandations pourront bonifier le projet de PGMR de la MRC du Haut-St-François.



Le processus et les outils de consultation

La composition de la Commission de consultation

La composition du commissariat n'est pas conforme à l'article 53.13 de la loi sur la qualité de l'environnement. Voici un extrait de l'article à propos des représentants à inclure obligatoirement au processus :

« La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus 10 membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu socio-communautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement. »

Commission de consultation :

Robert Roy	Ville d'East Angus
Mariane Paré	Municipalité de Dudswell
Claude Sévigny	Municipalité de Chartierville
Lyne Martel-Bégin	UPA Estrie (Haut-Saint-François)

Bien que le conseil de la MRC ait jugé difficile de recruter et de maintenir les membres prévus par la Loi, il semble que l'effort n'ait pas été suffisant pour s'assurer une représentation équitable de la société civile, tel que le stipule le minimum imposé par la loi, et il est probable qu'un biais s'installe dans le choix des actions à intégrer au PGMR.

Afin de pallier au non respect de la représentation à la commission de consultation et à démontrer la plus grande transparence qui soit, le CREE recommande de :

- Rendre publique, via le site web de la MRC, la liste des organismes et des personnes ayant participé aux consultations publiques.
- Rendre publics, via le site web de la MRC, l'ensemble des questions, commentaires et suggestions amenées lors des assemblées, ainsi que les mémoires déposés.
- Rendre public, via le site web de la MRC, le rapport des recommandations que doit déposer la commission, incluant des explications sur les modifications qui seront apportées ou non au PGMR suite à ces recommandations.
- Ajouter au PGMR la mise sur pied d'un comité de suivi du PGMR composé des représentants proposés à l'article 53.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement et préciser le mandat et un nombre de rencontres prévues pour ce comité.



La communication

Il est évident que la participation citoyenne demeure un défi dans l'organisation de tout événement. L'avis public publié par la MRC du Haut St-François pour annoncer la tenue de consultation publique aurait probablement pu être mieux diffusé afin de toucher davantage de gens. Le grand défi demeure le développement de moyens et d'outils efficaces de communication avec les citoyens et nécessite par le fait même une bonification des budgets attribués à ce processus. Il serait pertinent dans ce cas que la MRC travaille au développement de ces outils afin de s'assurer que les citoyens de la MRC et les groupes ayant un intérêt soient mieux informés. La consultation publique constitue en elle-même une activité de sensibilisation. Dans ce cas-ci, un communiqué de presse et des invitations personnalisées à chacun des maires et directions générales des municipalités, ainsi qu'à des groupes de citoyens ciblés sur le territoire de la MRC auraient pu être envoyés.

Afin de mieux diffuser les activités relatives au PGMR, le CREE recommande de :

- Identifier et répertorier les principaux groupes d'intérêt et de citoyens présents dans la MRC afin de les inclure d'emblée dans les communications.
- Prévoir des communiqués de presse à diffuser auprès des médias, mais également des municipalités et les groupes de citoyens.
- Pour rejoindre le plus grand nombre, diffuser les communiqués auprès des médias et organismes régionaux, qui rejoignent également des citoyens de la MRC (ex. La Tribune, les radios régionales et le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie).
- Diffuser l'ensemble de la documentation sur le site web de la MRC (projet de PGMR, mémoires déposés, mises à jour du projet de PGMR, etc.)
- Utiliser les services de diffusion du Conseil régional de l'environnement, qui rejoint notamment des citoyens et entreprises de la MRC du Haut St-François.



Présentation du document en consultation

Les actions présentées au projet de PGMR sont présentées d'une façon difficile à associer au reste du document. En effet, les actions sont présentées sous forme de fiches chiffrées de 1 à 35, sans référence à un contexte sur le choix de l'ordre de ces fiches. Lors de la présentation, nous avons compris que les mesures ou actions 1 à 19 visent « plus d'un type de matières », que les mesures 20 à 24 visent « les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), que les mesures 25 à 29 visent la matière organique, que les mesures 30 à 33 visent les matières spécifiques et que les mesures 34 et 35 visent les matières recyclables. Cette formule de présentation rend difficile le lien entre les actions et l'ensemble des objectifs visés par le PGMR.

Afin de permettre aux lecteurs de mieux comprendre la logique des actions, et afin de faciliter le suivi des actions, le CREE recommande :

- **De présenter les actions dans un tableau en mode « paysage » en les classant par objectif national et par objectif du PGMR, afin que l'on puisse rapidement constater quelles actions sont mises en place pour chacun des objectifs visés.**
- **D'inclure au tableau, le cas échéant, les autres objectifs auxquels chaque action répond.**
- **D'inclure au tableau l'échéancier et les budgets prévus à chacune des actions.**

Estimations approximatives et erreurs notées dans les tableaux et les calculs

Tout au long de la présentation du portrait et du bilan actuel, il y a une démonstration d'une méconnaissance des matières générées et des acteurs impliqués. Or, mis à part la réalisation d'un bottin des récupérateurs où il n'est pas démontré qu'il y aura un impact positif vers l'atteinte des nouvelles orientations et des cibles, aucune action n'est entreprise pour améliorer la connaissance de ce qui est généré ou de saisir les enjeux propres aux acteurs. De plus, certains tableaux présentent des erreurs importantes qu'il serait bon de corriger avant le dépôt du plan. C'est notamment le cas des tableaux 20 (kg/hab est erroné pour les municipalités) et 31 (voir la moyenne 2013 et moyenne totale).

Afin de mieux planifier les prochains plans d'action pour la gestion des matières résiduelles, le CREE recommande de :

- **Corriger les tableaux présents dans le PGMR.**
- **Ajouter une ou des actions visant à développer une méthodologie pour préciser la valeur et les caractéristiques des matières résiduelles générées sur le territoire.**



Les cibles

Matières enfouies

Le tableau 33 présenté dans le projet de PGMR indique que la moyenne de matières présentement éliminées par les collectes municipales dans la MRC est de 406,1 kg/habitant, la municipalité de Weedon démontrant la plus importante quantité, soit, 532 kg/habitant. Dans cette optique, il est étonnant de constater que la MRC conserve l'objectif de 700 kg/habitant sans en proposer de plus ambitieux, considérant que des efforts seront mis de l'avant pour réduire la taille du bac de déchets. Il est évident que cette moyenne nationale (700kg/habitant) ne correspond pas à la réalité de la MRC et que cette dernière devrait proposer une cible à la baisse. En n'établissant pas de cible pour la réduction des matières éliminées, la MRC ne démontre pas que ses actions auront un impact réel sur la réduction des déchets.

Afin de démontrer son intention réelle de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées, le CREE propose de :

- **Établir une cible visant à réduire la quantité de matières résiduelles éliminées à un maximum 350 kg/habitant, en considération des actions proposées dans le cadre du PGMR.**
- **Établir une cible maximum pour une municipalité à 500 kg/habitant de matières éliminées.**

Papier carton et plastique/verre/métal (PVM)

Le papier, le carton, le plastique et le métal sont des matières recyclables qui devraient toutes prendre le chemin du bac de récupération : les installations sont disponibles et les systèmes de collecte en place. Grâce à des mesures de sensibilisation et éventuellement une réglementation à l'effet d'obliger les commerces et les citoyens à utiliser le bac de récupération pour les matières recyclables, nous croyons qu'il est envisageable de viser dès ce PGMR la cible de bannir entièrement le carton le papier et le PVM de l'enfouissement.

Le CREE croit que la MRC du Haut St-François doit :

- **Bannir le papier et carton et le PMV à 100% de l'enfouissement, grâce à une sensibilisation accrue des citoyens et des ICI et de mesures règlementaires.**



Le cas particulier du verre

C'est un fait connu que le verre est une matière problématique dans la collecte sélective. Or, le PGMR ne présente pas de mesures visant à regarder des possibilités pour la collecter autrement que via la collecte sélective. Pour faire un lien avec une difficulté présentée pour l'action 9 concernant les débouchés pour les matières problématiques « La recherche de débouchés demande du temps, des investissements et beaucoup d'efforts. », il faut souligner que concernant le verre, les débouchés sont beaucoup plus faciles à trouver si celui-ci est propre et encore mieux, trié selon sa couleur.

Afin de maximiser la récupération et la mise en valeur du verre et de réduire son impact sur la chaîne de récupération, le CREE propose de :

- **Proposer aux municipalités des possibilités relativement à une méthode de cueillette efficace du verre (avec point de chute public, etc.).**
- **Valider les projets déjà mis en place dans la région, notamment à St-Denis-de-Brompton où une cloche populaire a été installée.**
- **Suivre les avancements et prendre note des recommandations et des actions du mouvement Verre Vert, initié à Racine en Estrie, voire, les inviter à présenter les possibilités pour les communautés souhaitant mettre en place la récupération du verre en dehors du bac. (infos : <https://www.facebook.com/operationverrevert/?fref=nf>)**

La matière organique

Un budget de moins de 6 000 \$ a été prévu sur 5 ans pour des mesures visant à réduire la proportion de matière organique prenant le chemin de l'enfouissement. Or, le MRC vise à détourner 60% de la matière organique de l'enfouissement. Cet objectif ne nous semble pas ambitieux ; il nous semble carrément irréaliste. Des faits démontrent que la collecte du compost est plus efficace que le compostage domestique, surtout volontaire. Des exemples régionaux nous démontrent également que même des municipalités rurales, à faible densité, avec des valeurs moyennes de propriétés et des salaires moyens comparables aux municipalités de la MRC du Haut Saint-François ont été capables d'implanter avec le plus grand succès, tant au niveau de la participation qu'au niveau financier, la collecte municipales des matières organiques. Pensons notamment à East Hereford et St-Venant-de-Paquette, qui offrent la collecte municipale organique depuis 2006. Une réelle volonté politique à atteindre les objectifs gouvernementaux serait un levier considérable pour mettre en place ou, dans le cas d'Ascot Corner, de maintenir et augmenter les collectes de matière organique ou minimalement, de doter les municipalités d'infrastructures de compostage in situ.



Afin d'améliorer les chances d'atteindre l'objectif de détourner 60% de la matière organique de l'enfouissement, le CREE propose à la MRC d'inclure les mesures suivantes dans son PGMR :

- **Monter des études de cas afin de faire ressortir les meilleures stratégies visant la gestion des matières organiques pour les municipalités à partir des scénarios élaborés par Recyc-Québec et transmettre des propositions chiffrées aux municipalités.** Réf : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/residus-verts/scenarios-gestion>.
- **Organiser des séances d'information pour les maires afin de démystifier la collecte des matières organiques, notamment en expliquant le fonctionnement du système des redevances et des avantages pour les municipalités à améliorer leurs bilans de gestion des matières résiduelles (le CREE peut être un partenaire à considérer dans l'organisation de telles conférences).**
- **Augmenter considérablement les budgets alloués à la gestion de la matière organique.**

Les industries, commerces et institutions

Le PGMR note le fait que les ICI manquent d'expertise et d'accompagnement pour adopter une meilleure gestion de leurs matières résiduelles (action 13). Or, hormis des actions visant des industries précises (plastiques agricoles et quelques collectes spéciales) et la mise sur pied d'un répertoire des récupérateurs, très peu d'efforts sont proposés pour rejoindre cette clientèle pourtant ciblée comme prioritaire par Recyc-Québec.

Or, afin d'atteindre des résultats concrets rapidement, le CREE recommande de :

- **Étendre le projet de réglementation (et la sensibilisation qui doit l'accompagner) au secteur ICI.**
- **Planifier des budgets pour l'information et la sensibilisation de ces clientèles.**
- **Intégrer des partenaires du milieu des affaires (chambres de commerce, par exemple) aux actions visant les ICI et surtout, au comité de suivi du PGMR.**
- **Bonifier l'action 13 en développant une stratégie plus concrète pour atteindre les ICI avec la collaboration d'ADDERE Service-conseil et de la SADC du Haut-St-François, qui travaillent directement avec cette clientèle.**



La saine gestion des résidus de CRD

Un simple commentaire concernant l'action 20, qui propose d'élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD. Le CREE vous invite à vous inspirer d'un guide développé en 2014 par le Conseil régional de l'environnement de l'Outaouais, dont voici le lien :

http://static1.squarespace.com/static/56460876e4b040eb3150fb1c/t/571fb5464d088ea4fba52d75/1461695842239/Guide+de+bonnes+pratiques_30+octobre.pdf.

La réglementation

Le président du PGMR a mentionné lors de la consultation publique que la commission ne souhaitait pas mettre en place des mesures coercitives, préférant plutôt les méthodes positives aux méthodes punitives. Or, il s'avère que laissés devant le choix, les citoyens et ICI préféreront la facilité à toute autre action, dans une trop grande proportion des cas. Qui plus est, un règlement sera un incitatif pour tous ceux qui attendent une obligation pour agir. C'est pourquoi nous jugeons pertinents de mettre les efforts nécessaires pour encadrer l'action 33 du plan d'action visant à adopter ou modifier la réglementation municipale pour interdire l'enfouissement des matières recyclables. Ceci implique de mettre en place une réglementation claire et équitable pour toutes les parties prenantes (citoyens, commerces, institutions, industries) visant la récupération obligatoire des matières recyclables (papier, carton, bois, plastique, verre et métal), accompagnée d'une campagne d'information et de sensibilisation et d'un encadrement pour l'application. La MRC peut d'ailleurs s'inspirer d'autres MRC ayant déjà accompli cette action. Une telle action démontrerait le sérieux de la MRC dans son objectif d'atteindre la cible de bannir l'enfouissement des matières recyclables.

Afin de démontrer la réelle volonté de la MRC d'atteindre ses cibles visant le bannissement des matières recyclables à l'enfouissement, le CREE recommande à la MRC d'inclure à son PGMR de :

- **Préciser la mise en œuvre de l'action 33 visant l'adoption d'un règlement municipal interdisant l'enfouissement des matières recyclables. Ce règlement doit inclure des pénalités dissuasives et non simplement symboliques.**
- **Adopter un règlement municipal interdisant l'enfouissement du bois. Ce règlement doit inclure des pénalités dissuasives et non seulement symboliques.**
- **Diffuser largement l'adoption du règlement et prévoir des campagnes de sensibilisation dans les municipalités pour en informer les citoyens et ICI.**
- **Proposer une date butoir pour l'application du règlement (un moment à partir duquel une surveillance sera réellement effectuée et des amendes seront émises).**
- **Doter l'action d'indicateurs (il n'y en a aucun, ce qui laisse un flou important).**



Implication des partenaires régionaux

Des partenaires régionaux et locaux peuvent faciliter la mise en œuvre de plusieurs actions prévues au PGMR, notamment par leurs expertises, par la diffusion de l'information et par la concertation. Il est d'ailleurs important de mentionner que la MRC a fait un effort pour répertorier les entreprises et organismes directement impliqués dans la collecte et le traitement de la matière résiduelle, mais aurait intérêt à élargir ses frontières et identifier des groupes d'intérêt qui pourraient contribuer à la mise en œuvre des actions du PGMR.

Le CREE recommande à la MRC d'inclure les partenaires suivants pour l'aider dans la mise en œuvre de son PGMR :

- **Le CREE, formé d'une équipe professionnelle et d'un CA engagé, est présent sur l'ensemble du territoire de l'Estrie et s'est donné comme mission de trouver des solutions aux problèmes environnementaux en travaillant en concertation avec les ICI de toutes la région. Qui plus est, en tant que membre d'un regroupement présent dans l'ensemble des régions du Québec, le CREE détient une source importante d'information à partager et peut ainsi éviter à la MRC de recréer des projets qui ont déjà été élaborés ailleurs, mais plutôt de s'en inspirer.**
- **Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) est un organisme qui offre des services conseils et clé en main pour assurer la saine gestion des matières résiduelles sur les lieux d'événements. La MRC peut d'une part contacter FEVE pour orchestrer l'action 6 du PGMR et prévoir des ententes sur son territoire ou recommander les services de FEVE aux festivaliers et municipalités. Infos : <http://evenementsverts.com/>**
- **Les chambres de commerce et autres regroupements commerciaux, afin de faciliter le contact avec les ICI.**
- **Les groupes d'intérêt et les regroupements citoyens, comme les AFEAS, qui non seulement peuvent rejoindre un nombre considérable de citoyens, mais également peuvent participer à la mise en place de projets pilotes.**
- **Faire un travail de recherche un peu plus large pour s'assurer d'avoir rejoint les groupes d'intérêt qui pourraient jouer un rôle dans la mise en œuvre du PGMR.**

Ressources humaines

Embauche d'une ressource dédiée à la mise en œuvre et au suivi des mesures du PGMR

Il est difficile de croire que l'ensemble des mesures proposées dans le PGMR pourront être mises en place par un technicien déjà en place et dont la tâche est déjà comblée. Le peu de temps accordé à la mise en œuvre du PGMR témoigne d'un manque de volonté à atteindre les objectifs fixés. L'embauche d'un éco-conseiller dont le mandat serait entièrement voué à la



mise en œuvre du PGMR sur le territoire de la MRC serait un minimum pour penser réaliser avec succès les démarches et atteindre les cibles annoncées.

Patrouille verte

La mise en place d'une patrouille verte dont pourrait bénéficier les municipalités l'été durant serait également pertinente pour atteindre les objectifs de sensibilisation des citoyens et des ICI.

Afin de maximiser les chances de réaliser l'ensemble des actions prévues au plan, le CREE recommande :

- l'embauche d'un éco-conseiller dont le mandat serait entièrement voué à la mise en œuvre du PGMR sur le territoire de la MRC.
- la création d'une équipe verte qui pourrait faire une tournée estivale des municipalités et sensibiliser citoyens et ICI. Le CREE propose à la MRC sa disponibilité dans l'élaboration, la recherche de financement et la mise sur pied d'un tel projet.
- l'augmentation significative des sommes dédiées à la mise en œuvre des actions afin de démontrer une réelle volonté d'atteindre les cibles.

Mécanismes de suivi

Il nous apparaît essentiel de prévoir dès maintenant un mécanisme de suivi efficace et dynamique pour la mise en œuvre du PGMR. Les actions 18 et 19 présentent peu clairement de quelle manière le suivi sera effectué.

Afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du PGMR, le CREE recommande de :

- Mettre sur pied un comité de suivi constitué non seulement d'élus, mais également de membres de la société civile, d'un représentant de l'environnement et d'un représentant du milieu des affaires, éléments qui manquaient à la présente Commission.
- D'établir les modalités du comité, à savoir le nombre de rencontres prévues et le rôle attendu du comité.



En conclusion

Le CREE constate la difficulté à faire de la saine gestion des matières résiduelles une priorité au sein de la MRC. En effet, les objectifs préconisés par la MRC sont très ambitieux par rapport aux actions qui sont proposées, qui sont pour la grande majorité, des actions de sensibilisation et d'information. Nous sommes d'avis que des mesures concrètes, comme une réglementation adéquate, un plan de collecte de la matière organique, une collaboration plus étroite avec les acteurs du milieu et un système de contrôle, accompagnés de mesures de sensibilisation, d'information et d'éducation sont nécessaires à l'atteinte des objectifs. Des outils et de la formation doivent être fournis aux municipalités et ICI afin que ceux-ci soient en mesure d'apporter la contribution qu'on leur demande. La sensibilisation, seule, n'arrivera malheureusement pas à faire changer les comportements.

La multitude d'outils à mettre en place pour la réalisation du PGMR seront autant d'opportunités pour les acteurs de mettre à profit leur expertise et leur créativité, pour autant que la MRC et les municipalités trouvent les façons les plus efficaces pour les intégrer et les tenir informée. Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur des possibilités qu'offrent les partenariats et la concertation. Le CREE espère faire partie de ces partenaires privilégiés pour favoriser la saine gestion des matières résiduelles.



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

À LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LE
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

Avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

LE SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS.....	1
THÉMATIQUES ABORDÉES.....	2
COLLECTE ET VALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES	3
COLLECTE ET VALORISATION DES CONTENANTS DE PESTICIDES ET FERTILISANTS.....	4
COLLECTE ET VALORISATION DES PNEUS HORS-NORMES	5
CONCLUSION	6

LE SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Dans le cadre du processus de modernisation de l'Union des producteurs agricoles désigné comme « L'UPA du futur », le nouveau Syndicat local du Haut-Saint-François fut créé le 16 septembre 2012. Le territoire du Syndicat correspond à celui des MRC du Haut-Saint-François.

Le conseil d'administration du syndicat local est composé de 18 administrateurs. En plus du président et du vice-président, 6 administrateurs représentent les différents territoires et 10 administrateurs représentent les spécialités suivantes : acéricole, forestière, bovine, laitière, fermes de petite taille, anglophones, agricultrices, relève, autres productions végétales et autres productions animales.

Le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François représente 448 entreprises agricoles et 743 exploitants.

THÉMATIQUES ABORDÉES

Dans le cadre du processus de consultation sur le Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020 du Haut-Saint-François, le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François tient à vous transmettre ses préoccupations. Le présent mémoire traitera des trois sujets suivants :

- 1- Collecte et valorisation des plastiques agricoles
- 2- Collecte et valorisation des contenants de pesticides et de fertilisants
- 3- Collecte et valorisation des pneus hors-normes

Le contenu du présent mémoire ne se veut pas un avis définitif. Le Syndicat pourrait intervenir ultérieurement dans le cadre du processus de consultation.

COLLECTE ET VALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

La source principale de plastiques agricoles provient de la mise en place d'une pellicule de plastique autour du fourrage afin de le protéger de l'humidité et de l'oxygène et ce, dans le but d'empêcher la prolifération de micro-organismes pathogènes et de moisissures durant l'entreposage hivernal. Cette matière résiduelle ne connaît pas de débouché stable et en l'absence de valorisation, elle se retrouve principalement dans les lieux d'enfouissement technique.

Une quantité non-négligeable de plastique est générée par les entreprises agricoles du Haut-Saint-François, principalement laitières et bovines.

Recommandation

Le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François recommande **la mise en place d'un système de collecte et de valorisation des plastiques agricoles.**

Idéalement, la collecte se ferait à intervalles réguliers sur les sites visés. L'option de collectes spéciales pourrait aussi être envisagée. Finalement, il pourrait être aussi concevable de permettre que ces plastiques soient ajoutées à la liste des matières acceptées dans un écocentre.

COLLECTE ET VALORISATION DES CONTENANTS DE PESTICIDES ET DE FERTILISANTS

AgriRÉCUP¹, par l'intermédiaire de certains détaillants agricoles, recueille des contenants vides de pesticides et fertilisants depuis 1989.

Les producteurs agricoles doivent apporter leurs contenants vides propres chez un de ces détaillants de produits agricoles. La période de cueillette s'étend de juin à septembre. Les contenants sont ensuite recyclés.

Sur le territoire de la MRC, un seul détaillant recueille les contenants soit Standish Distribution Inc. sur la rue Pope à Cookshire-Eaton.

Recommandation

Le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François recommande **la mise en place d'un système de collecte et de valorisation des contenants de pesticides et de fertilisants.**

Idéalement, la collecte se ferait à intervalle régulier sur les sites visés. L'option de collectes spéciales pourrait aussi être envisagée. Finalement, il pourrait être aussi concevable de permettre que ces plastiques soient ajoutés à la liste des matières acceptées dans un écocentre.

¹ <http://www.agrirecup.ca/>

COLLECTE ET VALORISATION DES PNEUS HORS-NORMES

Depuis le 1^{er} octobre 1999, le gouvernement du Québec a imposé un droit environnemental de 3 \$ à l'achat de pneus neufs de véhicule routier ou autre. Ce droit sert à financer les activités de cueillette et de recyclage de pneus hors d'usage du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020². Toutefois, les pneus hors-normes (tracteur, épandeur, etc.) ne font partie de ce programme.

Dans plusieurs cas, le vendeur accepte de reprendre les pneus usagés sans frais. Toutefois, si vous voulez disposer d'un pneu hors-normes bien peu d'options s'offrent à vous.

Recommandation

Le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François recommande **la mise en place d'un système de collecte et de valorisation des pneus hors-normes.**

Idéalement, une de collecte spéciale annuelle pourrait aussi être mise en place. Il pourrait être aussi acceptable de permettre que ces pneus soient ajoutés à la liste des matières acceptées dans un éco-centre.

² <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/a-propos/gouvernance/lignes-affaires/pneus-hors-usage>

CONCLUSION

Nous espérons que notre mémoire aura servi à mieux faire comprendre les préoccupations des producteurs agricoles de la MRC du Haut-Saint-François relativement à la gestion des matières résiduelles.

Bien que seulement deux thématiques furent traitées, il n'en reste pas moins que la prise en compte des recommandations émises par notre organisation aurait un impact majeur sur plusieurs entreprises agricoles du Haut-Saint-François.

Le Syndicat local du Haut-Saint-François offre son entière collaboration pour la suite des travaux visant la mise en place du PGMR 2015-2020.



Ressourcerie

du Haut-Saint-François

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020
DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Présentés par
La Ressourcerie du Haut-Saint-François

Soumis à
La MRC du Haut-Saint-François

22 avril 2016

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RESSOURCERIE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

Ressourcerie du Haut-Saint-François
Adresse temporaire :
222, rue Saint-Jean Ouest
East Angus, Québec, J0B 1R0

819-452-3335
RessourcerieHSF@gmail.com

Présentation de la Ressourcerie du Haut-Saint-François

La Ressourcerie du Haut-Saint-François est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui travaille à mettre en place une ressourcerie, c'est-à-dire créer une entreprise d'économie sociale dans le domaine du réemploi. Elle vise la récupération des articles ménagers usagés pour les revendre à prix modique et ce qui ne pourra être vendu sera trié en vue d'être recyclé ou valorisé autrement afin d'éviter l'enfouissement. L'organisme vise également l'éducation à l'environnement et l'implication des personnes socialement et économiquement démunies. Elle s'adresse aux citoyens et travailleurs du Haut-Saint-François.

Introduction

La Ressourcerie du Haut-Saint-François souhaite contribuer à la qualité du PGMR 2015-2020 de la MRC du Haut-Saint-François en commentant le projet présenté d'un point de vue du réemploi, soit le principal secteur d'activité de l'organisme, et en apportant quelques recommandations. Les administrateurs de la Ressourcerie du Haut-Saint-François ainsi que des membres se sont rencontrés afin d'échanger sur le document soumis.

1 Commentaires et recommandations sur le recensement des organismes œuvrant en GMR

Selon l'avis de la Ressourcerie du Haut-Saint-François, la liste des entreprises œuvrant en GMR devrait être bonifiée en y ajoutant les organismes et entreprises œuvrant dans le domaine du réemploi. Ces entreprises sont des acteurs clés pour éviter l'enfouissement des matières et augmenter le taux de réemploi de la région.

Recommandation 1

Ajouter les organismes et entreprises œuvrant dans le domaine du réemploi au recensement des organismes œuvrant en GMR.

2 Commentaires et recommandations concernant l'inventaire des matières résiduelles

La Ressourcerie du Haut-Saint-François s'est attardée aux données sur le réemploi. En ce qui concerne la récupération des matières textiles, nous croyons que le portrait manque de précision. Les références ne sont pas complètes et précises ce qui ne permet pas de bien évaluer les données. La Ressourcerie croit que les données seraient plus précises et représentatives de la réalité si les organismes œuvrant dans le textile de seconde main sur le territoire du Haut-Saint-François avaient été consultés

Recommandation 2

Réviser le bilan sur la mise en valeur du textile en tenant compte des acteurs du textile de seconde main sur le territoire.

3 Commentaires et recommandations sur les mesures prévues dans le cadre du PGMR

La place accordée au réemploi est relativement discrète dans les mesures prévues dans le cadre de la mise en place du PGMR 2015-2020.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur les différents éléments particuliers suivants en lien avec la mission de notre organisme, en partageant nos réflexions et recommandations en vue de bonifier le plan dans son ensemble.

3.1 Actions visant l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ)

Changer les habitudes des citoyens pour que ceux-ci adoptent de bonnes habitudes de gestion des matières résiduelles n'est pas facile. Il faut constamment répéter le message pour provoquer un changement et s'assurer de l'adhésion à long terme aux bonnes pratiques.

La Ressourcerie du Haut-Saint-François tient à souligner les efforts démontrés concernant le volet ISÉ, plus précisément les actions 5, 14, 16 et 17. Elle est persuadée que les messages de sensibilisation mettront en valeur des solutions pour le réemploi des articles usagés dans le respect de la hiérarchie des 3RV.

La Ressourcerie tient également à appuyer l'action 15 : Création d'un bottin des récupérateurs du Haut-Saint-François accessible en ligne. Elle souhaite que l'ensemble des organismes ou entreprises qui œuvrent dans le domaine du réemploi, tels les comptoirs familiaux, les friperies et les marchés aux puces, soient identifiés.

Recommandation 3

S'assurer que l'ensemble des organismes ou entreprises qui œuvrent dans le domaine du réemploi sur le territoire du Haut-Saint-François soient identifiés dans le bottin.

3.2 Action visant le projet de Ressourcerie du Haut-Saint-François

La Ressourcerie du Haut-François prend bonne note que la MRC, via l'[action 3](#), appuie le projet de Ressourcerie déjà en cours. La problématique concernant le potentiel de réemploi qui n'est pas maximisé a bien été identifiée. L'organisme souligne également qu'elle a une mission éducative (ISÉ) quant à la bonne gestion des matières résiduelles.

Par contre, il serait souhaitable que la MRC s'implique davantage en tant que collaborateur. Voici quelques pistes d'actions qui pourraient réellement soutenir le projet de ressourcerie et qui pourraient être introduites dans la description des détails de l'action:

- Être un ambassadeur positif du projet et s'assurer de l'adhésion des municipalités
- Prise en charge de l'adhésion des municipalités
- Aide technique pour la rédaction des contrats avec les municipalités

- Aide financière pour compléter le dossier d'analyse du bâtiment ciblé afin de pouvoir compléter les demandes de financement
- Fournir la formation aux employés de la Ressourcerie sur la gestion des RDD et des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles
- Financer la Ressourcerie pour qu'elle prenne en charge à l'année la gestion de certaines matières résiduelles qui normalement incombent à l'écocentre (ex. : la gestion des électroménagers et de leurs gaz réfrigérants).
- Fournir des conteneurs pour les résidus qui normalement se retrouvent à l'écocentre (ex. : le bois).
- Mettre en place un point de dépôt à l'écocentre où les articles qui peuvent être revendus seront mis à la disposition de la Ressourcerie.

Quant aux objectifs, cible et indicateurs de l'action 3, ceux-ci devraient concerner la quantité de matières détournées du site d'enfouissement et la quantité de matières réemployées. Les objectifs devraient être quantifiables et représenter des pourcentages par rapport au constat fait dans le PGMR (inventaire). Ex : Objectif de quantité de matière détournée du site d'enfouissement et % par rapport à la quantité générée, objectif de quantité de matière réemployée et % par rapport à la quantité générée. D'autre part, les cibles et indicateurs nommés dans l'action 3 ne permettent pas d'évaluer si la MRC atteint ses propres objectifs et de valider la réalisation de son action. Il faut faire une distinction entre les objectifs que la Ressourcerie se fixe et les objectifs que la MRC se fixe.

Bien qu'il ne soit pas du ressort de la MRC, le plan d'affaires de la Ressourcerie du Haut-Saint-François prévoit un chiffre d'affaires, excluant les revenus de subventions : Année 1 : 160 104 \$, Année 2 : 317 408 \$, Année 3 : 415 682 \$, Année 4 : 468 4444 \$.

Concernant la responsabilité du projet, nous croyons qu'il serait opportun qu'une personne parmi les élus de la MRC de même qu'une autre parmi la direction soient nommées responsable du dossier et s'assurent conjointement de faire le lien entre le personnel de même que le conseil d'administration de la Ressourcerie et la MRC. De plus, l'établissement de partenariats pourrait s'élargir vers des partenaires financiers et différents bailleurs de fonds plutôt qu'uniquement les instances municipales et paramunicipales.

Il serait aussi souhaitable selon nous, que le budget de ressources humaines prévu à l'action 3 reflète la tâche potentielle d'agir en support actif à la ressource, qui pourrait être modulée en

fonction des étapes de développement de la ressourcerie. Les redevances reçues pour les quantités détournées de l'enfouissement de même que la valeur associée au prolongement de la durée de vie du LET justifient d'investir du temps dans le projet.

Bref, dans l'ensemble, l'information rassemblée dans l'action 3 ne reflète pas le portrait réel du projet de ressourcerie. Nous vous invitons à consulter le plan d'affaires du projet de Ressourcerie du Haut-Saint-François pour les détails.

Recommandation 4

Revoir la fiche de l'action 3 afin qu'elle représente mieux le rôle de la MRC vis-à-vis du projet de Ressourcerie

4 Commentaires sur le suivi des étapes légales de révision d'un PGMR

La Ressourcerie tient à rappeler à la MRC du Haut-Saint-François que la révision des plans de gestion de matières résiduelles est encadrée par la Loi sur la Qualité de l'environnement (LQE). La Ressourcerie note que les étapes légales de révisions du PGMR telles que définies dans la LQE, n'ont pas été respectées, limitant ainsi le temps d'analyse et d'intervention dans le cadre de la consultation.

Entre autres, **article 53.14 LQE** :

Au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, un sommaire du projet de plan doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité régionale concernée, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

Bien que l'avis de consultation publique ait été donné dans les délais, le document de projet du PGMR du Haut-Saint-François n'était pas disponible dans les délais prescrits par la loi, ni au bureau des municipalités concernées, ni au bureau de la MRC. Le document a été rendu disponible en version électronique à la Ressourcerie du Haut-Saint-François, après plusieurs demandes auprès du service de l'environnement de la MRC, le 8 avril 2016, soit à moins de 14 jours des consultations publiques.

Nous ne pouvons que déplorer ces faits compte tenu de l'importance d'une telle démarche, mais aucune recommandation ne sera émise à ce sujet.

Conclusion

La Ressourcerie du Haut-Saint-François est consciente que la MRC du Haut-Saint-François est responsable du PGMR de son territoire, mais que ce sont les municipalités qui doivent en grande partie le mettre en œuvre.

Nous rappelons ici les principales recommandations que nous avons formulées à partir de nos commentaires et réflexions :

- Ajouter les organismes et entreprises œuvrant dans le domaine du réemploi au recensement des organismes œuvrant en GMR.
- Réviser le bilan sur la mise en valeur du textile en tenant compte des acteurs du textile de seconde main sur le territoire.
- S'assurer que l'ensemble des organismes ou entreprises qui œuvrent dans le domaine du réemploi sur le territoire du Haut-Saint-François soient identifiés dans le bottin des récupérateurs.
- Revoir la fiche de l'action 3 afin qu'elle représente mieux le rôle de la MRC vis-à-vis du projet de Ressourcerie

Cette dernière recommandation est d'autant plus importante étant donné qu'elle met en évidence l'importance pour chaque municipalité de s'impliquer dans les objectifs communs du territoire pour que les résultats soient au rendez-vous, mais aussi le rôle actif de leader requis de la part de la MRC en appui à la Ressourcerie pour y arriver.

ANNEXE IV RÉOLUTION DE CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE DU PGMR



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Saint-François tenue le 25 novembre 2015 et à laquelle sont présent les conseillers suivants :

Nathalie Bresse, Ascot Corner	Walter Dougherty, Bury
Jean Bellehumeur, Chartierville	Noël Landry, Cookshire-Eaton
Jean-Pierre Briand, Dudswell	Robert Roy, East Angus
Bertrand Prévost, Hampden	Bruno Gobeil, La Patrie
Marcel Langlois, Lingwick	Lionel Roy, Newport
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton	Chantal Ouellet, Scotstown
Richard Tanguay, Weedon	Kenneth Coates, Westbury

Tous formant quorum sous la présidence du préfet Nicole Robert.

Sont aussi présents : Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

Commission de consultation – nomination, dates et lieu

RÉSOLUTION N° 2015-11-8575

ATTENDU QUE deux consultations publiques doivent être tenues afin d'obtenir les commentaires de la population;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres de la commission de consultation, les dates et les endroits de consultations;

ATTENDU les recommandations du comité environnement ;

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE la commission de consultation soit composée de :

Robert Roy, East Angus, président
Claude Sévigny, Chartierville, commissaire
Nathalie Bresse, Ascot Corner, commissaire
Walter Dougherty, Bury, commissaire
Lyne Martel-Bégin, UPA, commissaire
Adèle Breton, secteur communautaire, commissaire

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des délibérations,
Ce 25^e jour du mois d'août 2016



Dominic Provost
Directeur général secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Saint-François tenue le 17 août 2016 et à laquelle sont présent les conseillers suivants :

Nathalie Bresse, Ascot Corner	Walter Dougherty, Bury
Denis Dion, Chartierville	Noël Landry, Cookshire-Eaton
Jean-Pierre Briand, Dudswell	Robert Roy, East Angus
Bertrand Prévost, Hampden	Bruno Gobeil, La Patrie
Marcel Langlois, Lingwick	Germain Boutin, Newport
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton	Chantal Ouellet, Scotstown
Richard Tanguay, Weedon	Kenneth Coates, Westbury

Tous formant quorum sous la présidence du préfet Nicole Robert.

Sont aussi présents : Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

PGMR – Commission de consultation – correction résolution 2015-11-8575

RÉSOLUTION N° 2016-08-8696

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution no 2015-11-8575

ATTENDU QUE le nom de Mariane Paré aurait dû y apparaître comme membre de la commission de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

DE corriger la résolution numéro 2015-11-8575 en y ajoutant le nom de Mariane Paré

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des délibérations,
Ce 25^e jour du mois d'août 2016



Dominic Provost
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE V AVIS PUBLIQUE DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François

AVIS public est par les présentes donné par le soussigné, Dominic Provost, directeur général de la MRC du Haut-Saint-François, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, adopté le 21 octobre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

1^{ère} assemblée :

Date : Mardi 19 avril 2016
 Heure : 19 h
 Lieu : Salle paroissiale St-Clément de Bishopton
 Adresse : 73, Rue Main, Dudswell (secteur Bishopton) JOB 1G0

2^e assemblée :

Date : Mardi 26 avril 2016
 Heure : 19 h
 Lieu : Salle communautaire de Sawyerville
 Adresse : 6, Rue Church Cookshire-Eaton
 (secteur Sawyerville) JOB 1M0

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, institutionnel sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires ou commentaires lors des assemblées de consultation publique ou encore les acheminer aux coordonnées suivantes :

Par courrier : MRC du Haut-Saint-François
 85, rue du Parc
 Cookshire-Eaton (Québec) JOB 1M0
 Par courriel : rene.vachon@hsfqc.ca

Les mémoires transmis par courrier ou par courriel doivent être reçus au plus tard le vendredi 22 avril 2016

Pour information, veuillez communiquer avec :
 René Vachon, Technicien en environnement
 Téléphone : 819 560-8400 poste 2109
 Courriel : rene.vachon@hsfqc.ca

Donné à Cookshire-Eaton ce 15 février 2016

Dominic Provost
 Directeur général et secrétaire-trésorier

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Mise en contexte:

En 2002, la MRC du Haut-Saint-François adoptait son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La MRC du Haut-Saint-François a donc adopté, le 15 octobre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR. Le 21 octobre 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de décrire un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD)). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

Contenu

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description du territoire de planification, qui comprend l'ensemble des quatorze municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, soit une population totale de 22 802 habitants répartis sur 2 302km²;
- Une description de la gestion actuelle des matières résiduelles dans la MRC du Haut-Saint-François, incluant les principaux générateurs de matières résiduelles, les ententes intermunicipales en vigueur, la distribution des responsabilités et la réglementation municipale;
- Un recensement des intervenants et des infrastructures en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François ou à l'extérieur de celle-ci, mais qui contribuent à la gestion des matières générées et visées par la planification régionale, incluant les programmes municipaux de gestion des matières résiduelles;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire par les secteurs résidentiels, des ICI et de la CRD pour l'année 2014;
- Un diagnostic territorial ainsi que les orientations et les objectifs de la MRC du Haut-Saint-François pour atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- Un plan d'action pour les années 2016 à 2020, lequel comprend trente-six (36) mesures à mettre en place;
- Les prévisions budgétaires et le calendrier de mise en œuvre associés au plan d'action;
- Un système de surveillance et de suivi.